

EXAMEN D'ENTRÉE ET D'ACCÈS AUX ÉTUDES EN SCIENCES MÉDICALES ET DENTAIRES

STATISTIQUES DESCRIPTIVES
ÉDITIONS 2017 À 2021



ARES, Examen d'entrée et d'accès aux études en sciences médicales et dentaires. Statistiques descriptives - Éditions 2017 à 2021.
Bruxelles: ARES, décembre 2021.



EXAMEN D'ENTRÉE ET D'ACCÈS AUX ÉTUDES EN SCIENCES MÉDICALES ET DENTAIRES

STATISTIQUES DESCRIPTIVES
ÉDITIONS 2017 À 2021

Éditeur responsable:
Laurent Despy

ARES
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
www.ares-ac.be

Édition et coordination:
Rédaction par Loïc Legros, sous la direction de Nathalie Jauniaux, pour le compte de la Direction des études et des statistiques

Conception graphique et mise en page:
Direction de la communication et de l'informatique

ISBN 978-2-930819-67-9 (broché)
ISBN 978-2-930819-68-6 (PDF)

Dépôt légal D/2021/13.532/14

© ARES, décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES GRAPHIQUES	7
INTRODUCTION	11
CADRE LÉGAL DE L'EXAMEN	12
DÉFINITIONS	12
SIGLES ET ACRONYMES	12
COHORTES	13
INSCRIPTIONS	15
1. QU'EST-CE QUE L'EXAMEN D'ENTRÉE ET D'ACCÈS EN SCIENCES EN MÉDICALES ET DENTAIRE ?	16
2. COMBIEN DE CANDIDATS PRÉSENTENT L'EXAMEN ?	18
3. COMBIEN DE CANDIDATS PRÉSENTENT L'EXAMEN POUR LA PREMIÈRE FOIS ?	20
4. COMBIEN DE CANDIDATS S'INSCRIVENT À L'EXAMEN SANS LE PRÉSENTER ?	22
5. COMBIEN DE CANDIDATS PRÉSENTENT L'EXAMEN SUR PLUSIEURS ÉDITIONS ?	24
6. COMBIEN DE FOIS EN MOYENNE UN CANDIDAT PRÉSENTE-T-IL L'EXAMEN ?	26
ORIGINES DES CANDIDATS	29
7. QUELLE EST LA PROPORTION DE CANDIDATS BELGES ?	30
8. QUELLES SONT LES NATIONALITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES ?	32
9. COMBIEN DE CANDIDATS SONT CONSIDÉRÉS COMME RÉSIDENTS ?	34
10. D'OÙ PROVIENNENT LES CANDIDATS DOMICILIÉS EN BELGIQUE ?	36
11. D'OÙ PROVIENNENT LES CANDIDATS DOMICILIÉS EN FRANCE ?	38
12. DE QUELS PAYS PROVIENNENT LES CANDIDATS DE L'EXAMEN ?	40
CARACTÉRISTIQUES DES CANDIDATS	43
13. COMBIEN DE CANDIDATS CHOISISSENT CHACUNE DES UNIVERSITÉS ?	44
14. LES CANDIDATS CHOISISSENT-ILS L'UNIVERSITÉ LA PLUS PROCHE ?	46
15. QUELLE EST LA PROPORTION DE CANDIDATES ET DE CANDIDATS ?	48

16. QUEL EST L'ÂGE DES CANDIDATS ?	50
17. QUELLE EST LA PROPORTION DE CANDIDATS POUR CHAQUE FILIÈRE ?	52
18. COMBIEN DE CANDIDATS BÉNÉFICIENT D'UN AMÉNAGEMENT RAISONNABLE ?	54

RÉSULTATS 57

19. QUEL EST LE TAUX DE RÉUSSITE ?	58
20. COMBIEN DE CANDIDATS RÉUSSISSENT L'EXAMEN SANS ÊTRE LAURÉATS ?	60
21. LES AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES ONT-ILS UNE INFLUENCE SUR LE TAUX DE RÉUSSITE ?	62
22. QUELS SONT LES RÉSULTATS OBTENUS AU SCORE TOTAL ?	64
23. QUELS SONT LES RÉSULTATS OBTENUS À CHACUNE DES DEUX PARTIES DE L'EXAMEN ?	66
24. PRÉSENTER L'EXAMEN PLUSIEURS FOIS PERMET-IL D'AMÉLIORER SON SCORE TOTAL ?	68
25. PRÉSENTER L'EXAMEN PLUSIEURS FOIS PERMET-IL D'AMÉLIORER SON SCORE À CHAQUE PARTIE ?	70
26. QUELS SONT LES TAUX DE RÉUSSITE DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS ?	72
27. Y A-T-IL UNE DIFFÉRENCE DE RÉUSSITE ENTRE LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS ?	74
28. QUELS SONT LES TAUX DE RÉUSSITE PAR FILIÈRE ?	76
29. QUELS SONT LES TAUX DE RÉUSSITE DE CHAQUE MATIÈRE ?	78
30. QUELLES SONT LES PROPORTIONS DE RÉPONSES CORRECTES, FAUSSES ET OUVERTES ?	84
31. À COMBIEN DE QUESTIONS RÉPONDENT LES CANDIDATS ?	86
32. LES CANDIDATS RÉPONDENT-ILS À DAVANTAGE DE QUESTIONS LORS D'UN NOUVEAU PASSAGE ?	88
33. LES CANDIDATS RÉPONDENT-ILS À DAVANTAGE DE QUESTIONS À CHAQUE PARTIE LORS D'UN NOUVEAU PASSAGE ?	90
34. QUEL EST LE SCORE MOYEN EN FONCTION DU NOMBRE DE QUESTIONS RÉPONDUES ?	92

LES ÉDITIONS EN CHIFFRES 95

2017 EN CHIFFRES	96
2018 EN CHIFFRES	98
2019 EN CHIFFRES	100
2020 EN CHIFFRES	102
2021 EN CHIFFRES	104

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1. Évolution du nombre de candidats par épreuve	19
GRAPHIQUE 2. Taux de renouvellement par édition	21
GRAPHIQUE 3. Taux de renouvellement par épreuve	21
GRAPHIQUE 4. Proportion de candidats, selon la présence à l'examen, par épreuve	23
GRAPHIQUE 5. Proportion de candidats absents à l'examen, selon la catégorie de nationalité, par épreuve	23
GRAPHIQUE 6. Proportion de candidats selon le nombre d'éditions présentées	25
GRAPHIQUE 7. Nombre de candidats par nombre d'éditions et statut de lauréat	25
GRAPHIQUE 8. Proportion de candidats par nombre d'épreuves	27
GRAPHIQUE 9. Nombre moyen d'épreuves présentées selon le statut de lauréat	27
GRAPHIQUE 10. Proportion de candidats par catégorie de nationalité	31
GRAPHIQUE 11. Proportion de nouveaux candidats par catégorie de nationalité	31
GRAPHIQUE 12. Proportion de candidats uniques selon le pays de nationalité	33
GRAPHIQUE 13. Proportion de candidats uniques selon le statut de résident et le pays de nationalité	35
GRAPHIQUE 14. Évolution de la proportion de candidats résidents	35
GRAPHIQUE 15. Nombre de candidats uniques domiciliés en Belgique, par province	37
GRAPHIQUE 16. Nombre de candidats uniques domiciliés en Belgique, par arrondissement	37
GRAPHIQUE 17. Nombre de candidats uniques domiciliés en France, par région	39
GRAPHIQUE 18. Nombre de candidats uniques domiciliés en France, par département	39
GRAPHIQUE 19. Pays dont au moins un ressortissant a participé à l'examen (monde)	41
GRAPHIQUE 20. Pays dont au moins un ressortissant a participé à l'examen (Europe)	41
GRAPHIQUE 21. Proportion de candidats uniques selon l'université choisie	45
GRAPHIQUE 22. Évolution de la proportion de candidats selon l'université choisie par épreuve	45
GRAPHIQUE 23. Proportion de candidats uniques selon l'université choisie et la catégorie de nationalité	47
GRAPHIQUE 24. Nombre de candidats domiciliés en Belgique, selon l'université choisie et la province d'origine	47
GRAPHIQUE 25. Évolution de la proportion de candidats selon le sexe	49

GRAPHIQUE 26. Proportion de candidats selon le sexe et la catégorie de nationalité	49	GRAPHIQUE 50. Évolution du taux de réussite conditionnelle en mathématiques	80
GRAPHIQUE 27. Pyramide des âges des candidats	51	GRAPHIQUE 51. Évolution du taux de réussite conditionnelle en biologie	80
GRAPHIQUE 28. Proportion de candidats selon la catégorie de nationalité et la classe d'âge	51	GRAPHIQUE 52. Évolution du taux de réussite conditionnelle en raisonnement	81
GRAPHIQUE 29. Évolution de la proportion de candidats selon la filière	53	GRAPHIQUE 53. Évolution du taux de réussite conditionnelle en communication	81
GRAPHIQUE 30. Proportion de candidats selon la catégorie de nationalité et la filière	53	GRAPHIQUE 54. Évolution du taux de réussite conditionnelle en éthique	82
GRAPHIQUE 31. Évolution du nombre de demandes d'aménagements raisonnables	55	GRAPHIQUE 55. Évolution du taux de réussite conditionnelle en empathie	82
GRAPHIQUE 32. Évolution du nombre de candidats bénéficiant d'un aménagement raisonnable selon la filière	55	GRAPHIQUE 56. Évolution du taux de réussite conditionnelle de la partie 1	83
GRAPHIQUE 33. Évolution du nombre de lauréats par épreuve	59	GRAPHIQUE 57. Évolution du taux de réussite conditionnelle de la partie 2	83
GRAPHIQUE 34. Taux de réussite par épreuve	59	GRAPHIQUE 58. Nombre moyen de réponses selon le type de réponses et la matière	85
GRAPHIQUE 35. Évolution du nombre de candidats arrêtés par le quota de non-résident	61	GRAPHIQUE 59. Proportion de candidats selon le nombre de réponses données et le numéro d'ordre de la tentative	87
GRAPHIQUE 36. Proportion de candidats qui tentent à nouveau d'être lauréat après avoir été bloqué par le quota de non-résident	61	GRAPHIQUE 60. Proportion de candidats selon la variation du nombre total de réponses ouvertes	89
GRAPHIQUE 37. Taux de réussite des candidats bénéficiant d'un aménagement raisonnable	63	GRAPHIQUE 61. Proportion de candidats selon la variation du nombre de réponses ouvertes pour la partie 1	91
GRAPHIQUE 38. Nombre de candidats par note obtenue au score total et nombre de notes bloquantes	65	GRAPHIQUE 62. Proportion de candidats selon la variation du nombre de réponses ouvertes pour la partie 2	91
GRAPHIQUE 39. Nombre de candidats par note obtenue à la partie 1 de l'examen et nombre de notes bloquantes	67	GRAPHIQUE 63. Score total moyen et taux de réussite par nombre de réponses données	93
GRAPHIQUE 40. Nombre de candidats par note obtenue à la partie 2 de l'examen et nombre de notes bloquantes	67	GRAPHIQUE 64. Distribution des scores de 2017	96
GRAPHIQUE 41. Proportion de candidats selon la variation de score total entre la première épreuve et les suivantes	69	GRAPHIQUE 65. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2017	97
GRAPHIQUE 42. Proportion de candidats selon la variation de score obtenu à la première partie, entre une première épreuve et les suivantes	71	GRAPHIQUE 66. Distribution des scores de 2018	98
GRAPHIQUE 43. Proportion de candidats selon la variation de score obtenu à la seconde partie, entre une première épreuve et les suivantes	71	GRAPHIQUE 67. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2018	99
GRAPHIQUE 44. Taux de réussite selon le sexe, par épreuve	73	GRAPHIQUE 68. Distribution des scores de 2019	100
GRAPHIQUE 45. Proportion de candidats selon le nombre de notes bloquantes et le sexe	75	GRAPHIQUE 69. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2019	101
GRAPHIQUE 46. Proportion de candidats avec une unique note bloquante, selon la matière bloquante	75	GRAPHIQUE 70. Distribution des scores de 2020	102
GRAPHIQUE 47. Taux de réussite selon la filière par épreuve	77	GRAPHIQUE 71. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2020	103
GRAPHIQUE 48. Évolution du taux de réussite conditionnelle en physique	79	GRAPHIQUE 72. Distribution des scores de 2021	105
GRAPHIQUE 49. Évolution du taux de réussite conditionnelle en chimie	79	GRAPHIQUE 73. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2021	105

INTRODUCTION

L'examen d'entrée et d'accès aux études de sciences médicales et dentaires existe, dans sa forme actuelle, depuis septembre 2017.

Cinq ans qu'il fait débat. Dans ce contexte, l'ARES via sa Direction des études et des statistiques, en toute indépendance du service dédié à l'organisation de l'examen d'entrée et de son jury, publie ici des indicateurs conçus afin de répondre aux questions que le citoyen curieux pourrait se poser au sujet de l'examen : nombre de candidats, nationalités représentées, choix des institutions, taux de réussite, etc.

Pour chaque question, des données et des informations sont présentées sous forme de graphiques ou de tableaux et peuvent servir de source à toute analyse quant à l'avenir de cet examen.

Sur base de ces éléments, chaque lectrice et chaque lecteur pourra, j'en suis convaincu, trouver une réponse aux questions qu'il se pose et se forger une opinion étayée et scientifique.

Je profite de ce travail riche et complet pour remercier chaleureusement la Direction des études et des statistiques de l'ARES mais également toutes les équipes travaillant au bon déroulement de cet examen.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Laurent DESPY,

Administrateur de l'ARES



CADRE LÉGAL DE L'EXAMEN

L'examen est régi par différents arrêtés et décrets :

- » Le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires.
- » L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 arrêtant le programme détaillé de l'examen d'entrée et d'accès aux études de 1^{er} cycle en sciences médicales et/ou des études de 1^{er} cycle en sciences dentaires.
- » L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2020 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du jury de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires.
- » L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 06 mai 2021 fixant les modalités d'organisation de l'examen d'entrée et d'accès aux études de 1^{er} cycle en sciences médicales et dentaires pour l'année académique 2021-2022.

Depuis la première édition, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) prend en charge la gestion et l'organisation matérielle et administrative de l'examen d'entrée.

SIGLES ET ACRONYMES

ARES : Académie de recherche et d'enseignement supérieur
BIO : biologie
CAND : candidat
CHI : chimie
COM : communication
EMP : empathie
ETH : éthique
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles
JUIL : juillet

MAT : mathématiques
PHY : physique
P-i : primo-inscrit
P1 : partie 1
P2 : partie 2
RAI : raisonnement
SEPT : septembre
UE : Union européenne

DÉFINITIONS

Candidat : personne qui s'inscrit en vue de présenter l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires.

Édition : ensemble d'épreuves liées à une année académique. Une édition est composée de deux épreuves (à l'exception de la première édition).

Épreuve : organisation de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires.

Lauréat : personne qui satisfait aux conditions de réussite et au quota de 30 % de candidats non-résidents de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires.

Primo-inscrit : personne qui présente pour la première fois l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires.

Taux de réussite : rapport entre le nombre de lauréats et le nombre de candidats.

COHORTES

Candidats ayant présenté l'examen plus d'une fois : cohorte des candidats qui ont présenté l'examen au minimum deux fois. Un candidat y est compté une seule fois.

Candidats uniques non censurés : cohorte des candidats pour lesquels on ne suppose plus de participation à l'examen, soit parce qu'ils ont obtenu le statut de lauréat, soit ils ont déjà été présents sur deux éditions différentes ou parce qu'ils ne se sont pas présentés lors de la dernière édition. Un candidat y est compté une seule fois.

Inscriptions : ensemble des inscriptions valides arrêtées à la date limite des annulations des inscriptions.

Inscriptions non-réalisées : ensemble des inscriptions valides à la date limite d'inscription pour lesquelles les candidats ne se sont pas présentés le jour de l'examen.

Inscriptions réalisées : ensemble des inscriptions valides pour lesquelles les candidats se sont effectivement présentés le jour de l'examen.

Inscriptions réalisées conduisant à une unique note bloquante : ensemble des inscriptions valides pour lesquelles les candidats ont obtenu une seule note inférieure à 8/20.

Inscriptions réalisées menant à une réussite sans être lauréat : ensemble des inscriptions valides pour lesquelles les candidats non-résidents satisfont à l'ensemble des conditions de réussite de l'examen mais ne sont pas classés en ordre utile après application du quota de lauréats non-résidents.

Inscriptions réalisées par les candidats bénéficiant d'un aménagement raisonnable : ensemble des inscriptions valides pour lesquelles les candidats ont pu bénéficier d'un aménagement raisonnable.

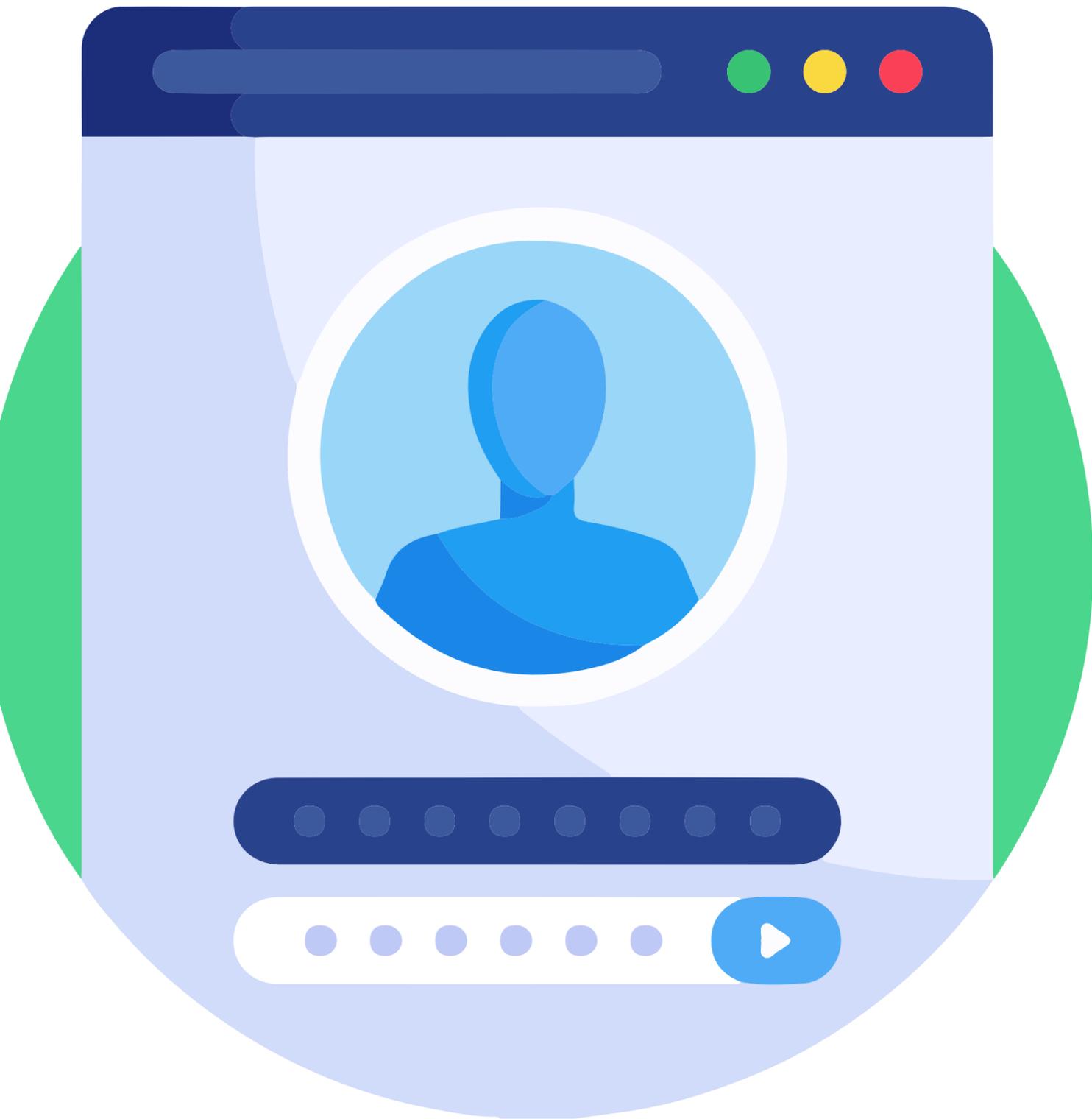
Inscriptions réalisées par les candidats demandant un aménagement raisonnable : ensemble des inscriptions valides pour lesquelles les candidats ont demandé à bénéficier d'un aménagement raisonnable.

Inscriptions réalisées hors édition de 2017 : ensemble des inscriptions valides pour lesquelles les candidats se sont effectivement présentés le jour de l'examen à l'exception de l'édition de 2017.

Primo-inscrits : cohorte des candidats qui présentent pour la première fois l'examen.

Primo-inscrits domiciliés en Belgique (France) : cohorte des candidats qui présentent pour la première fois l'examen et qui sont domiciliés en Belgique (France).

 Les termes utilisés dans ce document doivent être entendus dans leur sens épique, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte, cela n'a aucune intention discriminatoire.



INSCRIPTIONS

1. Qu'est-ce que l'examen d'entrée et d'accès en sciences en médicales et dentaires ?

Toute personne qui souhaite entamer des études en sciences médicales ou dentaires doit passer cet examen et satisfaire aux conditions de réussite. Il est identique quelle que soit la filière choisie.

L'examen est habituellement organisé deux fois par an, à l'exception de la première édition où une seule épreuve a été organisée. Un candidat peut présenter l'examen durant deux années académiques maximum sur une période de 5 années académiques. Cette limitation porte exclusivement sur le nombre d'années académiques. Cela signifie donc que le nombre d'épreuves présentées n'est pas limité. Les deux épreuves sont indépendantes l'une de l'autre, les notes ne peuvent être reportées entre les épreuves.

L'examen consiste en un ensemble de questions à choix multiples (QCM). Il comprend 2 parties composées chacune de 4 matières. La première partie porte sur les connaissances et la compréhension des matières scientifiques alors que la seconde évalue les capacités de communication et d'analyse critique de l'information.

PARTIE 1	PARTIE 2
Biologie	Communication
Chimie	Empathie
Mathématiques	Éthique
Physique	Raisonnement

Pour réussir l'examen, un candidat doit obtenir au moins 8/20 à chacune des huit matières et au moins 10/20 à chacune des deux parties. De plus, pour les étudiants non-résidents, lorsque le nombre d'étudiants non-résidents ayant réussi l'examen d'entrée dépasse 30 % du nombre total d'étudiants ayant réussi l'examen d'entrée, une sélection des étudiants non-résidents est mise en place par chacune des filières. Pour ce faire, lors de la délibération, séparément pour chacune des deux filières et de manière indépendante d'une délibération à l'autre, le jury classe les étudiants non-résidents dans l'ordre décroissant de la note globale obtenue. Une attestation de réussite sera accordée aux étudiants non-résidents classés en ordre utile jusqu'à atteindre la proportion de 30 %. Cette proportion de 30 % est calculée lors de chaque épreuve indépendamment.

Les épreuves sont habituellement organisées de manière centralisée dans les palais du Heysel. En raison de la crise sanitaire, pour les deux dernières éditions, les épreuves ont été organisées de manière décentralisée dans les cinq universités qui dispensent les études de sciences médicales et dentaires. L'examen se déroule sur toute la journée et la répartition des matières entre le matin et l'après-midi est faite de telle sorte que la charge de travail soit équivalente.

Tableau 1. Date des épreuves

ÉDITION	ÉPREUVE	DATE
2017	1 ^{ère} épreuve	08-09-2017
2018	1 ^{ère} épreuve	06-07-2018
2018	2 ^e épreuve	05-09-2018
2019	1 ^{ère} épreuve	10-07-2019
2019	2 ^e épreuve	04-09-2019
2020	1 ^{ère} épreuve	28-08-2020
2020	2 ^e épreuve	12-09-2020
2021	1 ^{ère} épreuve	06-07-2021
2021	2 ^e épreuve	28-08-2021



- 1** Examen d'entrée
- 2** Filières
- 5** Universités
- 8** Matières
- 10** Membres du jury
- 121** Nationalité
- 195** Auditoires
- 1 095** Questions rédigées
- 5 402** Lauréats
- 18 150** Candidats distincts
- 31 858** Examens présentés
- 854 753** Feuilles de questionnaire
- 2 992 297** Réponses données
- 3 875 055** Questions posées

2. Combien de candidats présentent l'examen ?

Le nombre de candidats qui présentent l'examen d'entrée en médecine et dentisterie permet de mettre en perspective l'ensemble des chiffres qui sont présentés dans ce document. Pour donner un ordre de grandeur, pour l'année académique 2020-2021, on dénombre un peu plus de 200 000 étudiants inscrits en FWB dans les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le nombre de candidats comprend l'ensemble des participants qui se sont présentés à l'examen d'entrée. Il équivaut aux inscriptions réalisées.

Le nombre de candidats primo-inscrits comprend l'ensemble des participants qui se sont présentés à l'examen d'entrée **pour la première fois**.

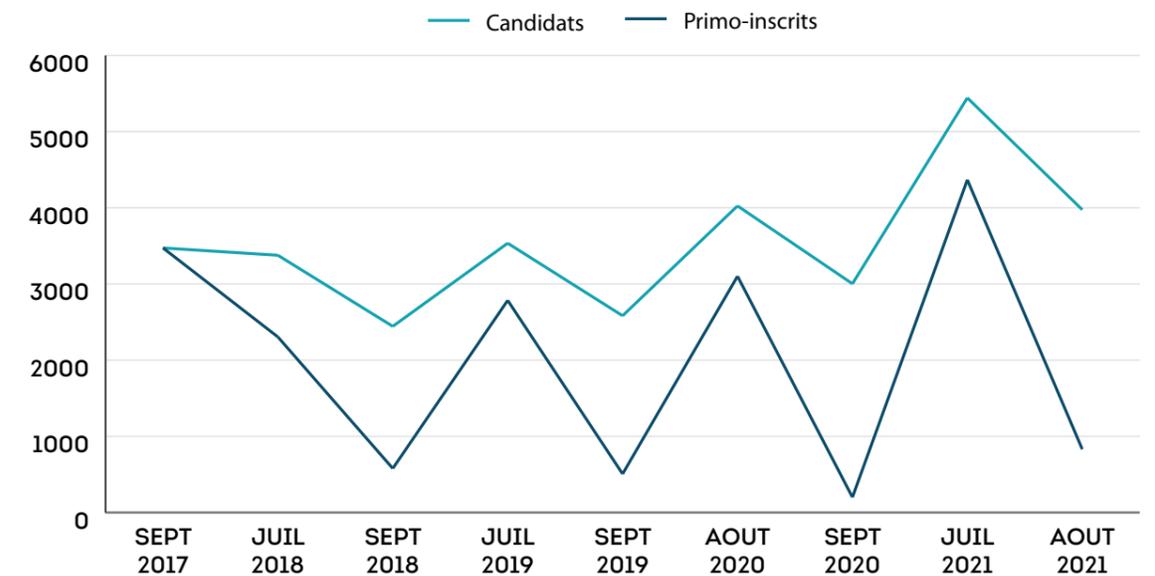
Ces deux indicateurs diffèrent du nombre total d'inscriptions car ils ne prennent pas en compte les candidats qui se sont inscrits mais qui ne se sont pas présentés à l'examen le jour de celui-ci.

Tableau 2. Nombre de candidats par épreuve

	2017		2018		2019		2020		2021	
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT	
Primo-inscrits	3 473	2 305	579	2 785	507	3 102	201	4 367	831	
Candidats	3 473	3 377	2 444	3 535	2 583	4 025	3 003	5 443	3 975	

Graphique 1. Évolution du nombre de candidats par épreuve

 Cohortes : inscriptions réalisées & primo-inscrits



Le nombre de candidats augmente au fil des éditions. Entre la première épreuve de l'édition 2018 (première année pour laquelle il y a eu 2 épreuves) et celle de l'édition 2021, le nombre de candidats est passé de 3 377 à 5 443, soit une augmentation de 61,2 %. L'augmentation entre les secondes épreuves annuelles de ces deux éditions est similaire avec une augmentation de 62,6 %.

Le nombre de candidats primo-inscrits augmente également au fil des éditions, indiquant un renouvellement du public. L'évolution en dent de scie indique que les secondes épreuves annuelles sont majoritairement composées de candidats ayant déjà participé à l'examen auparavant.

3. Combien de candidats présentent l'examen pour la première fois ?

Les candidats bénéficiant d'une première expérience passée devraient se distinguer des candidats primo-inscrits au niveau des résultats.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le taux de renouvellement est le rapport entre le nombre de candidats primo-inscrits et le nombre total de candidats. Il est strictement compris entre 0 et 100 %.

Un taux de renouvellement élevé signifie que le nombre de candidats qui présentent l'examen pour la première fois est plus grand que le nombre de candidats qui l'ont déjà présenté au moins une fois.

Le taux de renouvellement peut-être influencé par :

- les règles de l'examen ;
- la difficulté de l'examen ;
- la détermination des candidats à réaliser des études de médecine ou dentisterie ;
- l'attrait des études de médecine et dentisterie.

En 2020, la crise du coronavirus a contraint l'ARES à modifier les modalités organisationnelles de l'examen. La première épreuve traditionnellement organisée début juillet a alors été organisée fin août, deux semaines avant la seconde épreuve. Les modalités d'inscriptions aux épreuves ont également été adaptées : pour cette édition uniquement, le candidat qui échouait à la première épreuve était automatiquement inscrit à la seconde. Ces changements expliquent en partie au moins le faible taux de renouvellement par épreuve de la seconde épreuve en 2020.

Tableau 3. Taux de renouvellement par édition

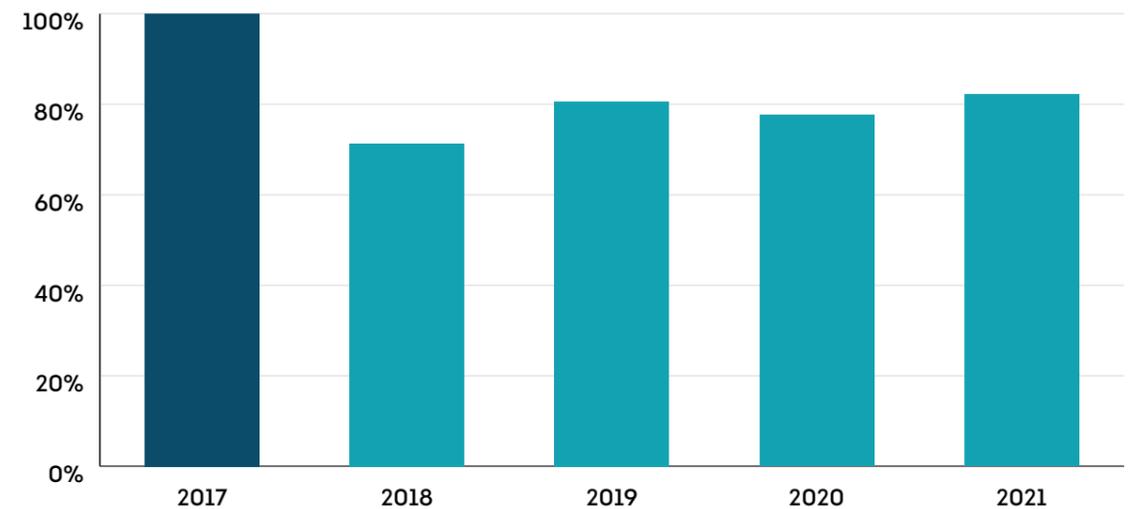
	2017	2018	2019	2020	2021
Primo-inscrits	3 473	2 884	3 292	3 303	5 198
Candidats	3 473	4 037	4 084	4 254	6 325
Taux de renouvellement	100 %	71,4 %	80,6 %	77,6 %	82,2 %

Tableau 4. Taux de renouvellement par épreuve

	2017		2018		2019		2020		2021	
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT	
Primo-inscrits	3 473	2 305	579	2 785	507	3 102	201	4 367	831	
Candidats	3 473	3 377	2 444	3 535	2 583	4 025	3 003	5 443	3 975	
Taux de renouvellement	100 %	68,3 %	23,7 %	78,8 %	19,6 %	77,1 %	6,7 %	80,2 %	20,9 %	

Graphique 2. Taux de renouvellement par édition

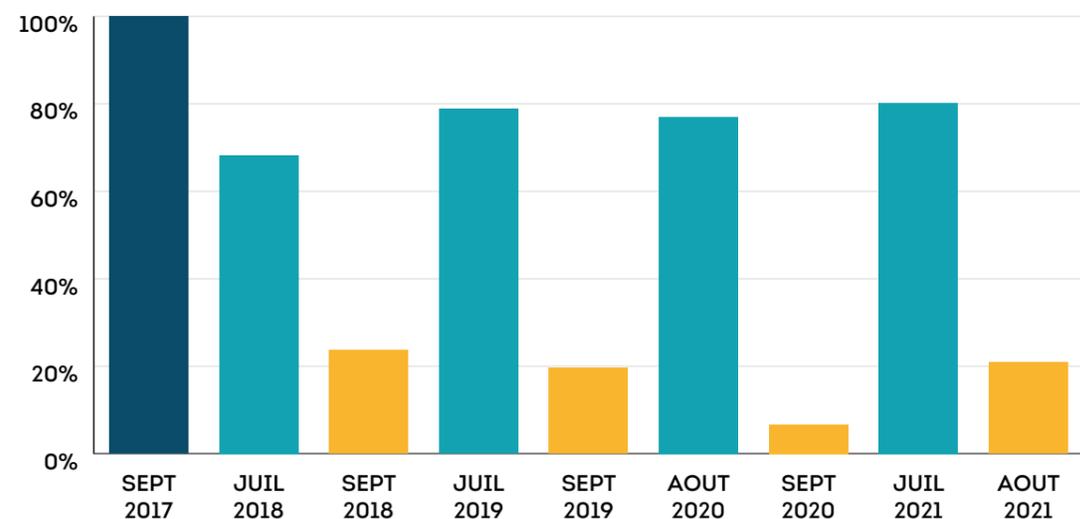
Cohortes : inscriptions réalisées & primo-inscrits



Le taux de renouvellement par édition s'est stabilisé autour des 80 % lors des trois dernières éditions. Il montre indirectement la proportion de candidats qui sont présents plusieurs années, soit pour la majorité parce qu'ils ont échoué à l'examen, soit parce qu'ils ont réussi celui-ci, mais n'ont pas été reconnus comme lauréats des suites du classement qui découle du quota instauré sur le nombre maximum de candidats non-résidents.

Graphique 3. Taux de renouvellement par épreuve

Cohortes : inscriptions réalisées & primo-inscrits



Le taux de renouvellement des premières épreuves annuelles s'est stabilisé légèrement en dessous de 80 %. Les taux nettement plus faibles pour les seconds examens dans l'année montrent que la majorité des candidats présentent l'examen dès la première épreuve annuelle.

4. Combien de candidats s'inscrivent à l'examen sans le présenter ?

Chaque candidat qui souhaite présenter l'examen doit s'inscrire à celui-ci. La date limite d'inscription est fixée à environ un mois de l'épreuve. Une fois celle-ci dépassée, plus aucune inscription n'est prise en compte. Seules les annulations sont possibles jusqu'à 3 jours avant le jour de l'épreuve.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les inscriptions reprennent l'ensemble des candidats dont l'inscription est valide à la date limite d'inscription pour l'épreuve considérée. Une partie de ces inscriptions aboutiront à la présence du candidat le jour de l'examen : il s'agit des inscriptions réalisées. Les autres seront comptabilisées en tant qu'inscriptions non-réalisées.

Les données existantes ne permettent pas de connaître les motifs qui poussent un candidat valablement inscrit à ne pas se présenter à l'examen.

Tableau 5. Nombre de candidats inscrits, selon la présence à l'examen

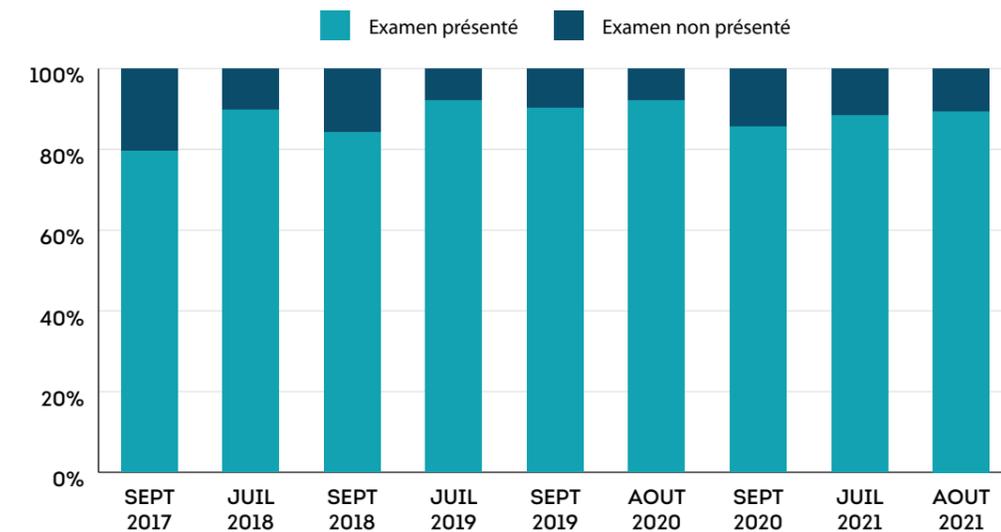
	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Examen présenté	3 473	3 377	2 444	3 535	2 583	4 025	3 003	5 443	3 975	31 858	
Examen non présenté	895	384	463	305	276	348	508	722	470	4 371	
Total	4 368	3 761	2 907	3 840	2 859	4 373	3 511	6 165	4 445	36 229	

Tableau 6. Nombre de candidats absents à l'examen, selon la catégorie de nationalité, par épreuve

	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Belgique	534	151	191	83	88	49	117	104	104	1 421	
France	132	99	87	87	59	112	178	324	157	1 235	
Union européenne	51	13	29	10	12	19	27	20	25	206	
Hors Union européenne	178	121	156	125	117	168	186	274	184	1 509	
Total	895	384	463	305	276	348	508	722	470	4 371	

Graphique 4. Proportion de candidats, selon la présence à l'examen, par épreuve

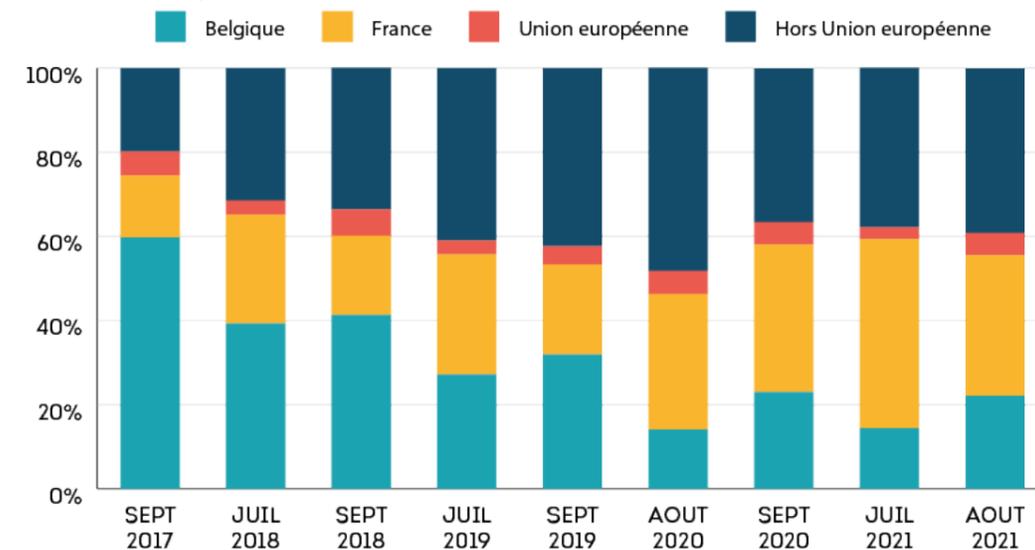
Cohorte : inscriptions



La part des candidats qui s'inscrivent mais ne présentent pas l'examen représente entre 10 et 20 % du total des inscriptions. À l'exception de l'édition 2021, les secondes épreuves ont une proportion de candidats inscrits qui ne présentent pas l'examen supérieure à celle des premières épreuves de la même édition.

Graphique 5. Proportion de candidats absents à l'examen, selon la catégorie de nationalité, par épreuve

Cohorte : inscriptions non-réalisées



Lors de la première édition, les candidats belges représentaient plus de la moitié des inscriptions non réalisées. Depuis lors, leur proportion n'a cessé de diminuer au fil du temps pour représenter environ 20 % du total des inscriptions non réalisées. À l'inverse, les candidats français et originaires de pays non membre de l'UE ont vu leur proportion augmenter au fil du temps et représenter chacun environ un tiers du total.

5. Combien de candidats présentent l'examen sur plusieurs éditions ?

Une édition est organisée par année académique. À l'exception de l'édition de 2017, elles comportent toutes deux épreuves. Actuellement, le maximum est de 2 éditions, car les règles de l'examen stipulent :

« Sur une période de 5 années académiques, vous ne pouvez présenter l'examen d'entrée que durant deux années académiques maximum. »

L'édition 2021 étant la cinquième, il n'est pas possible qu'un candidat soit présent lors de 3 éditions différentes.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Un candidat est considéré comme ayant présenté l'examen sur deux éditions différentes si celui-ci est présent au moins deux années différentes, qu'elles soient consécutives ou non et peu importe son nombre de passages par édition (1 ou 2).

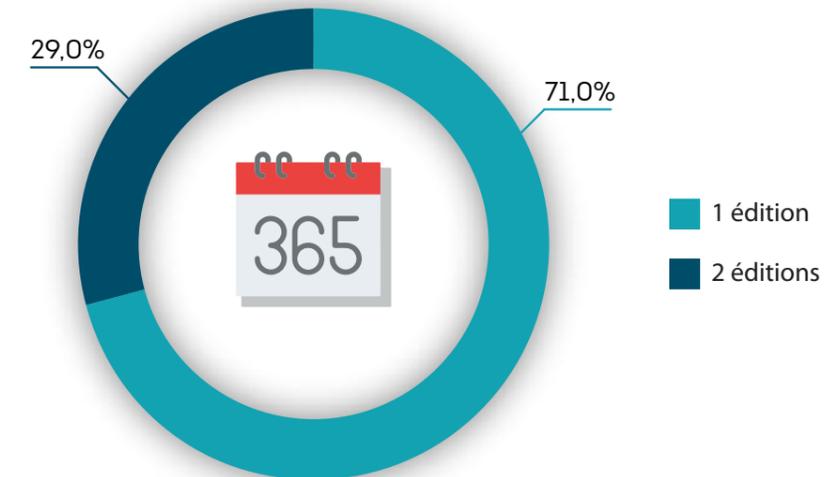
Les candidats qui ne sont pas lauréats et qui n'ont pas atteint le nombre maximum d'éditions auquel ils peuvent participer tout en étant présents à la dernière édition (2021) ne sont pas pris en compte puisqu'il est impossible de les classer dans l'une des deux catégories. En revanche, les candidats qui ont échoué à l'examen une première fois, mais ne l'ont plus représenté sont considérés comme ayant abandonné et sont comptabilisés dans la catégorie « présent 1 édition ».

Tableau 7. Nombre de candidats selon nombre d'éditions présentées

	NON LAURÉATS	LAURÉATS	TOTAL
1 édition présentée	5 789	4 078	9 867
2 éditions présentées	2 706	1 324	4 030
Total	8 495	5 402	13 897

Graphique 6. Proportion de candidats selon le nombre d'éditions présentées

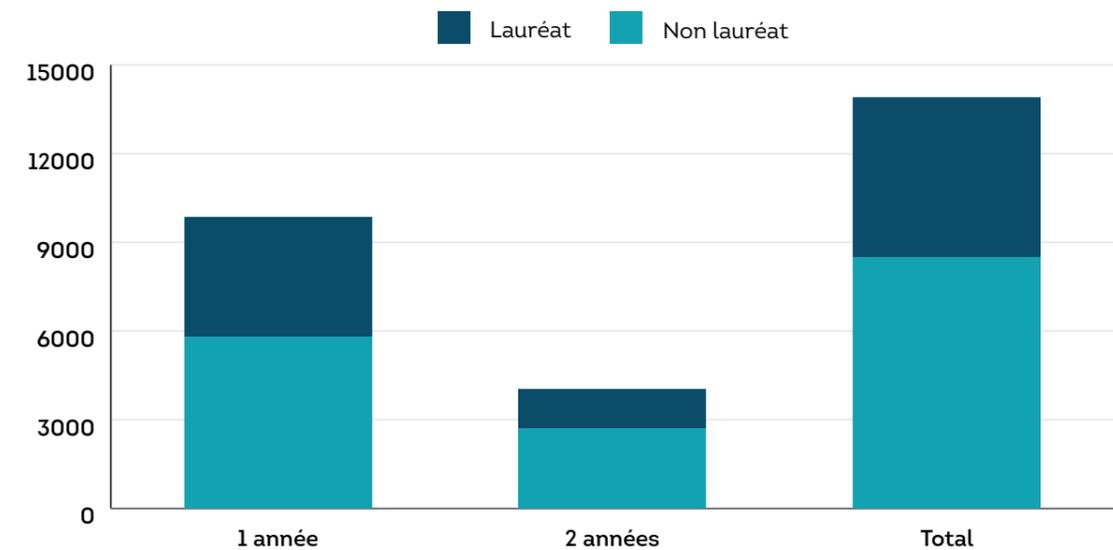
👤 Cohorte : candidats uniques non censurés



Un peu plus de deux tiers des candidats ne présentent l'examen qu'à une seule édition, soit parce qu'ils sont lauréats et peuvent s'inscrire dans la filière qu'ils ont choisie, soit parce qu'ils échouent et ne présentent plus l'examen ultérieurement.

Graphique 7. Nombre de candidats par nombre d'éditions et statut de lauréat

👤 Cohorte : candidats uniques non censurés



La proportion de candidats lauréats est plus grande parmi les candidats qui ne présentent l'examen que lors d'une seule édition. Ils représentent 41,3 % du total alors qu'ils ne sont « que » 32,7 % parmi les candidats qui présentent l'examen lors de deux éditions.

6. Combien de fois en moyenne un candidat présente-t-il l'examen ?

La question précédente s'intéresse à la présence d'un candidat sur plusieurs éditions. Cette question-ci s'intéresse sur la présence d'un candidat à plusieurs épreuves.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le nombre moyen de tentatives est le rapport entre le nombre total de tentatives et le nombre total de candidats uniques. Actuellement le nombre maximum d'éditions est de deux, le rapport est donc compris entre 1 et 4.

Si celui-ci est proche de 1, les candidats réussissent directement ou se découragent rapidement. Si il est proche de 4, les candidats échouent, mais persévèrent et utilisent le maximum d'essais possibles.

Un examen difficile associé à une détermination forte pourrait avoir un nombre moyen de tentatives des lauréats plus grand que celui des non-lauréats si ces derniers se décourageaient plus vite.

Un filtre parfaitement efficace devrait avoir un nombre moyen de tentatives égales à 1 : ceux que le filtre prétend voir réussir réussissent au premier coup et ceux que le filtre prétend voir échouer se découragent au premier essai.

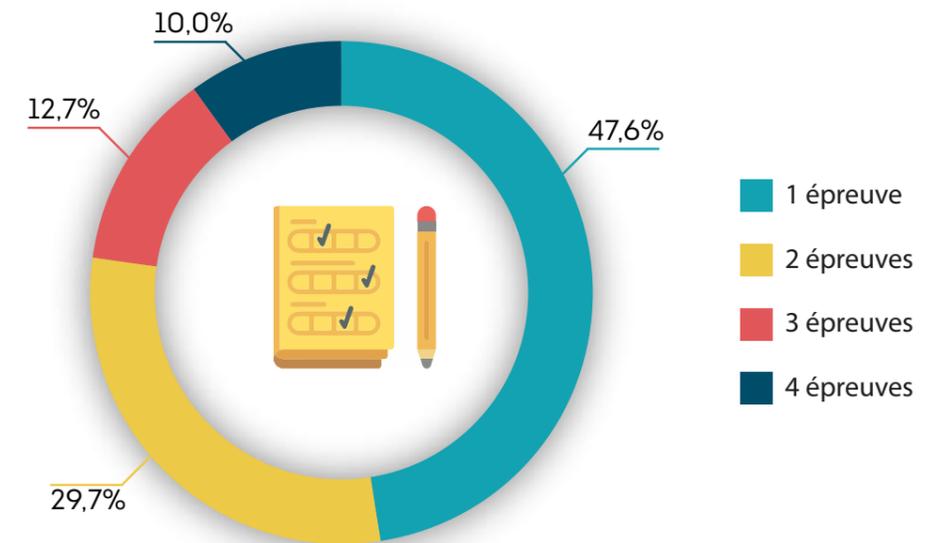
Comme pour la question précédente, les candidats qui peuvent théoriquement présenter l'examen lors de la prochaine édition sont exclus faute de pouvoir les catégoriser.

Tableau 8. Nombre de candidats selon le nombre d'épreuves présentées et le statut de lauréat

	NON LAURÉATS	LAURÉATS	TOTAL
1 épreuve	3 957	2 657	6 614
2 épreuves	2 288	1 846	4 134
3 épreuves	1 200	563	1 763
4 épreuves	1 050	336	1 386
Total	8 495	5 402	13 897

Graphique 8. Proportion de candidats par nombre d'épreuves

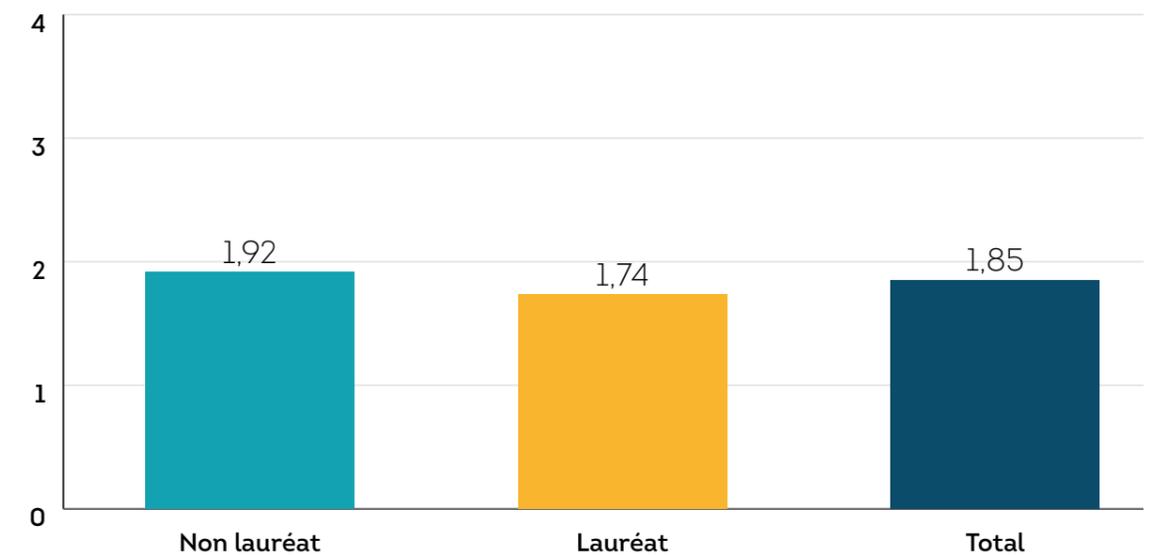
 Cohorte : candidats uniques non censurés



Pratiquement la moitié des candidats ne présente l'examen qu'une seule fois, un tiers le présente deux fois et un quart trois ou quatre fois.

Graphique 9. Nombre moyen d'épreuves présentées selon le statut de lauréat

 Cohorte : candidats uniques non censurés



Un candidat présente en moyenne 1,85 fois l'examen, soit potentiellement sur une seule année (à l'exception de la première année qui ne comportait qu'un seul examen). Les candidats lauréats ont en moyenne présenté l'examen 1,74 fois. Cela signifie qu'une part significative des candidats ne réussit pas l'examen du premier coup. De manière similaire, les candidats non lauréats n'abandonnent pas au premier échec.



ORIGINES DES CANDIDATS

7. Quelle est la proportion de candidats belges ?

La réussite de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires est notamment l'une des conditions pour avoir accès aux études de sciences médicales et dentaires en FWB.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les candidats sont classés dans 4 catégories selon leur nationalité :

- Belgique
- France
- UE (hors Belgique et France)
- Hors UE

Pour les candidats qui changent de nationalité, la nationalité retenue est celle déclarée par le candidat pour l'épreuve.

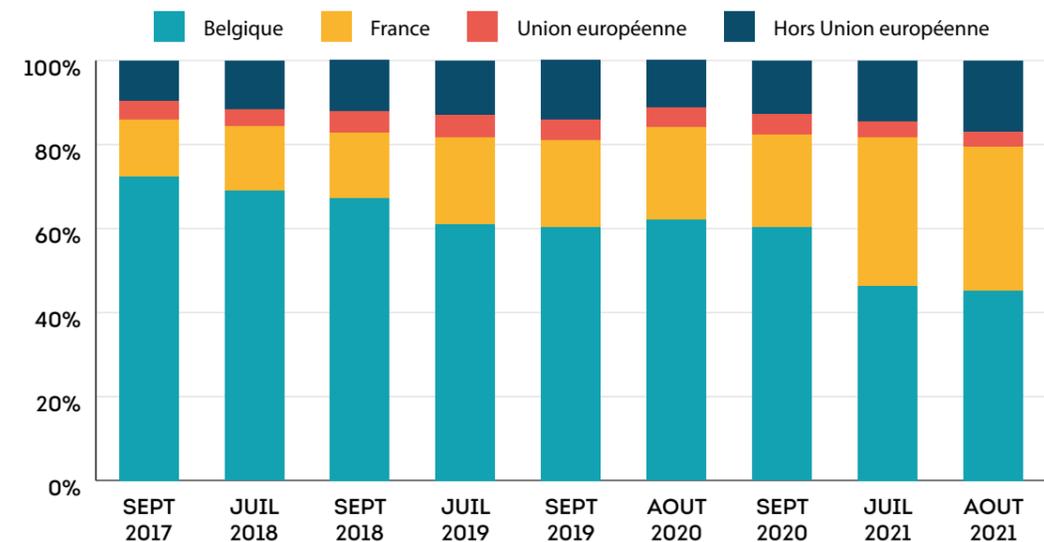
En 2021, la France a modifié le parcours supérieur de ces filières de soins de santé. Du fait de sa proximité géographique et linguistique avec la Belgique, il n'est pas étonnant de voir des effets sur le nombre de candidats français.

Tableau 9. Nombre de candidats et primo-inscrits selon la catégorie de nationalité, par épreuve

ÉDITION - ÉPREUVE	BELGIQUE		FRANCE		UE		HORS UE		TOTAL	
	P-I.	CAND.	P-I.	CAND.	P-I.	CAND.	P-I.	CAND.	P-I.	CAND.
2017 - SEPT	2 515	2 515	464	464	162	162	332	332	3 473	3 473
2018 - JUIL	1 511	2 329	401	518	98	141	295	389	2 305	3 377
2018 - SEPT	303	1 643	137	380	42	127	97	294	579	2 444
2019 - JUIL	1 636	2 158	623	731	152	182	374	464	2 785	3 535
2019 - SEPT	223	1 560	152	530	26	130	106	363	507	2 583
2020 - AOUT	1 895	2 495	720	888	143	194	344	448	3 102	4 025
2020 - SEPT	92	1 811	50	661	14	147	45	384	201	3 003
2021 - JUIL	1 890	2 525	1 674	1 926	156	198	647	794	4 367	5 443
2021 - AOUT	212	1 798	384	1 361	28	144	207	672	831	3 975
Total	10 277	18 834	4 605	7 459	821	1 425	2 447	4 140	18 150	31 858

Graphique 10. Proportion de candidats par catégorie de nationalité

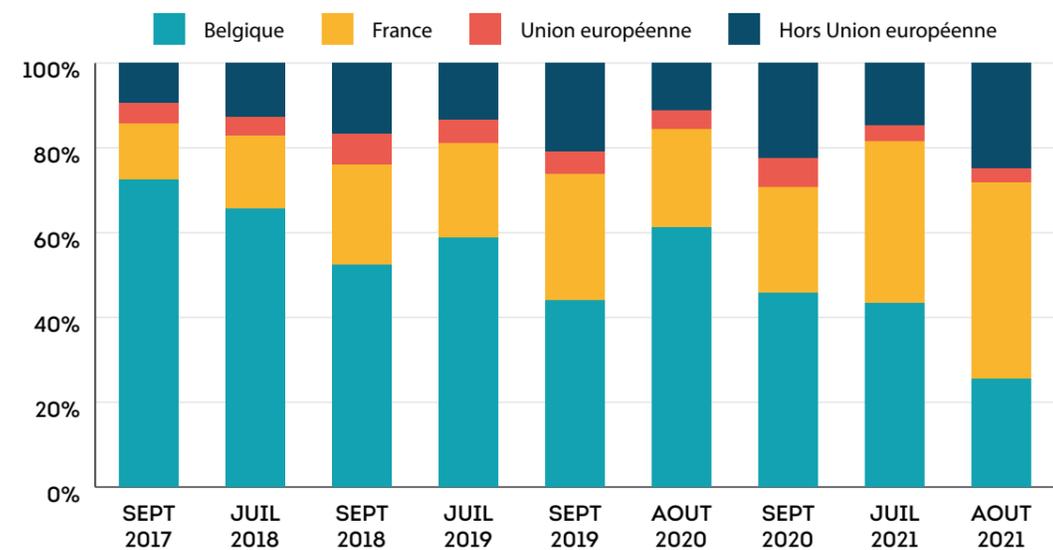
👤 Cohorte : inscriptions réalisées



Lors de la première épreuve, les candidats belges représentaient 7 candidats sur 10. Cette proportion a depuis constamment diminuée pour atteindre 1 candidat sur 2 lors de la dernière édition. Les candidats français sont ceux qui ont vu leur proportion augmenter le plus sur la même période, passant de 13,4 % à plus de 34 % pour la dernière édition.

Graphique 11. Proportion de nouveaux candidats par catégorie de nationalité

👤 Cohorte : primo-inscrits



Les proportions des candidats primo-inscrits sont plus sensibles que celles de l'ensemble des candidats car les cohortes sont plus petites. Alors majoritaire lors de la première épreuve, les candidats belges se retrouvent moins nombreux que les candidats français primo-inscrits lors de la dernière épreuve.

8. Quelles sont les nationalités les plus représentées ?

À l'instar du reste de l'enseignement supérieur organisé en FWB, l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires est ouvert à tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le graphique affiche en détail les 10 nationalités avec le plus grand nombre de candidats sur l'ensemble des épreuves. Les autres nationalités sont regroupées dans la catégorie « Autre ». Cette catégorie comprend 108 nationalités avec, pour 77 d'entre-elles, moins de 10 candidats sur l'ensemble des éditions.

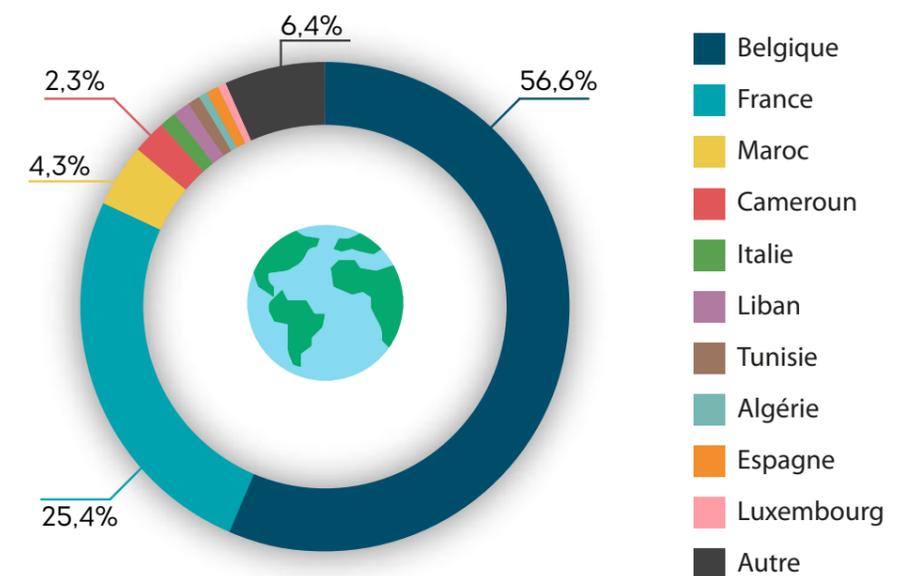
Comme la nationalité peut changer au cours du temps et que le graphique ne comptabilise les candidats qu'une seule fois, la nationalité choisie est celle du candidat lors de sa première épreuve.

Tableau 10. Nombre de candidats uniques selon le pays de nationalité et le statut de résident

	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT	TOTAL
Belgique	10 041	236	10 277
France	288	4 317	4 605
Maroc	51	723	774
Cameroun	78	335	413
Italie	101	84	185
Liban	12	164	176
Tunisie	14	149	163
Algérie	14	118	132
Espagne	88	42	130
Luxembourg	10	119	129
Autre	552	614	1.166
Total	11 249	6 901	18 150

Graphique 12. Proportion de candidats uniques selon le pays de nationalité

👥 Cohorte : primo-inscrits



Sur l'ensemble des éditions, les candidats de nationalité belge représentent un peu plus de la moitié du total. Les candidats français représentent à eux seuls un quart des candidats.

9. Combien de candidats sont considérés comme résidents ?

Être considéré comme résident assure au candidat qui réussit l'examen d'être lauréat. Pour les candidats non-résidents, un quota par filière limite leur nombre à 30 % du total des lauréats.

Pour être considéré comme résident, un candidat doit satisfaire une des conditions suivantes :

- être belge et résider en Belgique ;
- être ressortissant de l'UE et résider depuis au moins 5 ans en Belgique ;
- être ressortissant hors UE et résider depuis au moins 5 ans en Belgique ;
- disposer d'une carte d'identité diplomatique/consulaire/spéciale et résider en Belgique ;
- être reconnu comme réfugié par la Belgique ;
- avoir introduit une demande d'asile en Belgique ;
- bénéficier de la Protection subsidiaire ou de la Protection temporaire ;
- avoir un parent, tuteur légal, cohabitant légal ou époux qui appartient à l'une des catégories reprises ci-dessus ;
- résider en Belgique de manière ininterrompue depuis au moins 15 mois et disposer d'un revenu professionnel ou de remplacement ;
- avoir un parent, tuteur légal, cohabitant légal ou époux qui réside en Belgique de manière ininterrompue depuis au moins 6 mois et dispose d'un revenu ;
- résider en Belgique depuis au moins 3 ans de manière ininterrompue ;
- bénéficier d'une bourse dans le cadre de la coopération au développement.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

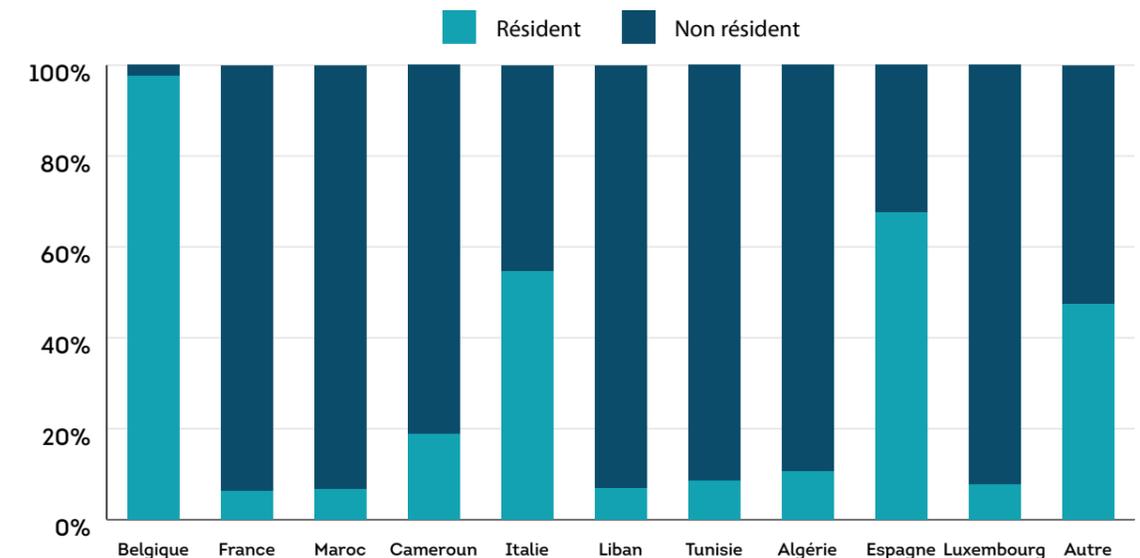
En cas de changement de statut de résident entre deux épreuves, le statut du candidat à sa première épreuve est comptabilisé.

Tableau 11. Évolution du nombre de candidats par statut de résident

	2017		2018		2019		2020		2021	
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT	
Résident	2 886	2 525	1 801	2 344	1 722	2 734	2 014	2 747	1 994	
Non-résident	587	852	643	1 191	861	1 291	989	2 696	1 981	
Total	3 473	3 377	2 444	3 535	2 583	4 025	3 003	5 443	3 975	

Graphique 13. Proportion de candidats uniques selon le statut de résident et le pays de nationalité

 Cohorte : primo-inscrits

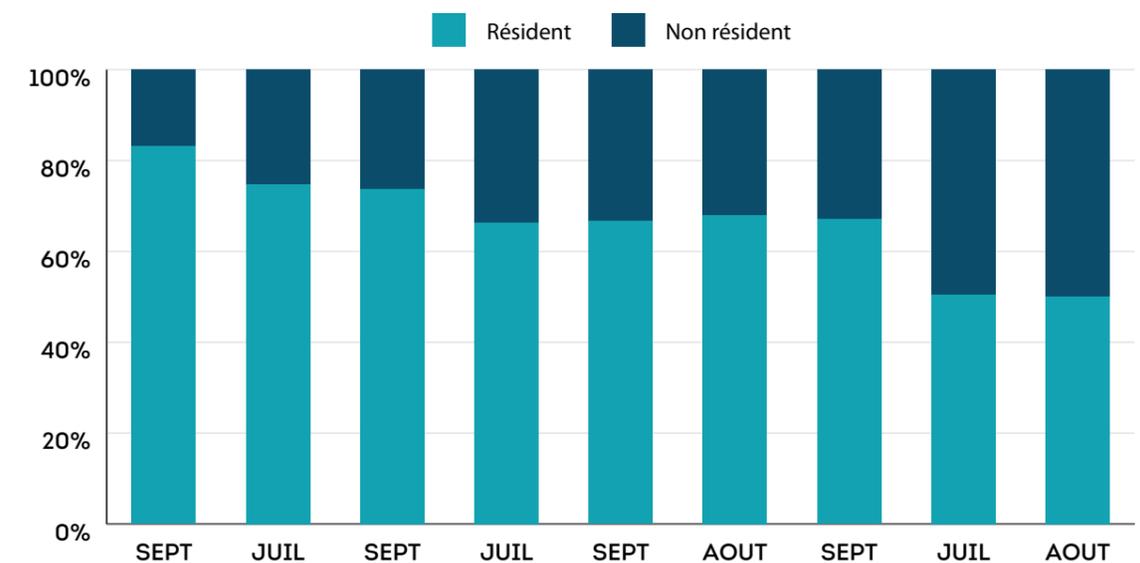


Les candidats belges, italiens et espagnols sont majoritairement résidents alors que la situation est inverse pour les autres nationalités présentées.

Note : le détail des chiffres qui composent le graphique se trouve à la question précédente.

Graphique 14. Évolution de la proportion de candidats résidents

 Cohorte : inscriptions réalisées



La proportion de candidats résidents diminue constamment depuis la première épreuve passant de 83 % à 50 % pour la dernière édition.

10. D'où proviennent les candidats domiciliés en Belgique ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Seuls les candidats dont le domicile est situé en Belgique sont repris sur les cartes et dans le tableau.

La notion utilisée est celle du domicile déclaré par le candidat. Les cartes indiquent l'origine des candidats, qu'ils aient choisi ou non un logement plus proche de l'université dans laquelle ils pourront suivre leurs études s'ils sont reconnus lauréats.

L'information collectée est le code postal. L'arrondissement et la province sont déduits de celui-ci.

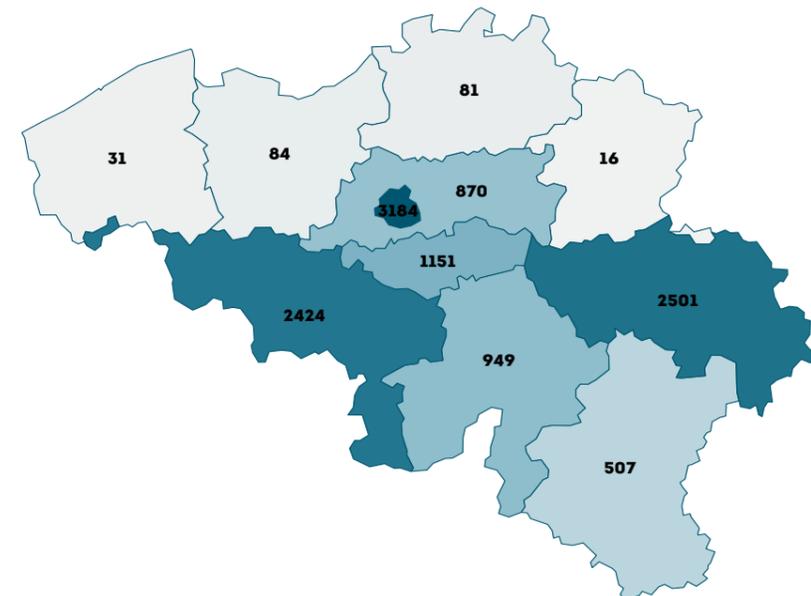
La carte affiche les anciens arrondissements avant les modifications de 2019.

Tableau 12. Nombre de candidats uniques domiciliés en Belgique, par arrondissement

	NOMBRE	FRÉQUENCE		NOMBRE	FRÉQUENCE
Alost	42	0,4 %	Marche-en-Famenne	86	0,7 %
Anvers	53	0,4 %	Mons	541	4,6 %
Arlon	123	1 %	Namur	705	6 %
Ath	231	2 %	Neufchâteau	102	0,9 %
Audenarde	15	0,1 %	Nivelles	1 151	9,8 %
Bastogne	92	0,8 %	Ostende	2	0,0 %
Bruges	14	0,1 %	Philippeville	95	0,8 %
Bruxelles-Capitale	3 184	27 %	Roulers	2	0,0 %
Charleroi	721	6,1 %	Saint-Nicolas	6	0,1 %
Courtrai	10	0,1 %	Soignies	204	1,7 %
Dinant	149	1,3 %	Termonde	6	0,1 %
Eeklo	1	0,0 %	Thuin	153	1,3 %
Gand	14	0,1 %	Tielt	2	0,0 %
Hal-Vilvorde	776	6,6 %	Tongres	6	0,1 %
Hasselt	8	0,1 %	Tournai-Mouscron	359	3 %
Huy	214	1,8 %	Turnhout	8	0,1 %
La Louvière	215	1,8 %	Verviers	541	4,6 %
Liège	1 568	13,3 %	Virton	104	0,9 %
Louvain	94	0,8 %	Waremmes	178	1,5 %
Maaseik	2	0,0 %	Ypres	1	0,0 %
Malines	20	0,2 %			
			TOTAL	11 798	100 %

Graphique 15. Nombre de candidats uniques domiciliés en Belgique, par province

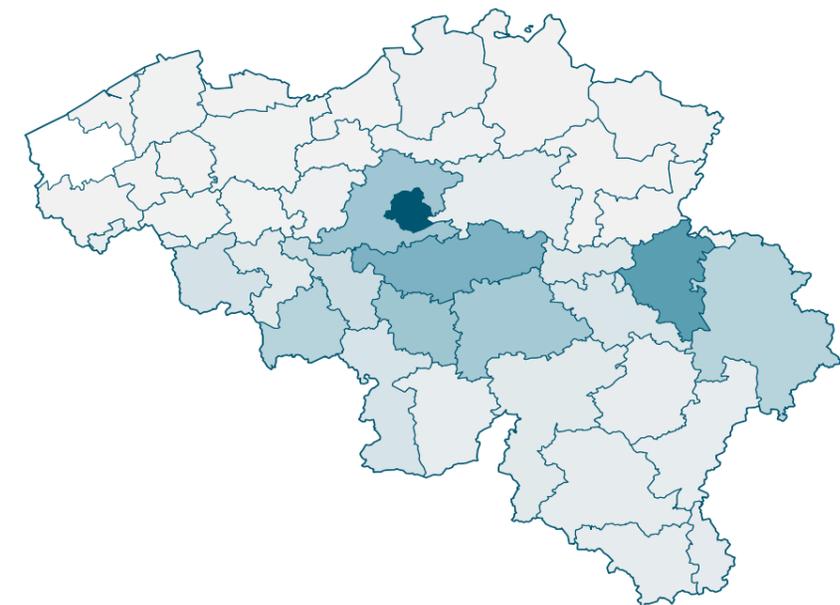
 Cohorte : primo-inscrits domiciliés en Belgique



La répartition des candidats par provinces wallones ressemble aux proportions d'habitants de celles-ci.

Graphique 16. Nombre de candidats uniques domiciliés en Belgique, par arrondissement

 Cohorte : primo-inscrits domiciliés en Belgique



L'arrondissement de Bruxelles-Capitale est celui qui détient le plus grand nombre de candidats. Seul l'arrondissement de Furnes n'a aucun candidat à l'examen depuis la première édition jusqu'à celle de 2021.

11. D'où proviennent les candidats domiciliés en France ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

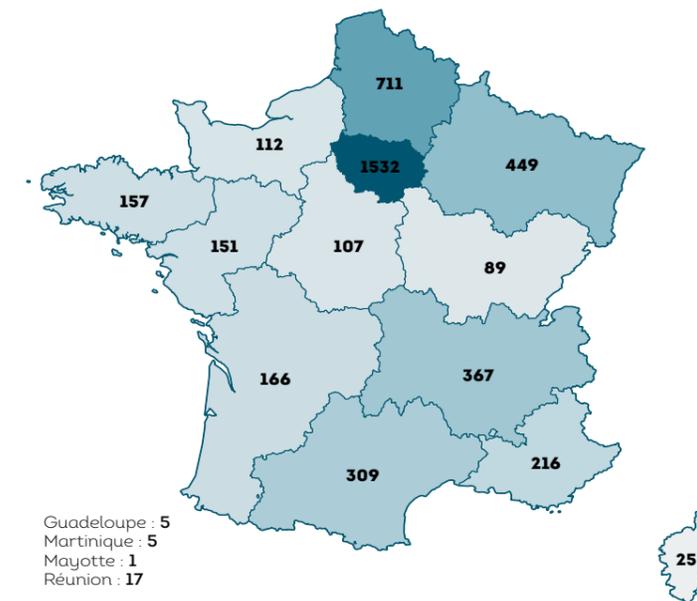
Les informations méthodologiques sont identiques à celles concernant les candidats domiciliés en Belgique et concernent ici les candidats dont le domicile déclaré se situe en France.

Tableau 13. Nombre de candidats uniques domiciliés en France, par département

NOMBRE		NOMBRE		NOMBRE	
Ain	6	Guadeloupe	5	Morbihan	28
Aisne	21	Haut-Rhin	37	Moselle	168
Allier	4	Haute-Corse	15	Nievre	4
Alpes-de-Haute-Provence	3	Haute-Garonne	75	Nord	511
Alpes-Maritimes	23	Haute-Loire	4	Oise	54
Ardeche	5	Haute-Marne	5	Orne	5
Ardennes	10	Haute-Saone	3	Paris	345
Ariege	1	Haute-Savoie	35	Pas-de-Calais	92
Aube	14	Haute-Vienne	10	Puy-de-Dome	26
Aude	20	Hauts-Alpes	2	Pyrenees-Atlantiques	26
Aveyron	8	Hauts-Pyrenees	9	Pyrenees-Orientales	30
Bas-Rhin	60	Hauts-de-Seine	228	Reunion	17
Bouches-du-Rhone	111	Herault	97	Rhone	149
Calvados	32	Ille-et-Vilaine	51	Saone-et-Loire	19
Cantal	1	Indre	4	Sarthe	21
Charente	8	Indre-et-Loire	32	Savoie	19
Charente-Maritime	13	Isere	60	Seine-et-Marne	131
Cher	20	Jura	1	Seine-Maritime	48
Correze	5	Landes	10	Seine-Saint-Denis	189
Corse-du-Sud	10	Loir-et-Cher	9	Somme	33
Cote-d'Or	27	Loire	29	Tarn	15
Cotes-d'Armor	28	Loire-Atlantique	65	Tarn-et-Garonne	11
Creuse	3	Loiret	26	Territoire De Belfort	8
Deux-Sevres	6	Lot	2	Val-d'Oise	171
Dordogne	6	Lot-et-Garonne	12	Val-de-Marne	190
Doubs	12	Lozere	3	Var	49
Drome	29	Maine-et-Loire	36	Vaucluse	28
Essonne	128	Manche	4	Vendee	19
Eure	23	Marne	37	Vienne	8
Eure-et-Loir	16	Martinique	5	Vosges	15
Finistere	50	Mayenne	10	Yonne	15
Gard	33	Mayotte	1	Yvelines	150
Gers	5	Meurthe-et-Moselle	90	Inconnu	129
Gironde	59	Meuse	13		
TOTAL					4 548

Graphique 17. Nombre de candidats uniques domiciliés en France, par région

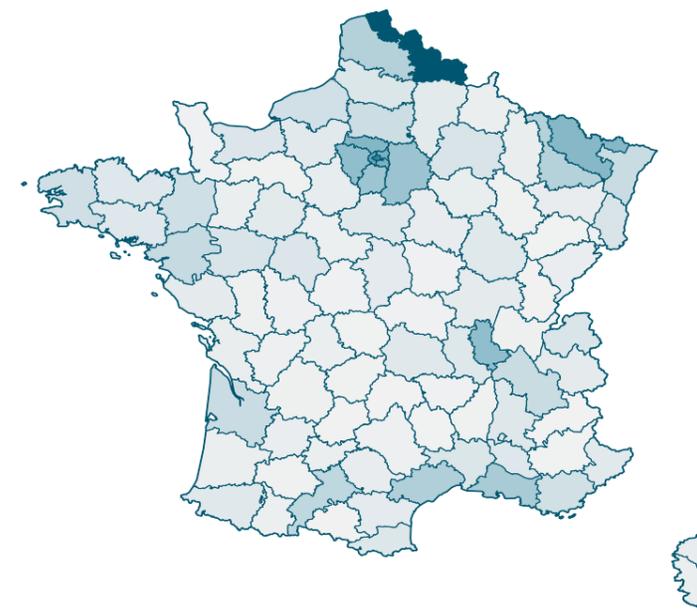
 Cohorte : primo-inscrits domiciliés en France



Les 3 régions qui ont le plus de candidats à l'examen sont dans l'ordre : l'Île-de-France, les Hauts-de-France et le Grand Est. Il s'agit des régions les plus proches de la Belgique.

Graphique 18. Nombre de candidats uniques domiciliés en France, par département

 Cohorte : primo-inscrits domiciliés en France



Les 5 départements qui ont le plus de candidats à l'examen sont dans l'ordre : le Nord, Paris, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis.

12. De quels pays proviennent les candidats de l'examen ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'information est basée sur le pays du domicile déclaré par le candidat et non sur sa nationalité. Les cartes affichent les pays pour lesquels il y a au moins un ressortissant qui s'est présenté à l'examen.

Chaque candidat n'est comptabilisé qu'une seule fois. Pour ceux qui auraient changé de pays de domicile, le pays indiqué lors de la première épreuve du candidat est comptabilisé.

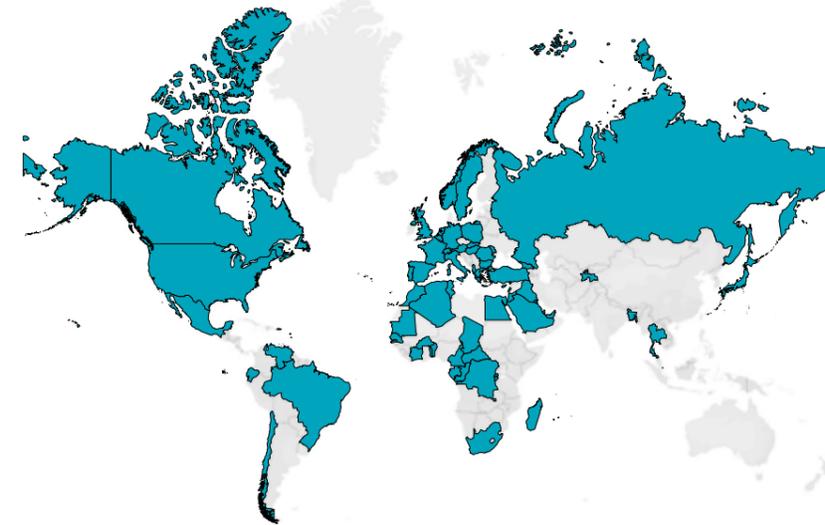
Tableau 14. Nombre de candidats uniques par pays de domicile

	NOMBRE		NOMBRE		NOMBRE
Afrique du Sud	1	États-Unis	3	Monaco	6
Albanie	1	France	4 548	Norvège	1
Algérie	50	Gabon	2	Pays-Bas	9
Allemagne	42	Géorgie	1	Pologne	5
Arabie saoudite	5	Grèce	8	Portugal	4
Autriche	2	Guadeloupe	18	Oatar	1
Bangladesh	1	Guyane française	1	République centrafricaine	1
Belgique	11 798	Hongrie	1	Roumanie	7
Bénin	4	Irak	1	Royaume-Uni	9
Brésil	1	Italie	46	Russie	1
Bulgarie	1	Japon	1	Rwanda	2
Burkina Faso	10	Jordanie	2	Sénégal	11
Burundi	3	Koweït	2	Singapour	1
Cameroun	31	La Réunion	29	Slovaquie	2
Canada	13	Liban	166	Suède	4
Chili	1	Luxembourg	202	Suisse	96
Chypre	2	Madagascar	2	Tadjikistan	1
Congo-Brazzaville	2	Malte	1	Tchad	2
Congo-Kinshasa	13	Maroc	715	Thaïlande	2
Côte d'Ivoire	7	Martinique	20	Togo	11
Égypte	9	Maurice	11	Tunisie	122
Émirats arabes unis	6	Mauritanie	2	Turquie	5
Équateur	1	Mexique	1	Vénézuela	1
Espagne	16	Moldavie	2	Inconnu	41
		TOTAL	18 150		

Graphique 19. Pays dont au moins un ressortissant a participé à l'examen (monde)

 Cohorte : primo-inscrits

Pays avec au moins un candidat à l'examen de médecine entre 2017 et 2021



La majeure partie des pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont au moins un ressortissant qui a été candidat à l'examen. Les pays sans ressortissants se situent en Océanie, en Amérique du Sud, en Asie du Sud et de l'Est et en Afrique du Sud et de l'Est.

Graphique 20. Pays dont au moins un ressortissant a participé à l'examen (Europe)

 Cohorte : primo-inscrits



La majeure partie des pays d'Europe ont au moins un ressortissant qui a été candidat à l'examen depuis la première édition. Seuls la Finlande et quelques pays d'Europe de l'Est et du Sud n'ont pas de ressortissants qui ont été candidats à l'examen.



CARACTÉRISTIQUES DES CANDIDATS

13. Combien de candidats choisissent chacune des universités ?

La FWB comprend 6 universités dont 5 participent à l'organisation de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires. Seule l'Université Saint-Louis - Bruxelles n'est pas concernée par celui-ci.

Lors de son inscription, le candidat doit indiquer son choix d'université dans le cas où il serait lauréat. Il ne s'agit pas ici des chiffres des inscriptions après résultats de l'examen mais bien ceux d'intention d'inscription.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Sur les 5 universités, 2 n'ont pas de filière en sciences dentaires. Il s'agit de l'Université de Mons et de l'Université de Namur. Cela diminue mécaniquement le nombre de candidats qui s'y inscrivent.

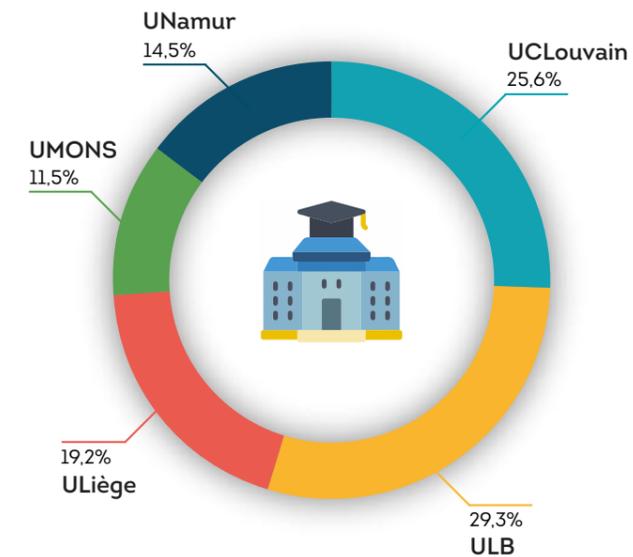
En cas de changement d'université entre deux épreuves, seul le choix du candidat à sa première épreuve est comptabilisé.

Tableau 15. Nombre de candidats selon l'université choisie et la catégorie de nationalité, par épreuve

	2017		2018		2019		2020		2021	
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT	
UCLouvain	978	919	687	996	756	1 086	809	1 263	930	
ULB	625	812	649	961	700	1 155	928	1 881	1 390	
ULiège	755	666	460	667	453	750	528	1 005	722	
UMONS	529	437	307	382	300	451	361	612	460	
UNamur	586	543	341	529	374	583	377	682	473	
Total	3 473	3 377	2 444	3 535	2 583	4 025	3 003	5 443	3 975	

Graphique 21. Proportion de candidats uniques selon l'université choisie

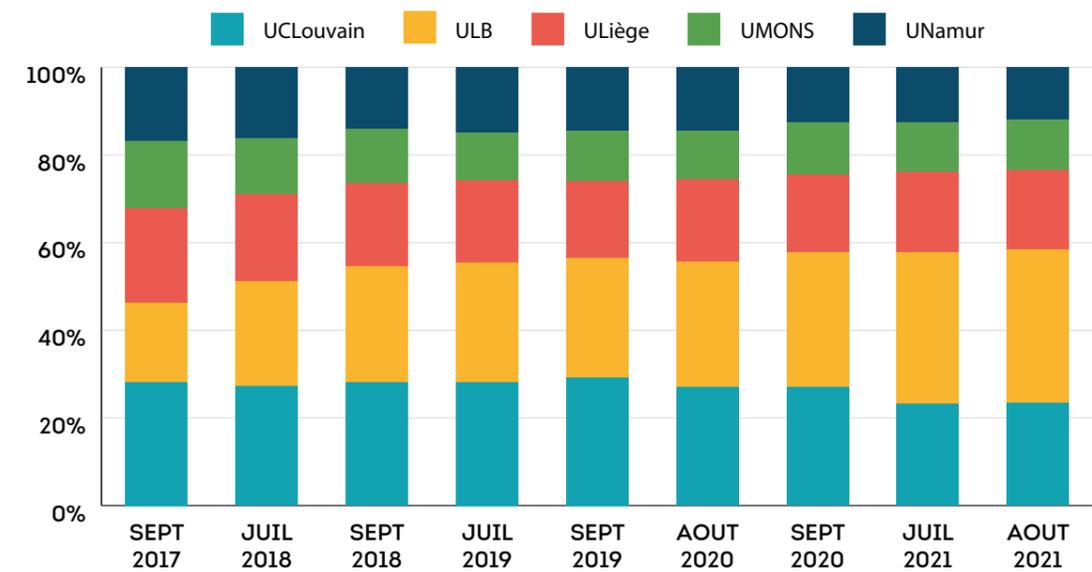
👤 Cohorte : primo-inscrits



Les universités qui concentrent le plus grand nombre d'intention d'inscriptions sont l'Université libre de Bruxelles et l'Université catholique de Louvain. Ces deux universités sont également celles qui ont le plus grand nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, toutes filières confondues.

Graphique 22. Évolution de la proportion de candidats selon l'université choisie par épreuve

👤 Cohorte : inscriptions réalisées



L'Université libre de Bruxelles est celle dont la proportion de candidat a le plus évolué entre la première édition et la dernière. Elle est passée de 18 % à 35 % soit pratiquement le double.

14. Les candidats choisissent-ils l'université la plus proche ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

En cas de changement de nationalité entre deux épreuves, la nationalité du candidat à sa première épreuve est comptabilisée.

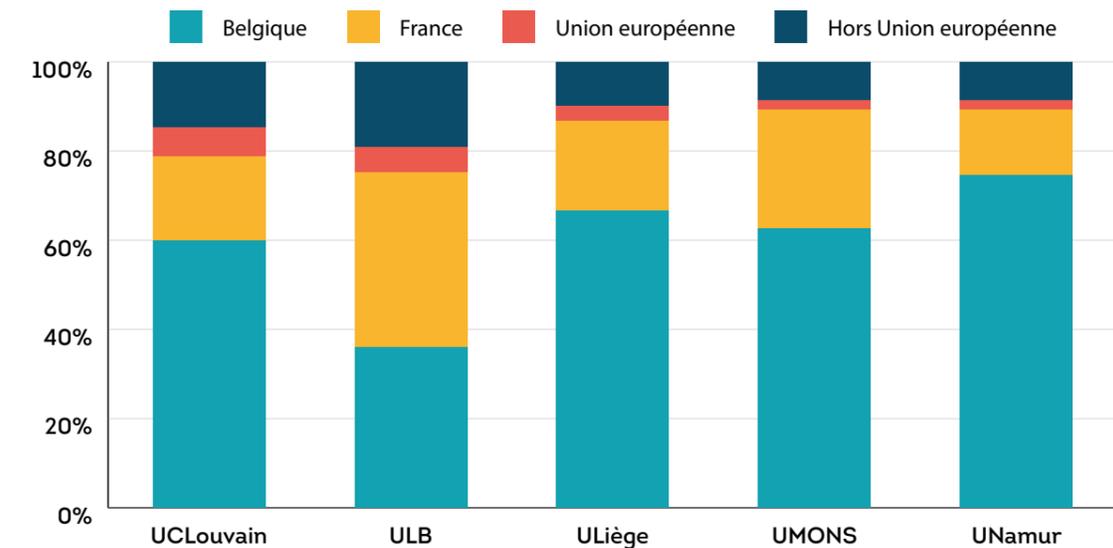
Pour le second graphique, seuls les candidats dont le domicile déclaré se situe en Belgique sont comptabilisés. La province est déterminée sur base du code postal renseigné par le candidat au moment de son inscription.

Tableau 16. Nombre de candidats uniques selon l'université choisie et la catégorie de nationalité

	BELGE	FRANÇAIS	UE	HORS UE	TOTAL	POURCENTAGE
UCLouvain	2 788	879	302	682	4 651	25,6 %
ULB	1 911	2 080	303	1 016	5 310	29,3 %
ULiège	2 318	702	116	343	3 479	19,2 %
UMONS	1 306	558	40	182	2 086	11,5 %
UNamur	1 954	386	60	224	2 624	14,5 %
Total	10 277	4 605	821	2 447	18 150	100 %

Graphique 23. Proportion de candidats uniques selon l'université choisie et la catégorie de nationalité

Cohorte : primo-inscrits



L'Université de Namur est celle qui a le taux de candidats belges le plus élevé. À l'inverse, l'Université libre de Bruxelles est celle avec le taux le plus faible. L'Université de Mons a le second taux de candidats français le plus élevé.

Graphique 24. Nombre de candidats domiciliés en Belgique, selon l'université choisie et la province d'origine

Cohorte : primo-inscrits domiciliés en Belgique

	UCLouvain	ULB	ULiège	UMONS	UNamur
Anvers	36	46	2	1	8
Brabant Flamand	474	307	9	17	69
Brabant Wallon	471	223	11	55	392
Bruxelles-Capitale	1.676	1.332	20	66	94
Flandre Occidentale	15	11	0	2	5
Flandre Orientale	27	44	3	6	4
Hainaut	392	315	34	1.260	437
Liège	82	39	2.226	7	152
Limbourg	4	2	9	1	3
Luxembourg	90	35	175	2	208
Namur	84	48	70	24	725

Pour l'Université de Liège et l'Université de Mons, la majorité des candidats est issue de leur province respective avec relativement peu de candidats issus d'autres provinces. Il n'est pas étonnant que la majorité des candidats de l'Université catholique de Louvain soit issue de la Région de Bruxelles-Capitale car son site principal organisant les études de médecine et dentisterie y est situé.

15. Quelle est la proportion de candidates et de candidats ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

En cas de changement de nationalité entre deux épreuves, la nationalité du candidat à sa première épreuve est comptabilisée.

Tableau 17. Nombre de candidats selon le sexe

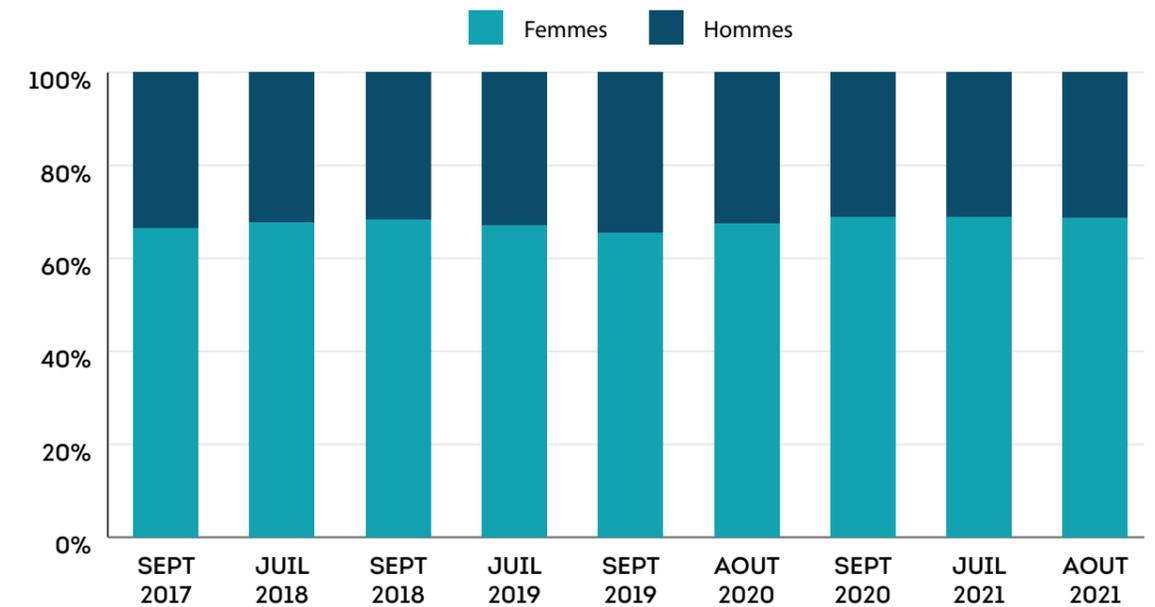
	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Femme	2 310	2 287	1 671	2 371	1 693	2 720	2 072	3 750	2 731	21 605	
Homme	1 163	1 090	773	1 164	890	1 305	931	1 693	1 244	10 253	
Total	3 473	3 377	2 444	3 535	2 583	4 025	3 003	5 443	3 975	31 858	

Tableau 18. Nombre de candidats selon le sexe et la catégorie de nationalité

	BELGE	FRANÇAIS	UE	HORS UE	TOTAL
	Femme	7 012	3 048	563	1 517
Homme	3 265	1 557	258	930	6 010
Total	10 277	4 605	821	2 447	18 150

Graphique 25. Évolution de la proportion de candidats selon le sexe

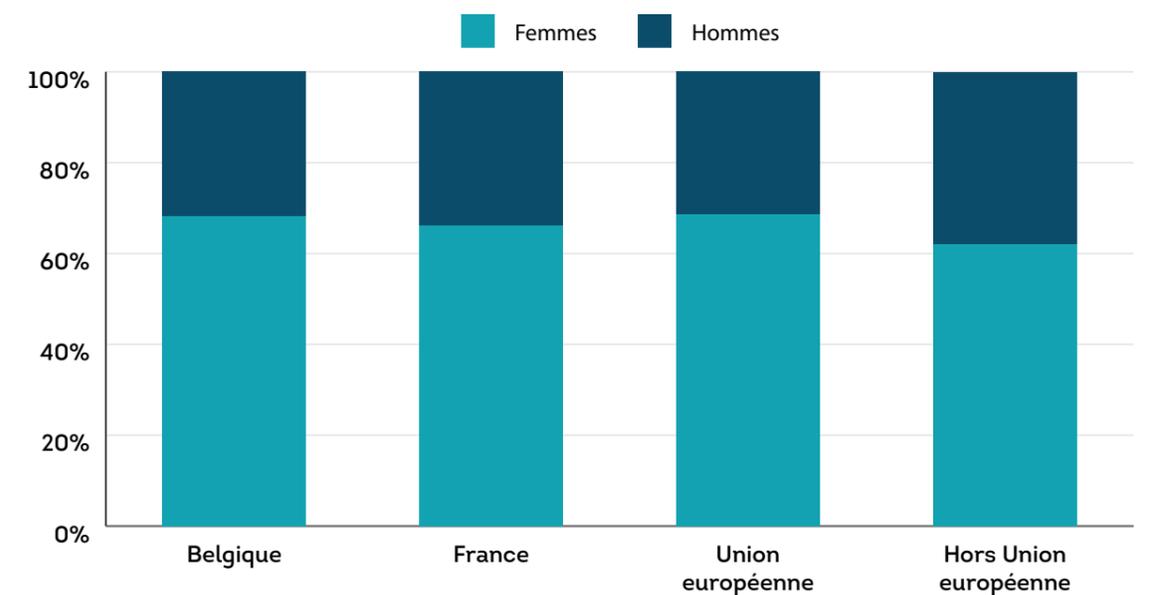
Cohorte : inscriptions réalisées



La proportion de candidates et de candidats est stable entre les différentes épreuves. Il y a en moyenne 2 fois plus de candidates que de candidats.

Graphique 26. Proportion de candidats selon le sexe et la catégorie de nationalité

Cohorte : primo-inscrits



La proportion de candidates et de candidats est stable entre les différentes catégories de nationalité. Il y a en moyenne 2 fois plus de candidates que de candidats.

16. Quel est l'âge des candidats ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'âge est calculé à la première épreuve du candidat.

En cas de changement de nationalité entre deux épreuves, la nationalité du candidat à sa première épreuve est comptabilisée.

Tableau 19. Nombre de candidats uniques selon l'âge et le sexe

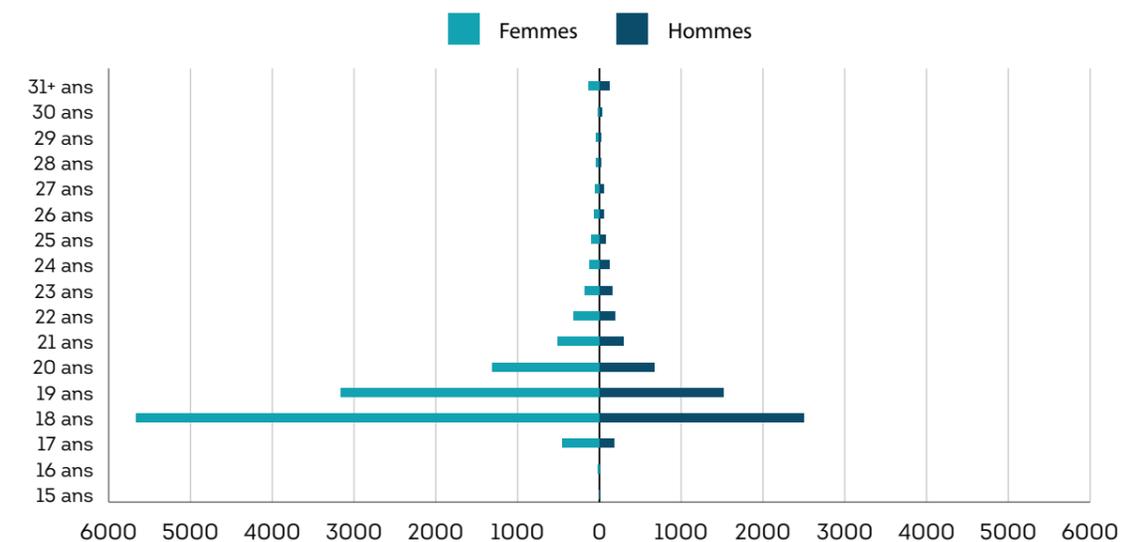
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
15 ans	0	1	1
16 ans	9	18	27
17 ans	176	446	622
18 ans	2 500	5 669	8 169
19 ans	1 520	3 156	4 676
20 ans	668	1 307	1 975
21 ans	296	503	799
22 ans	194	309	503
23 ans	150	175	325
24 ans	119	122	241
25 ans	76	93	169
26 ans	57	64	121
27 ans	48	53	101
28 ans	23	37	60
29 ans	24	38	62
30 ans	26	21	47
31+ ans	124	128	252
Total	6 010	12 140	18 150

Tableau 20. Nombre de candidats selon la catégorie de nationalité et la classe d'âge

	BELGE	FRANÇAIS	UE	HORS UE	TOTAL
18 ans et moins	6 783	1 050	268	718	8 819
19 ans	1 932	2 022	227	495	4 676
20 ans	755	786	142	292	1 975
21 ans	260	275	71	193	799
22 ans et plus	547	472	113	749	1 881
Total	10 277	4 605	821	2 447	18 150

Graphique 27. Pyramide des âges des candidats

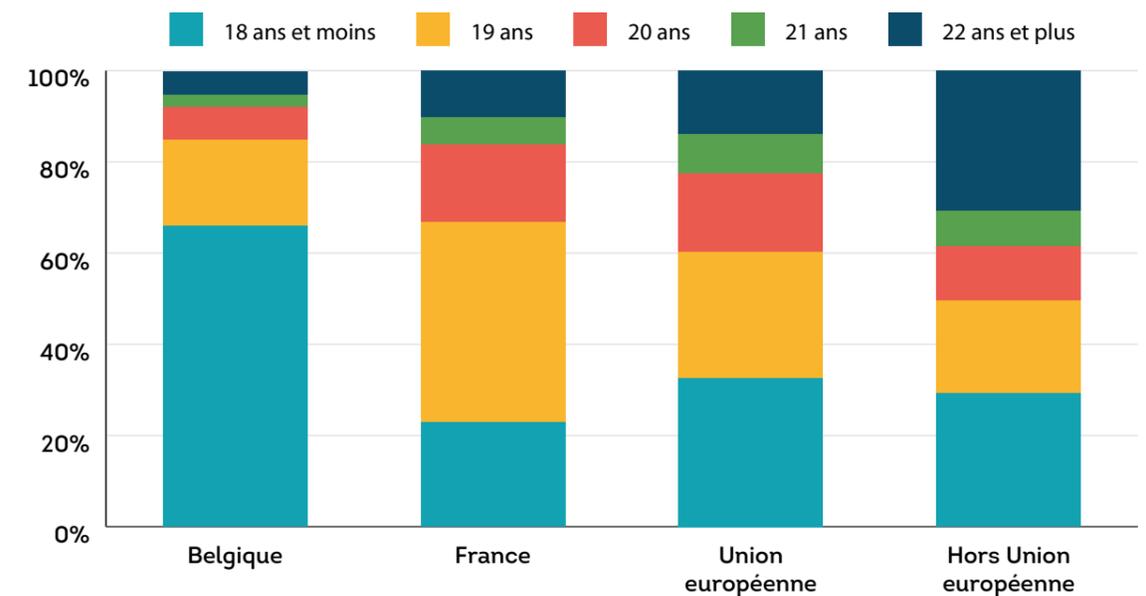
Cohorte : primo-inscrits



La majorité des candidats ont 18 ans lors de leur première épreuve. La proportion de candidats ayant moins de 20 ans à la première épreuve est légèrement plus petite pour les hommes (70 %) que pour les femmes (77 %).

Graphique 28. Proportion de candidats selon la catégorie de nationalité et la classe d'âge

Cohorte : primo-inscrits



À leur première épreuve, les candidats belges ont majoritairement 18 ans ou moins alors que les candidats français ont majoritairement 19 ans. Pour les candidats issus de pays situés en dehors de l'UE, une part importante a 22 ans ou plus.

17. Quelle est la proportion de candidats pour chaque filière ?

Sur les 5 universités, 2 n'organisent pas de filière en sciences dentaires. Les candidats qui choisissent de s'orienter en sciences dentaires doivent choisir entre l'Université catholique de Louvain, l'Université libre de Bruxelles ou l'Université de Liège.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

En cas de changement de filière entre deux épreuves, la filière du candidat à sa première épreuve est comptabilisée.

En cas de changement de nationalité entre deux épreuves, la nationalité du candidat à sa première épreuve est comptabilisée.

Tableau 21. Nombre de candidats selon la filière

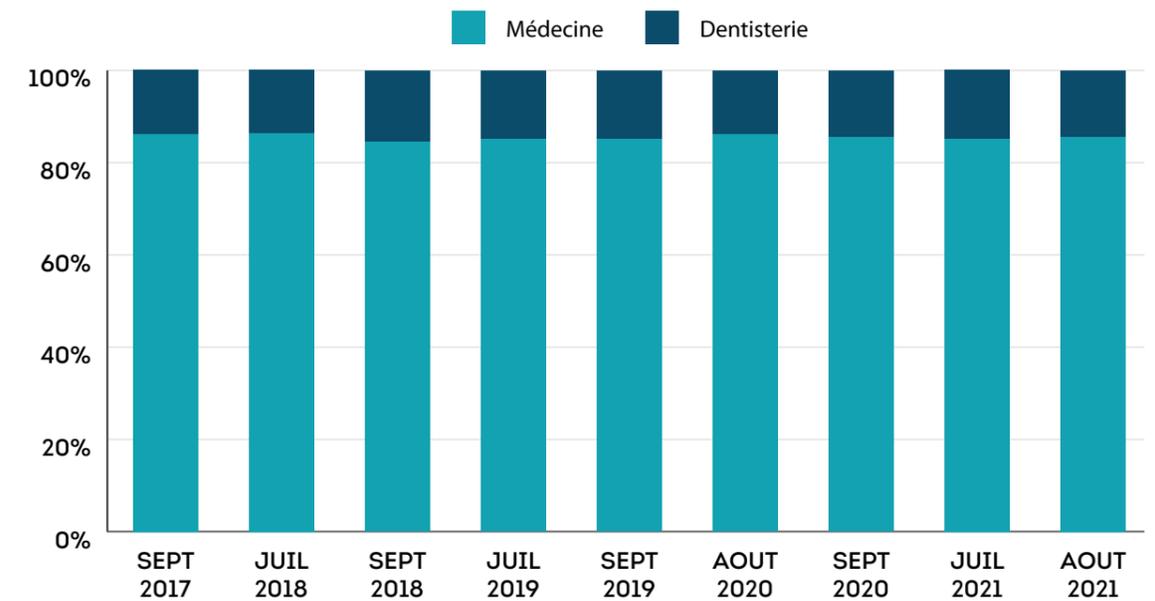
	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Médecine	2 994	2 917	2 064	3 008	2 198	3 467	2 566	4 636	3 404	27 254	
Dentisterie	479	460	380	527	385	558	437	807	571	4 604	
Total	3 473	3 377	2 444	3 535	2 583	4 025	3 003	5 443	3 975	31 858	

Tableau 22. Nombre de candidats selon la catégorie de nationalité et la filière

	BELGE	FRANÇAIS	UE	HORS UE	TOTAL
Médecine	9 058	3 624	709	2 133	15 524
Dentisterie	1 219	981	112	314	2 626
Total	10 277	4 605	821	2 447	18 150

Graphique 29. Évolution de la proportion de candidats selon la filière

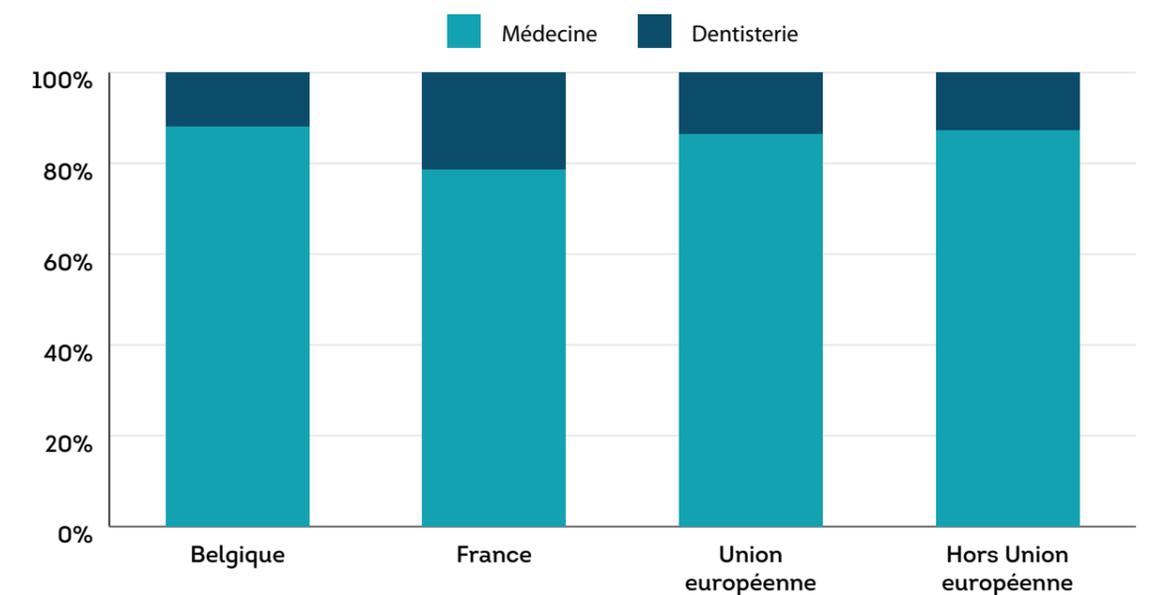
Cohorte : inscriptions réalisées



La proportion de candidats selon la filière est stable au fil des épreuves. Il y a en moyenne 85,5 % des candidats inscrits en médecine et 14,5 % en dentisterie.

Graphique 30. Proportion de candidats selon la catégorie de nationalité et la filière

Cohorte : primo-inscrits



Près de 20 % des candidats français sont inscrits en dentisterie. Cette proportion avoisine les 12 % pour les autres catégories de nationalité.

18. Combien de candidats bénéficient d'un aménagement raisonnable ?

Les candidats qui estiment que leur condition médicale nécessite un aménagement raisonnable pour présenter l'examen peuvent introduire une demande lors de leur inscription. La décision d'octroi ou non d'un aménagement raisonnable est basée sur l'avis de la Commission médicale et est prise par le jury de l'examen d'entrée. Une demande doit répondre à 3 exigences :

- remplir les conditions de recevabilité ;
- formuler une demande précise concernant les besoins supplémentaires souhaités ;
- fournir des documents probants.

Tableau 23. Nombre de demandes d'aménagements raisonnables

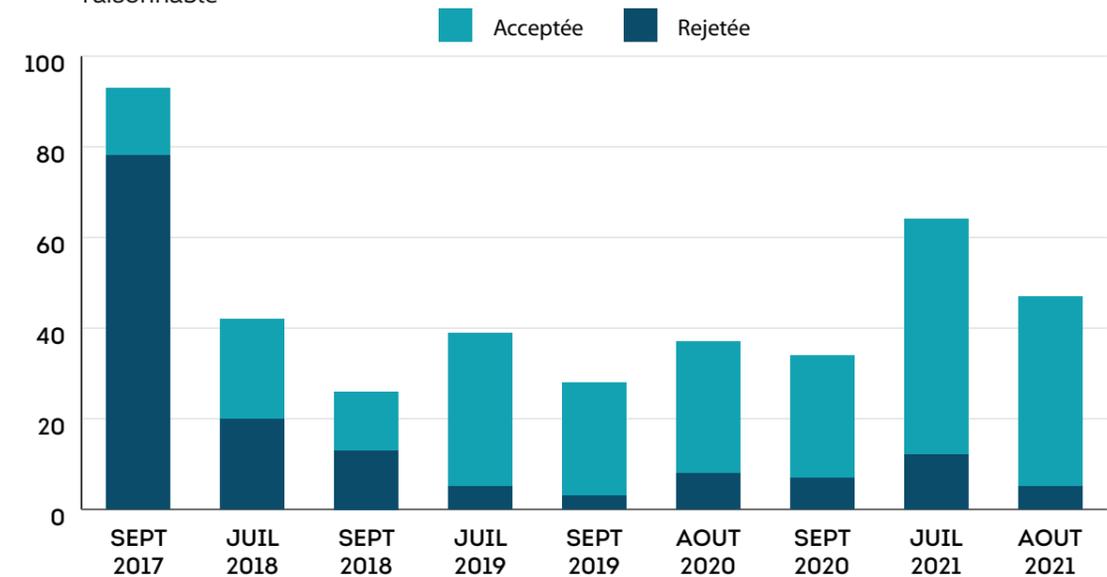
	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Acceptée	15	22	13	34	25	29	27	52	42	259	
Rejetée	78	20	13	5	3	8	7	12	5	151	
Total	93	42	26	39	28	37	34	64	47	410	

Tableau 24. Nombre de candidats bénéficiant d'un aménagement raisonnable selon la filière choisie

	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Médecine	13	19	12	30	22	26	23	44	34	223	
Dentisterie	2	3	1	4	3	3	4	8	8	36	
Total	15	22	13	34	25	29	27	52	42	259	

Graphique 31. Évolution du nombre de demandes d'aménagements raisonnables

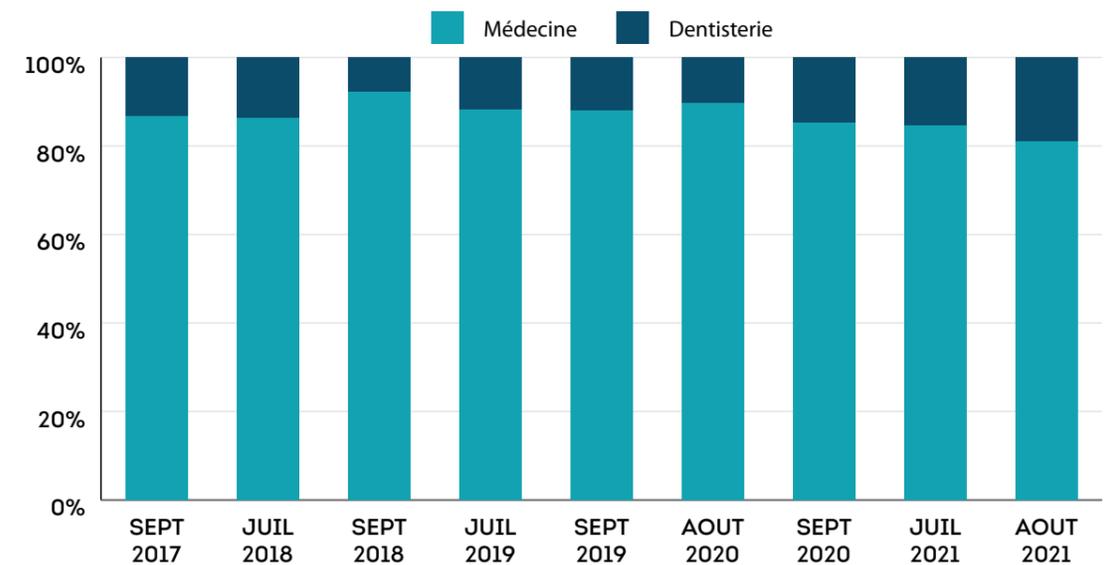
Cohorte : inscriptions réalisées par les candidats demandant un aménagement raisonnable



À l'exception de la première épreuve, la majorité des demandes d'aménagements raisonnables sont acceptées. Le nombre de demande fluctue entre les différentes épreuves sans être proportionnel au nombre total de candidats.

Graphique 32. Évolution du nombre de candidats bénéficiant d'un aménagement raisonnable selon la filière

Cohorte : inscriptions réalisées par les candidats bénéficiant d'un aménagement raisonnable



On retrouve une proportion similaire dans le choix des filières entre les candidats bénéficiant d'un aménagement raisonnable et l'ensemble des autres candidats.



RÉSULTATS

19. Quel est le taux de réussite ?

Le nombre de lauréats indique le nombre maximum d'étudiants qui peuvent s'inscrire dans des études de sciences médicales ou dentaires en FWB lors d'une année académique donnée, depuis la mise en place de l'examen.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le taux de réussite est calculé en divisant le nombre de lauréats par le nombre de candidats.

Le nombre de lauréats comprend l'ensemble des participants qui ont satisfait aux conditions de réussite de l'examen, à savoir :

- obtenir au moins 8/20 à chacune des huit matières ;
- obtenir au moins 10/20 à chacune des deux parties :
 - Partie 1 : Connaissance et compréhension des matières scientifiques
 - Partie 2 : Communication et analyse critique de l'information

À ces conditions, s'ajoute une condition supplémentaire pour les candidats non-résidents : ils ne peuvent représenter plus de 30 % du total des lauréats. Lorsqu'il y a plus de 30 % de candidats non-résidents qui remplissent les conditions de réussite par rapport au total des réussites, ces candidats non-résidents sont classés selon leur note finale obtenue. Le candidat non-résident doit être classé en ordre utile pour être reconnu lauréat.

Le nombre de lauréats primo-inscrits comprend l'ensemble des lauréats qui ont satisfait l'ensemble des conditions de réussite de l'examen d'entrée lors de leur première épreuve.

Le taux de réussite prend donc en compte le quota imposé sur les candidats non-résidents et pas uniquement les résultats obtenus à l'examen.

Tableau 25. Nombre de lauréats et lauréats primo-inscrits par épreuve

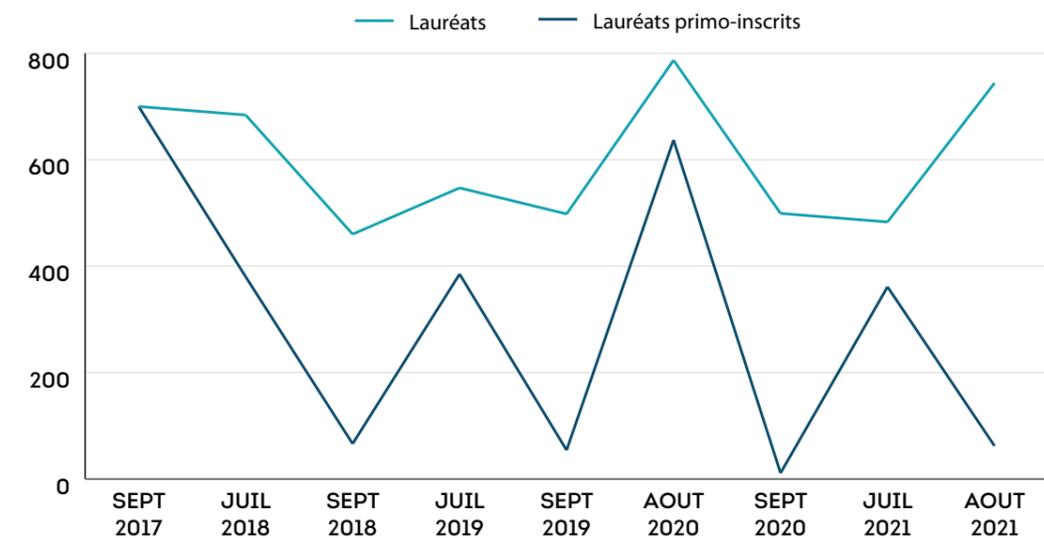
	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Lauréats primo-inscrits	700	380	66	385	54	637	11	361	62	2 656	
Lauréats	700	684	460	547	498	787	499	483	744	5 402	

Tableau 26. Taux de réussite des lauréats et lauréats primo-inscrits par épreuve

	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Lauréats primo-inscrits	20,2 %	16,5 %	11,4 %	13,8 %	10,7 %	20,5 %	5,5 %	8,3 %	7,5 %	14,6 %	
Lauréats	20,2 %	20,3 %	18,8 %	15,5 %	19,3 %	19,6 %	16,6 %	8,9 %	18,7 %	17 %	

Graphique 33. Évolution du nombre de lauréats par épreuve

 Cohortes : inscriptions réalisées & primo-inscrits

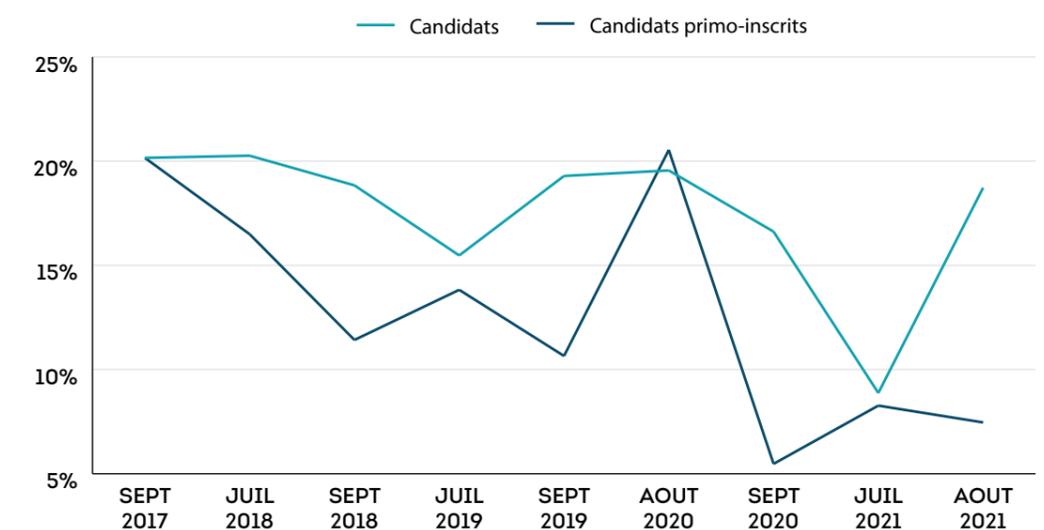


Le nombre de lauréats par épreuves varie d'une épreuve à l'autre. Pour une édition donnée, il est plus grand lors de la première épreuve à l'exception de l'édition de 2021.

Le nombre de lauréats primo-inscrits est directement lié au nombre de primo-inscrits. Ceux-ci étant moins nombreux lors des secondes épreuves annuelles, le nombre de lauréats primo-inscrits lors de ces épreuves est beaucoup plus faible.

Graphique 34. Taux de réussite par épreuve

 Cohortes : inscriptions réalisées & primo-inscrits



Pour une édition donnée, le taux de réussite évolue entre les deux épreuves, parfois à la hausse et parfois à la baisse. L'évolution la plus importante concerne la dernière édition.

Le taux de réussite des candidats primo-inscrits varie de manière plus importante car les cohortes sont petites lors des secondes épreuves annuelles.

20. Combien de candidats réussissent l'examen sans être lauréats ?

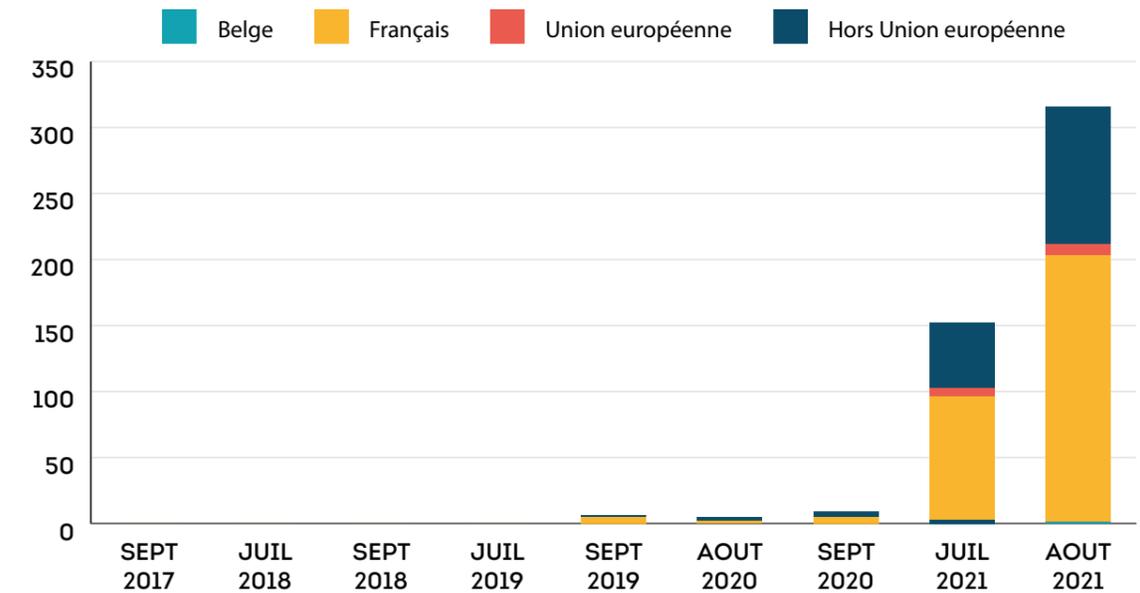
Selon les règles actuelles de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires, les lauréats non-résidents ne peuvent pas représenter plus de 30 % du total des lauréats pour chacune des filières. Lorsque le nombre de réussite de candidats non-résidents est supérieur au nombre maximum autorisé, on procède à un classement des candidats selon la note obtenue au score total. Seuls les candidats classés en ordre utile sont alors reconnus lauréats. Il y est donc possible pour un candidat non-résident de réussir l'examen sans être reconnu lauréat.

Tableau 27. Nombre de candidats arrêtés par le quota non-résident

	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Belge	0	0	0	0	0	0	0	3	1	4	
Français	0	0	0	0	5	2	5	93	202	307	
Union européenne	0	0	0	0	0	0	0	7	9	16	
Hors UE	0	0	0	0	1	3	4	49	104	161	
Total	0	0	0	0	6	5	9	152	316	488	

Graphique 35. Évolution du nombre de candidats arrêtés par le quota de non-résident

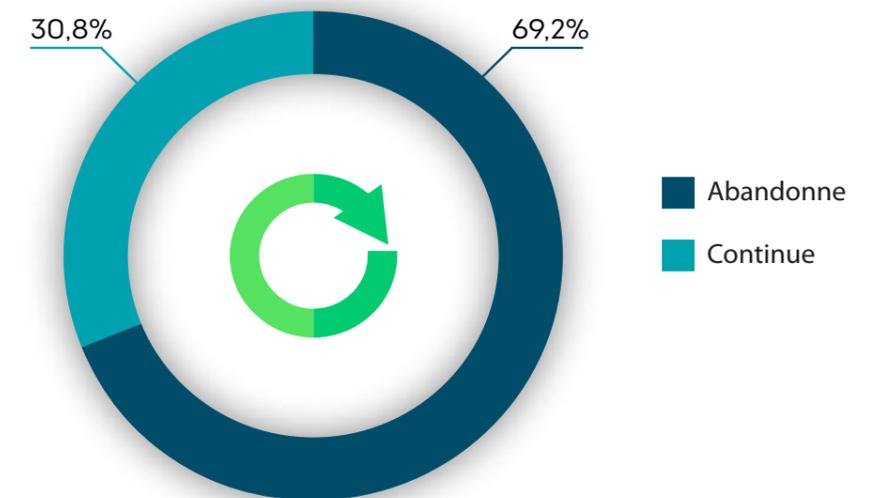
 Cohorte : inscriptions réalisées menant à une réussite sans être lauréat



Les premiers candidats non-résidents à ne pas avoir été reconnus lauréats des suites du quota apparaissent à la seconde épreuve de l'édition 2019. Leur nombre a particulièrement augmenté lors de la dernière édition.

Graphique 36. Proportion de candidats qui tentent à nouveau d'être lauréat après avoir été bloqué par le quota de non-résident

 Cohorte : inscriptions réalisées menant à une réussite sans être lauréat



Parmi les candidats qui ont été bloqués une première fois par le quota de lauréat non-résident, 3 sur 10 tentent à nouveau leur chance de devenir lauréat.

21. Les aménagements raisonnables ont-ils une influence sur le taux de réussite ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

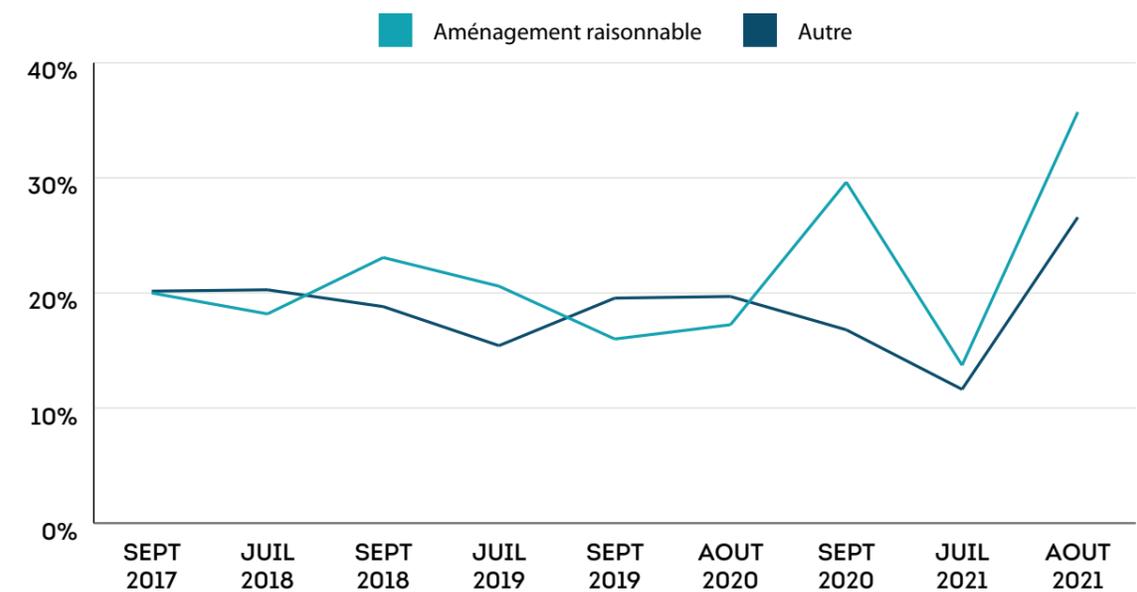
Le taux de réussite est calculé en divisant le nombre de lauréats par le nombre de candidats.

Tableau 28. Nombre de candidats et de lauréats bénéficiant d'un aménagement raisonnable

	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Candidats	15	22	13	34	25	29	27	52	42	259	
Lauréats	3	4	3	7	4	5	8	5	9	48	

Graphique 37. Taux de réussite des candidats bénéficiant d'un aménagement raisonnable

👥 Cohorte : inscriptions réalisées



Étant donné le faible nombre de candidats bénéficiant d'un aménagement raisonnable à chaque épreuve, il est aventureux de comparer directement leurs taux de réussite avec celui du reste des candidats. Ils semblent cependant ne pas trop diverger l'un de l'autre à l'exception de ceux de la seconde épreuve de l'édition de 2020.

22. Quels sont les résultats obtenus au score total ?

Le score total reflète à la fois la difficulté de l'examen et sa qualité. La littérature scientifique admet généralement que la distribution du score d'un test devrait suivre une loi normale lorsque celui-ci mesure des connaissances et/ou compétences variées.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le score total est la moyenne des notes obtenues dans chacune des deux parties, elles-mêmes étant la moyenne des 4 matières qui les composent.

Les données regroupent l'ensemble des candidats toutes épreuves confondues.

Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

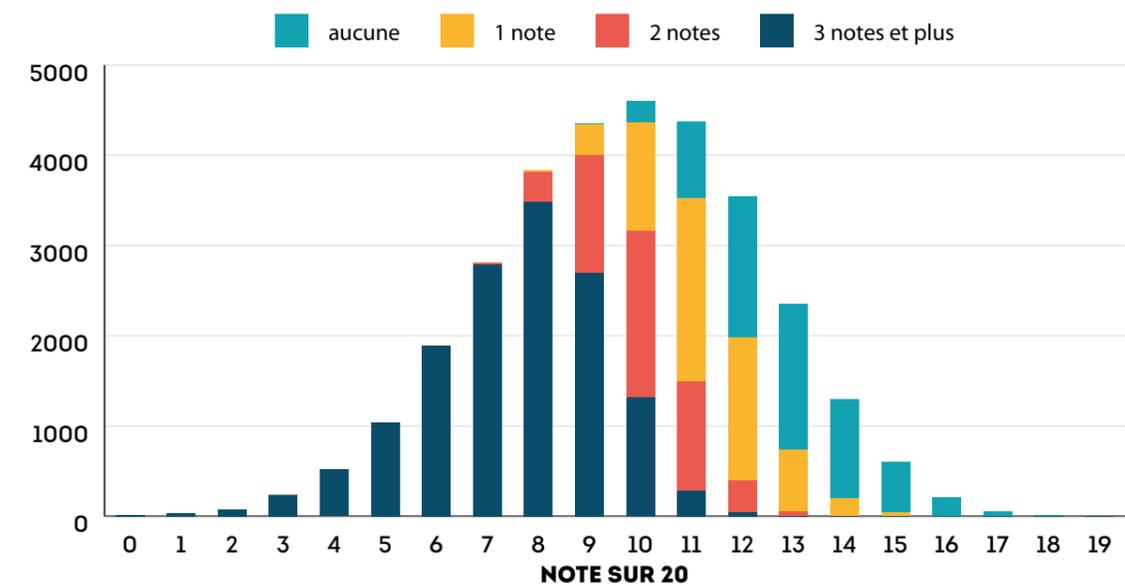
L'axe des abscisses du graphique n'affiche que la partie entière du score.

Tableau 29. Nombre de candidats selon la note obtenue au score total et le nombre de notes inférieures à 8/20

SCORE TOTAL	0 NOTE	1 NOTE	2 NOTES	3 NOTES ET PLUS	TOTAL
0 - 0,99	0	0	0	12	12
1 - 1,99	0	0	0	26	26
2 - 2,99	0	0	0	72	72
3 - 3,99	0	0	0	234	234
4 - 4,99	0	0	0	516	516
5 - 5,99	0	0	0	1 034	1 034
6 - 6,99	0	0	0	1 891	1 891
7 - 7,99	0	0	24	2 787	2 811
8 - 8,99	0	23	325	3 488	3 836
9 - 9,99	10	345	1 308	2 693	4 356
10 - 10,99	237	1 208	1 836	1 320	4 601
11 - 11,99	845	2 030	1 210	286	4 371
12 - 12,99	1 566	1 575	359	40	3 540
13 - 13,99	1 614	684	52	2	2 352
14 - 14,99	1 099	189	3	0	1 291
15 - 15,99	556	46	0	0	602
16 - 16,99	207	5	0	0	212
17 - 17,99	57	0	0	0	57
18 - 18,99	7	0	0	0	7
19 - 20	0	0	0	0	0
Total	6 198	6 105	5 117	14 401	31 821

Graphique 38. Nombre de candidats par note obtenue au score total et nombre de notes bloquantes

👥 Cohorte : inscriptions réalisées



La distribution du nombre de candidats par score total suit une loi normale de moyenne 10,14 et d'écart type 2,62. La médiane est de 10,22. Les candidats ayant une note inférieure à 8/20 sont à la « frontière » de la réussite (hors notion de résident).

23. Quels sont les résultats obtenus à chacune des deux parties de l'examen ?

La première partie de l'examen concerne la connaissance et compréhension des matières scientifiques, la seconde concerne la communication et analyse critique de l'information.

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

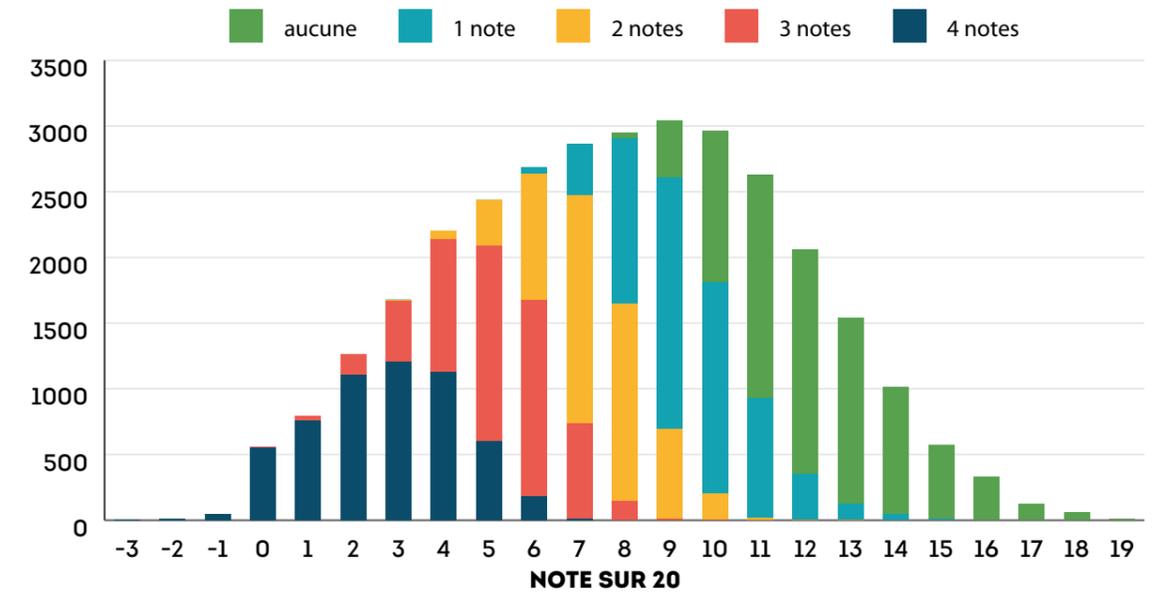
Le score obtenu dans chaque partie est la moyenne des scores obtenus dans chacune des matières qui la composent (biologie, chimie, mathématiques et physique pour la première, communication, empathie, éthique et raisonnement pour la seconde). Les modalités de l'examen prévoient une pénalité de -1/3 point par mauvaise réponse et une absence de pénalité en cas d'abstention. Il est donc possible d'obtenir une note négative pour chaque matière et partie de l'examen. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire, quelle que soit la moyenne obtenue par partie.

Tableau 30. Nombre de candidats par note obtenue au deux parties de l'examen et nombre de notes inférieures à 8/20

SCORE MOYEN	0 NOTE		1 NOTE		2 NOTES		3 NOTES		4 NOTES		TOTAL	
	P1	P2	P1	P2	P1	P2	P1	P2	P1	P2	P1	P2
-3 - -3,99	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
-2 - -2,99	0	0	0	0	0	0	0	0	10	2	10	2
-1 - -1,99	0	0	0	0	0	0	0	0	44	2	44	2
0 - 0,99	0	0	0	0	0	0	2	1	554	18	556	19
1 - 1,99	0	0	0	0	0	0	31	2	758	10	789	12
2 - 2,99	0	0	0	0	0	0	154	5	1 109	20	1 263	25
3 - 3,99	0	0	0	0	10	1	459	27	1 209	33	1 678	61
4 - 4,99	0	0	0	0	63	15	1 007	100	1 130	51	2 200	166
5 - 5,99	0	0	2	0	349	58	1 489	161	599	45	2 439	264
6 - 6,99	0	0	45	10	963	213	1 491	234	183	20	2 682	477
7 - 7,99	0	0	394	118	1 737	552	722	223	12	3	2 865	896
8 - 8,99	48	6	1 255	578	1 503	914	146	104	0	0	2 952	1 602
9 - 9,99	441	199	1 911	1 548	684	797	10	16	0	0	3 046	2 560
10 - 10,99	1 158	983	1 607	2 538	201	422	1	2	0	0	2 967	3 945
11 - 11,99	1 701	2 261	904	2 479	21	140	0	0	0	0	2 626	4 880
12 - 12,99	1 702	3 519	352	1 816	3	38	0	0	0	0	2 057	5 373
13 - 13,99	1 414	3 963	128	900	1	0	0	0	0	0	1 543	4 863
14 - 14,99	971	3 233	43	247	0	0	0	0	0	0	1 014	3 480
15 - 15,99	563	1 971	8	41	0	0	0	0	0	0	571	2 012
16 - 16,99	328	913	0	3	0	0	0	0	0	0	328	916
17 - 17,99	124	232	0	0	0	0	0	0	0	0	124	232
18 - 18,99	58	33	0	0	0	0	0	0	0	0	58	33
19 - 20	8	1	0	0	0	0	0	0	0	0	8	1
Total	8 516	17 314	6 649	10 278	5 535	3 150	5 512	875	5 609	204	31 821	31 821

Graphique 39. Nombre de candidats par note obtenue à la partie 1 de l'examen et nombre de notes bloquantes

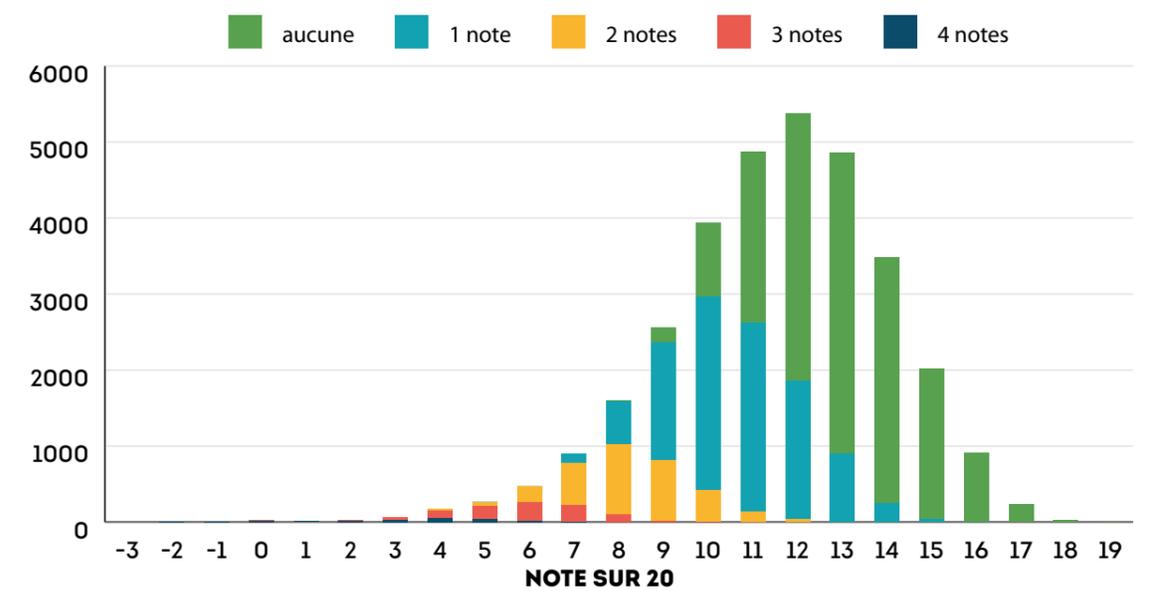
Cohorte : inscriptions réalisées



La distribution du nombre de candidats par score obtenu à la partie 1 suit une loi normale de moyenne 8,33 et d'écart type 3,76. La médiane est de 8,44.

Graphique 40. Nombre de candidats par note obtenue à la partie 2 de l'examen et nombre de notes bloquantes

Cohorte : inscriptions réalisées



La distribution du nombre de candidats par score obtenu à la partie 2 suit une loi normale de moyenne 11,95 et d'écart type 2,46. La médiane est de 12,11.

24. Présenter l'examen plusieurs fois permet-il d'améliorer son score total ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Pour le calcul de l'indicateur, tous les examens qui ne sont pas une première tentative sont pris en compte. Chaque score est comparé à la première tentative du candidat (et non la précédente).

Une augmentation signifie que le candidat améliore son score total entre la tentative actuelle et sa première tentative. À l'inverse, une diminution signifie que le candidat obtient un score total plus faible entre la tentative actuelle et sa première tentative.

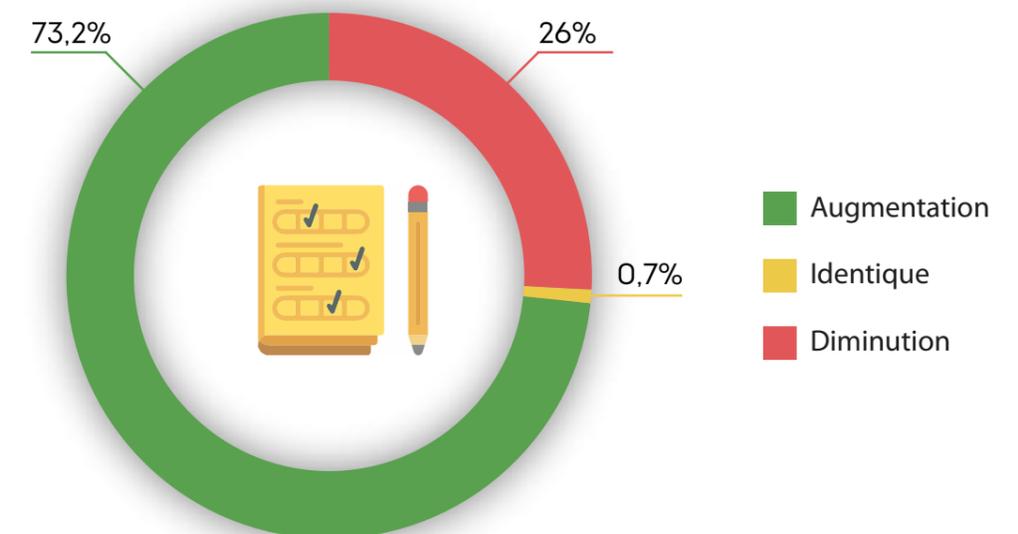
On ne distingue pas s'il s'agit de deux passages différents qui ont lieu lors de la même édition ou non. Le temps de préparation supplémentaire du candidat est moindre en cas d'un second passage lors d'une même édition.

Tableau 31. Nombre de candidats selon la variation de score total entre la première épreuve et les suivantes

	FRÉQUENCE	POURCENTAGE
Diminution du score	2 383	26 %
Score identique	68	0,7 %
Augmentation du score	6 698	73 %
Sans information	22	0,2 %
Total	9 171	100 %

Graphique 41. Proportion de candidats selon la variation de score total entre la première épreuve et les suivantes

 Cohorte : candidats ayant présenté l'examen plus d'une fois



Près de 3 candidats sur 4 améliorent leur score par rapport à leur première tentative. En moyenne, ils améliorent leur score total de 1,86 point. À l'inverse, la diminution moyenne du score total est de 1,02 point.

25. Présenter l'examen plusieurs fois permet-il d'améliorer son score à chaque partie ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Pour le calcul de l'indicateur, tous les examens qui ne sont pas une première tentative sont pris en compte. Chaque score est comparé à la première tentative du candidat (et non la précédente).

Une augmentation signifie que le candidat améliore son score entre la tentative actuelle et sa première tentative. À l'inverse, une diminution signifie que le candidat obtient un score plus faible entre la tentative actuelle et sa première tentative.

On ne distingue pas s'il s'agit de deux passages différents qui ont lieu lors de la même édition ou non. Le temps de préparation supplémentaire du candidat est moindre en cas d'un second passage lors d'une même édition.

Tableau 32. Nombre de candidats selon la variation de score obtenu à la partie 1 entre la première épreuve et les suivantes

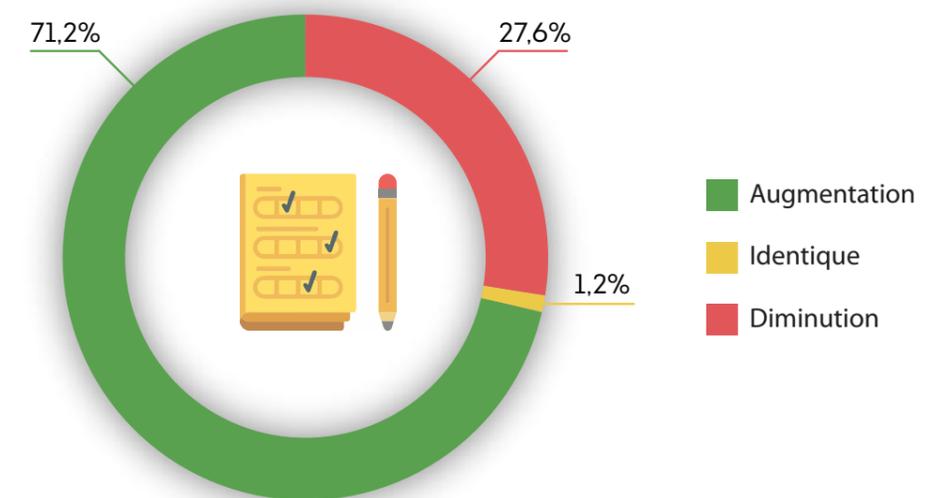
	FRÉQUENCE	POURCENTAGE
Diminution du score	2 520	27,5 %
Score identique	110	1,2 %
Augmentation du score	6 514	71 %
Sans information	27	0,3 %
Total	9 171	100 %

Tableau 33. Nombre de candidats selon la variation de score obtenu à la partie 2 entre la première épreuve et les suivantes

	FRÉQUENCE	POURCENTAGE
Diminution du score	3 317	36,2 %
Score identique	167	1,8 %
Augmentation du score	5 660	61,7 %
Sans information	27	0,3 %
Total	9 171	100 %

Graphique 42. Proportion de candidats selon la variation de score obtenu à la première partie, entre une première épreuve et les suivantes

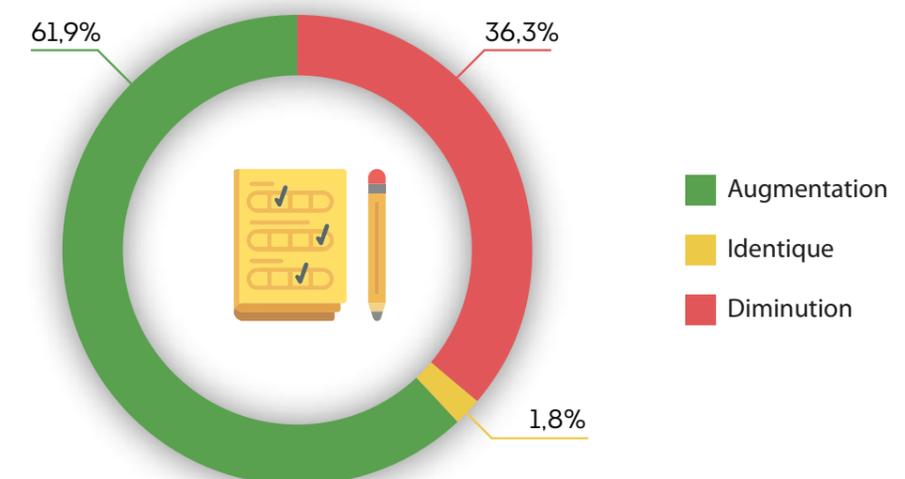
 Cohorte : candidats ayant présenté l'examen plus d'une fois



Près de 3 candidats sur 4 améliorent leur score à la première partie par rapport à leur première tentative. En moyenne, ils améliorent leur score total de 2,7 point. À l'inverse, la diminution moyenne du score obtenu à la première partie est de 1,63 point.

Graphique 43. Proportion de candidats selon la variation de score obtenu à la seconde partie, entre une première épreuve et les suivantes

 Cohorte : candidats ayant présenté l'examen plus d'une fois



3 candidats sur 5 améliorent leur score à la seconde partie par rapport à leur première tentative. En moyenne, ils améliorent leur score total de 2,05 point. À l'inverse, la diminution moyenne du score obtenu à la seconde partie est de 1,55 point.

26. Quels sont les taux de réussite des candidates et des candidats ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le taux de réussite est calculé en divisant le nombre de candidats ayant réussi l'examen par le nombre total de candidats. Pour réussir l'examen, il faut :

- obtenir au moins 8/20 à chacune des huit matières ;
- obtenir au moins 10/20 à chacune des deux parties.

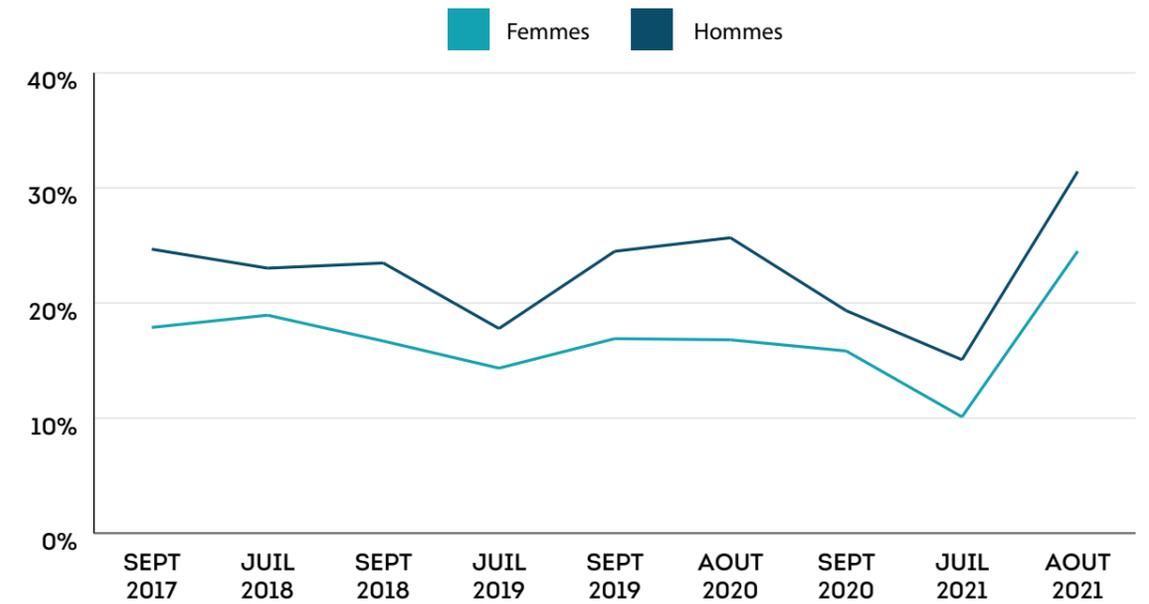
Ici, on parle bien de la notion de réussite et non pas de celle de lauréat : la notion de quota sur les candidats non-résidents n'est pas prise en compte dans le calcul de la réussite.

Tableau 34. Nombre de réussites par sexe

	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Femme	413	433	279	340	286	457	328	379	669	3 584	
Homme	287	251	181	207	218	335	180	255	391	2 305	
Total	700	684	460	547	504	792	508	634	1 060	5 889	

Graphique 44. Taux de réussite selon le sexe, par épreuve

👤 Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite des candidats est légèrement supérieur à celui des candidates pour l'ensemble des épreuves. La différence moyenne entre les deux cohortes est de 3,7 points de pourcentage.

27. Y a-t-il une différence de réussite entre les candidates et les candidats ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

La somme des pourcentages sur les différentes catégories de notes donne un total de 100 % pour chacun des sexes.

Le second graphique est un focus de la catégorie « 1 note » du premier graphique.

Tableau 35. Nombre de candidats selon le nombre de notes bloquantes et le sexe

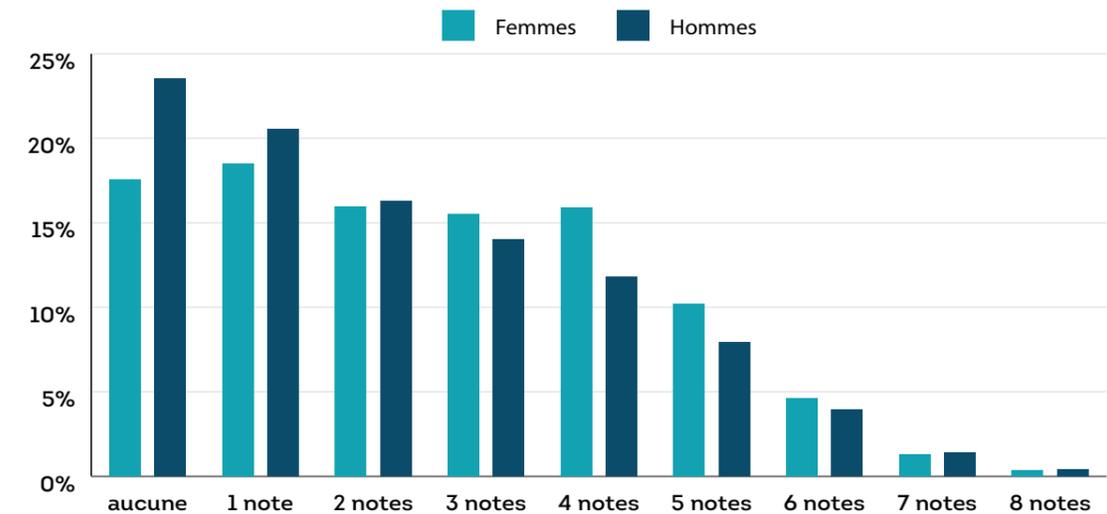
	FEMME	HOMME	TOTAL
aucune	3 790	2 408	6 198
1 note	3 999	2 106	6 105
2 notes	3 447	1 670	5 117
3 notes	3 354	1 439	4 793
4 notes	3 435	1 210	4 645
5 notes	2 207	812	3 019
6 notes	998	407	1 405
7 notes	281	144	425
8 notes	72	42	114
Total	21 583	10 238	31 821

Tableau 36. Proportion de candidats avec 1 note bloquante, selon la matière bloquante et le sexe

	PHY	CHI	MAT	BIO	RAI	COM	ETH	EMP
Femme	33,4 %	9,4 %	9,2 %	14,9 %	25,8 %	1,9 %	1,6 %	3,9 %
Homme	25,2 %	8,9 %	12,5 %	18,0 %	20,4 %	5,0 %	2,8 %	7,1 %
Total	30,5 %	9,2 %	10,4 %	16,0 %	23,9 %	3,0 %	2,0 %	5,0 %

Graphique 45. Proportion de candidats selon le nombre de notes bloquantes et le sexe

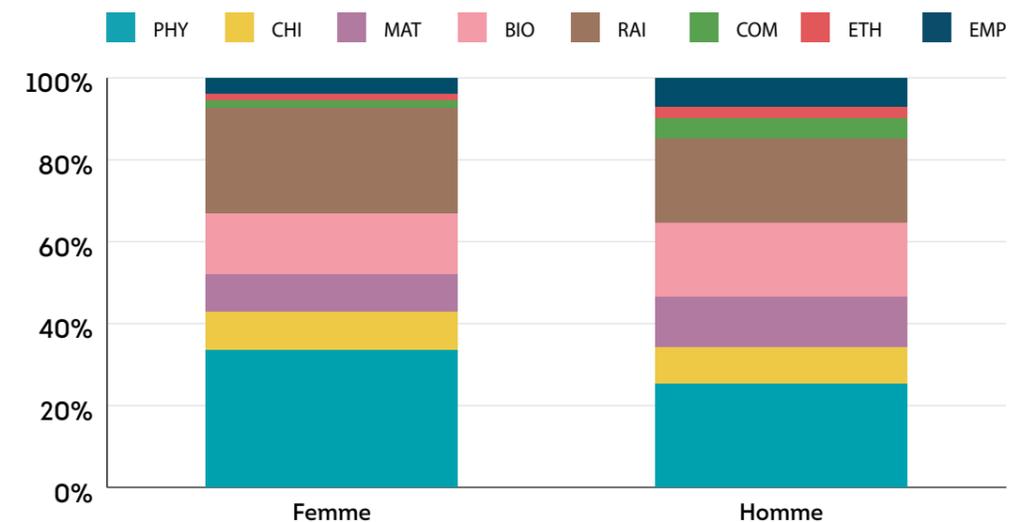
Cohorte : inscriptions réalisées



La proportion de candidats est supérieure à celle des candidates pour les catégories « aucune » et « 1 note ou moins inférieure à 8/20 ». Les proportions sont pratiquement égales pour la catégories comprenant 2 notes inférieures à 8/20. Pour les catégories suivantes, les proportions de candidates sont supérieures à celles des candidats.

Graphique 46. Proportion de candidats avec une unique note bloquante, selon la matière bloquante

Cohorte : inscriptions réalisées conduisant à une unique note bloquante



Parmi les candidats qui n'ont qu'une note inférieure à 8/20 sur l'ensemble des matières, la matière dans laquelle cette note est obtenue est majoritairement la physique, viennent ensuite raisonnement et biologie. Pour ces deux dernières matières, les proportions sont différentes entre les candidates et les candidats.

28. Quels sont les taux de réussite par filière ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le taux de réussite est calculé en divisant le nombre de candidats ayant réussi l'examen par le nombre total de candidats. Pour réussir l'examen, il faut :

- obtenir au moins 8/20 à chacune des huit matières ;
- obtenir au moins 10/20 à chacune des deux parties.

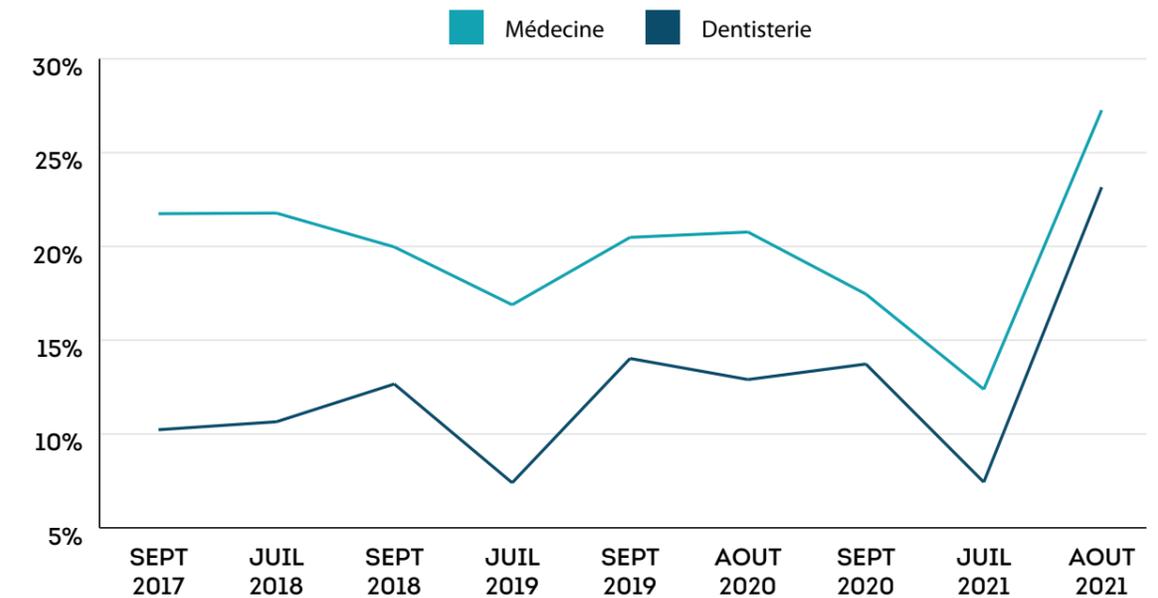
Ici, on parle bien de la notion de réussite et non pas de celle de lauréat : la notion de quota sur les candidats non-résidents n'est pas prise en compte dans le calcul de la réussite.

Tableau 37. Nombre de réussites par filière

	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Médecine	651	635	412	508	450	720	448	574	928	5 326	
Dentisterie	49	49	48	39	54	72	60	60	132	563	
Total	700	684	460	547	504	792	508	634	1 060	5 889	

Graphique 47. Taux de réussite selon la filière par épreuve

👥 Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite des candidats qui choisissent la filière médecine est supérieur à celui de ceux qui choisissent la dentisterie. L'écart entre les taux de réussite semble diminuer au fil des épreuves.

29. Quels sont les taux de réussite de chaque matière ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

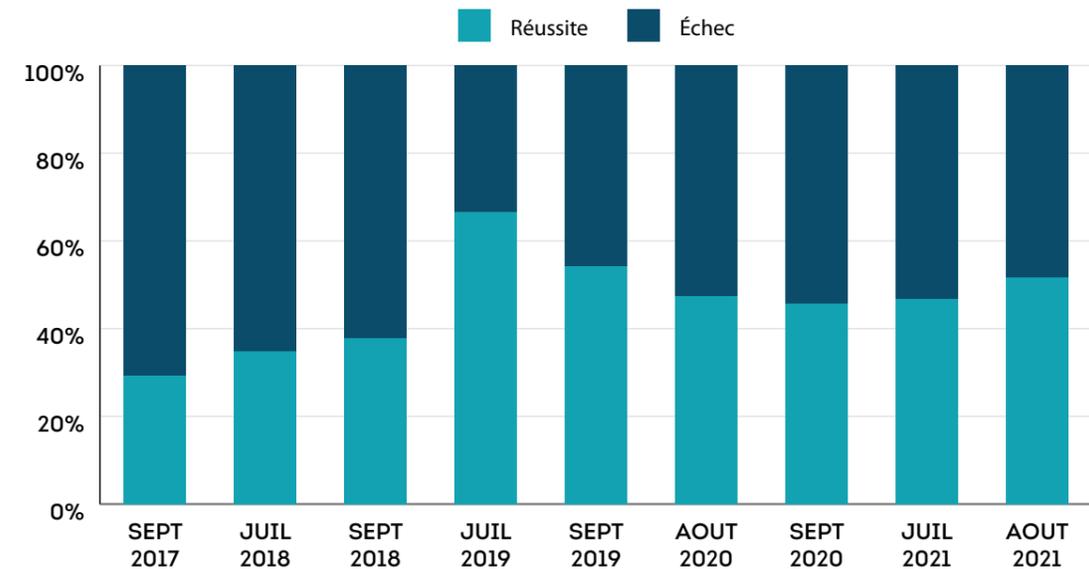
Le taux de réussite conditionnelle est calculé en divisant le nombre de candidats ayant réussi la matière avec une note supérieure ou égale à 8/20 par le nombre total de candidats.

Tableau 38. Nombre de réussites conditionnelles par matière

	2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL
	SEPT	JUIL	SEPT	JUIL	SEPT	AOUT	SEPT	JUIL	AOUT		
Physique	1 019	1 176	925	2 358	1 401	1 908	1 373	2 544	2 057	14 761	
Chimie	2 461	1 869	1 545	1 406	1 989	2 654	1 369	2 418	2 345	18 056	
Mathématiques	2 852	1 716	1 257	1 415	1 285	2 172	2 175	2 773	2 557	18 202	
Biologie	2 966	2 158	1 280	2 355	2 101	3 399	1 700	1 352	2 268	19 579	
Raisonnement	2 790	2 915	1 864	2 701	1 179	1 570	1 773	3 740	2 580	21 112	
Communication	3 115	3 136	2 383	3 427	2 519	3 754	2 756	3 933	3 821	28 844	
Éthique	3 037	3 333	2 367	3 430	2 102	3 853	2 792	5 263	3 686	29 863	
Empathie	2 925	3 095	2 354	2 115	2 321	3 426	2 705	5 140	3 397	27 478	

Graphique 48. Évolution du taux de réussite conditionnelle en physique

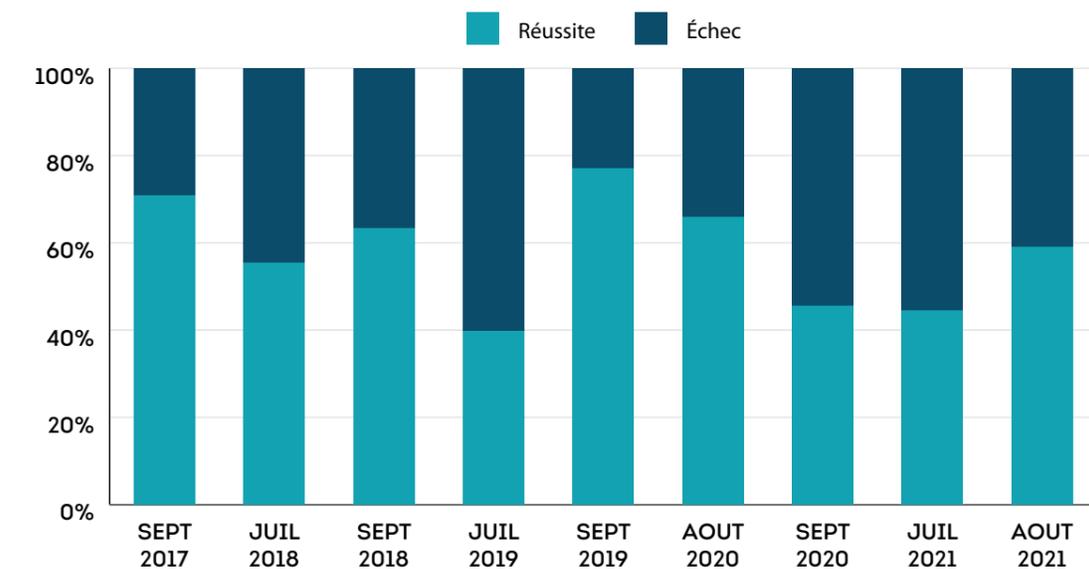
Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle en physique augmente entre la première et la dernière épreuve passant de 29,3 % à 51,8 %. À l'exception de l'édition 2019, son augmentation est relativement lente et constante. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 46,3 %.

Graphique 49. Évolution du taux de réussite conditionnelle en chimie

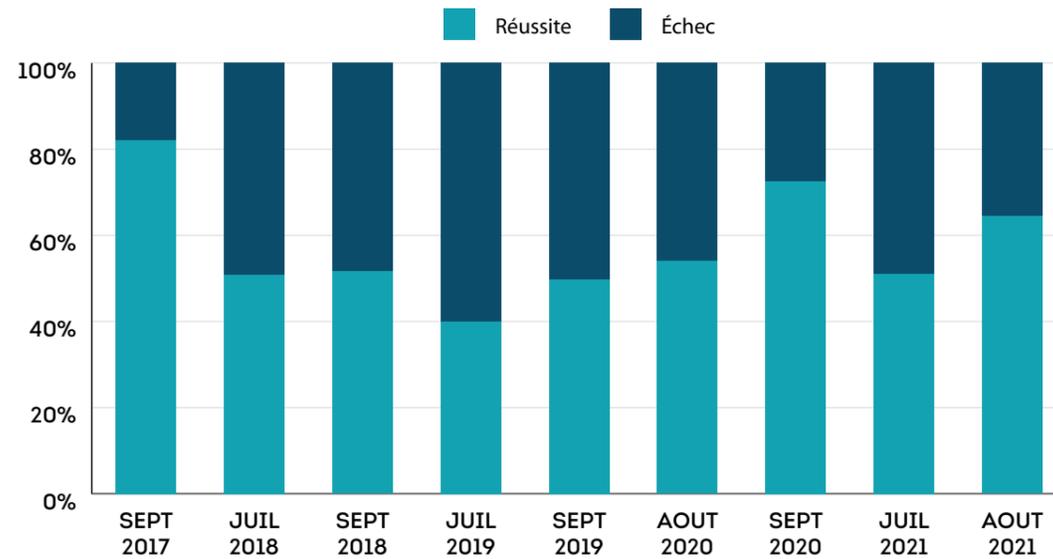
Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle en chimie fluctue au fil des épreuves. Il évolue de 39,8 % lors de la première épreuve de l'édition 2019 à 77 % lors de la seconde épreuve de cette même édition. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 56,7 %.

Graphique 50. Évolution du taux de réussite conditionnelle en mathématiques

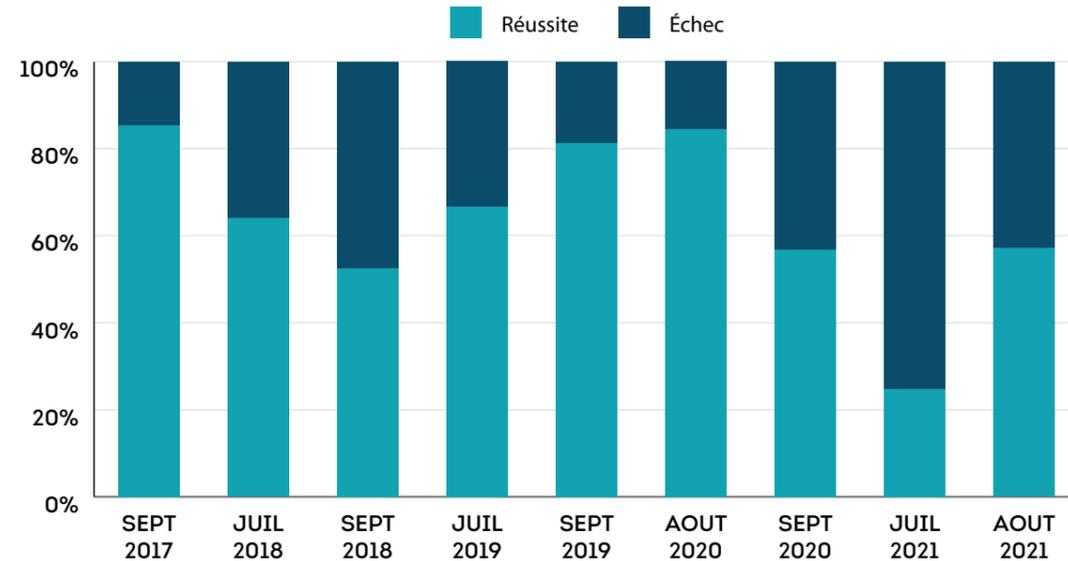
Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle en mathématiques fluctue au fil des épreuves. Il évolue de 40,1 % lors de la première épreuve de l'édition 2019 à 82,1 % lors de la première édition. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 57,2 %.

Graphique 51. Évolution du taux de réussite conditionnelle en biologie

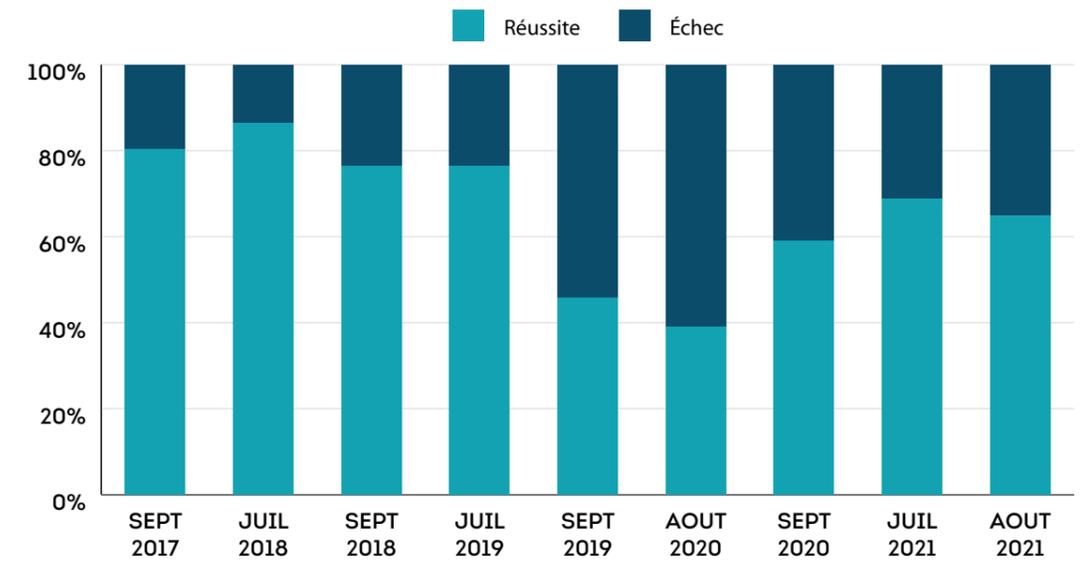
Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle en biologie fluctue au fil des épreuves. Il évolue de 24,9 % lors de la première épreuve de l'édition 2021 à 85,4 % lors de la première édition. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 61,5 %. Il s'agit du plus haut taux moyen parmi les matières de la première partie.

Graphique 52. Évolution du taux de réussite conditionnelle en raisonnement

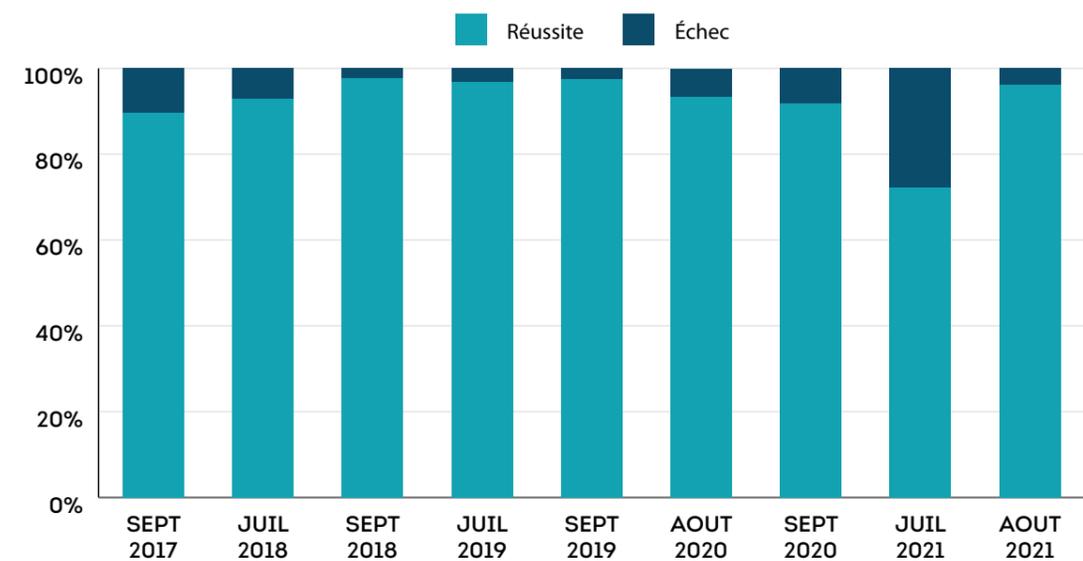
Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle en raisonnement fluctue au fil des épreuves. Il évolue de 39 % lors de la première épreuve de l'édition 2020 à 86,3 % lors de la première épreuve de l'édition 2018. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 66,3 %.

Graphique 53. Évolution du taux de réussite conditionnelle en communication

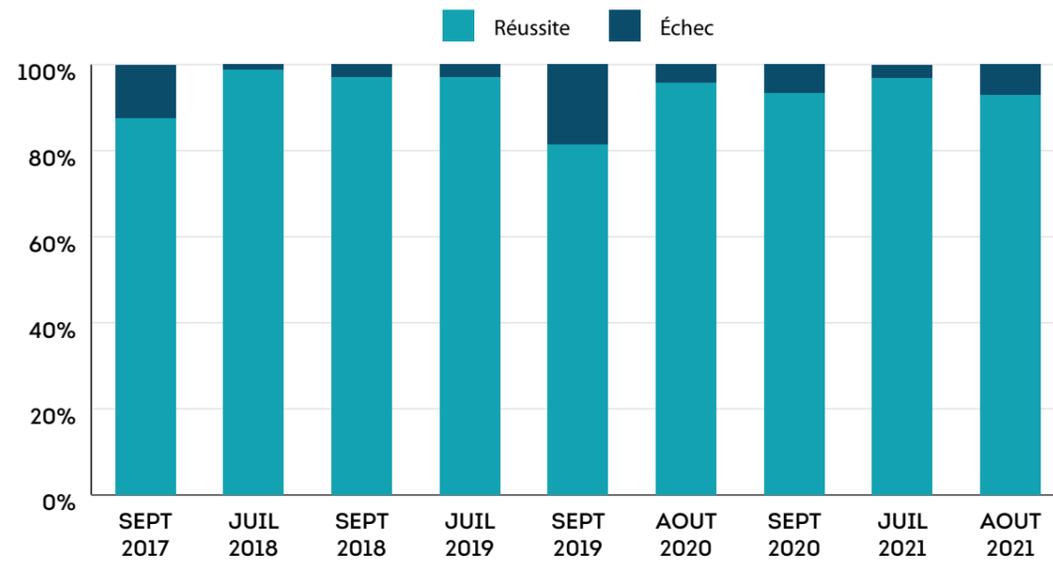
Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle en communication est relativement haut pour l'ensemble des épreuves à l'exception de la première épreuve de l'édition 2021 où il vaut 72,3 %. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 90,6 %.

Graphique 54. Évolution du taux de réussite conditionnelle en éthique

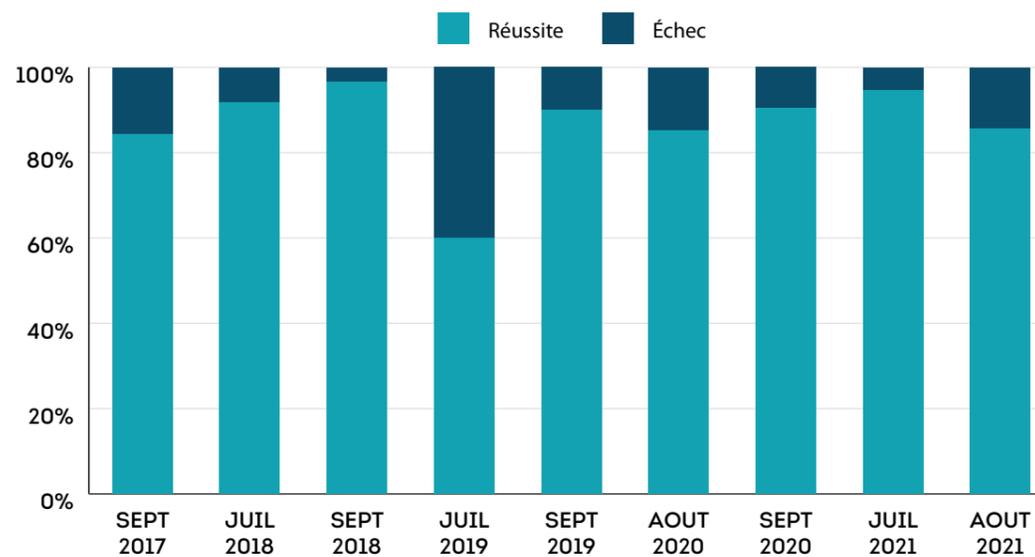
Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle en éthique est relativement haut pour l'ensemble des épreuves à l'exception de la seconde épreuve de l'édition 2019 où il vaut 81,4 %. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 93,8 %.

Graphique 55. Évolution du taux de réussite conditionnelle en empathie

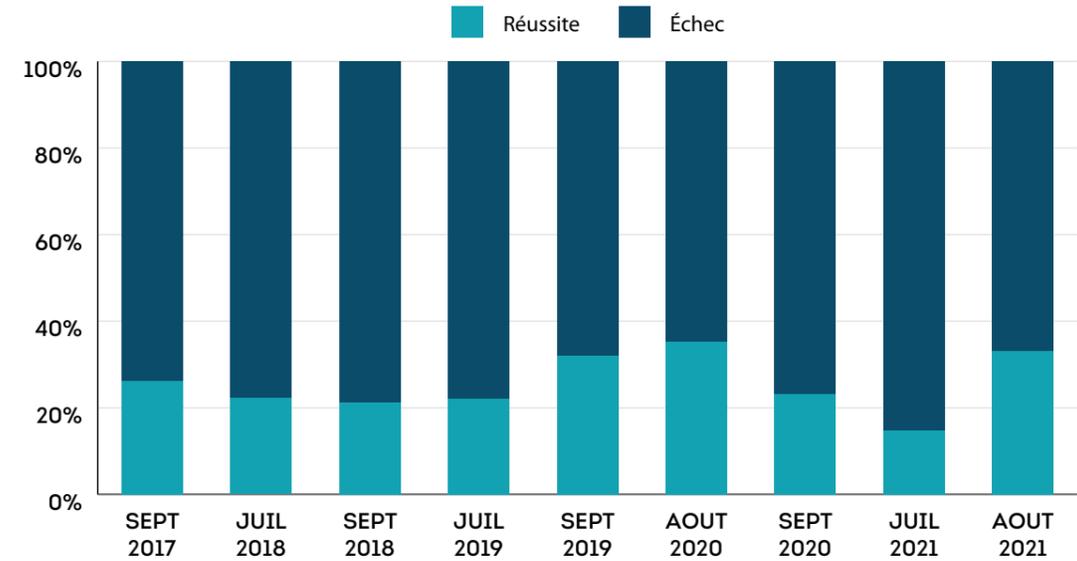
Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle en empathie est relativement haut pour l'ensemble des épreuves à l'exception de la première épreuve de l'édition 2019 où il vaut 59,9 %. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 86,4 %.

Graphique 56. Évolution du taux de réussite conditionnelle de la partie 1

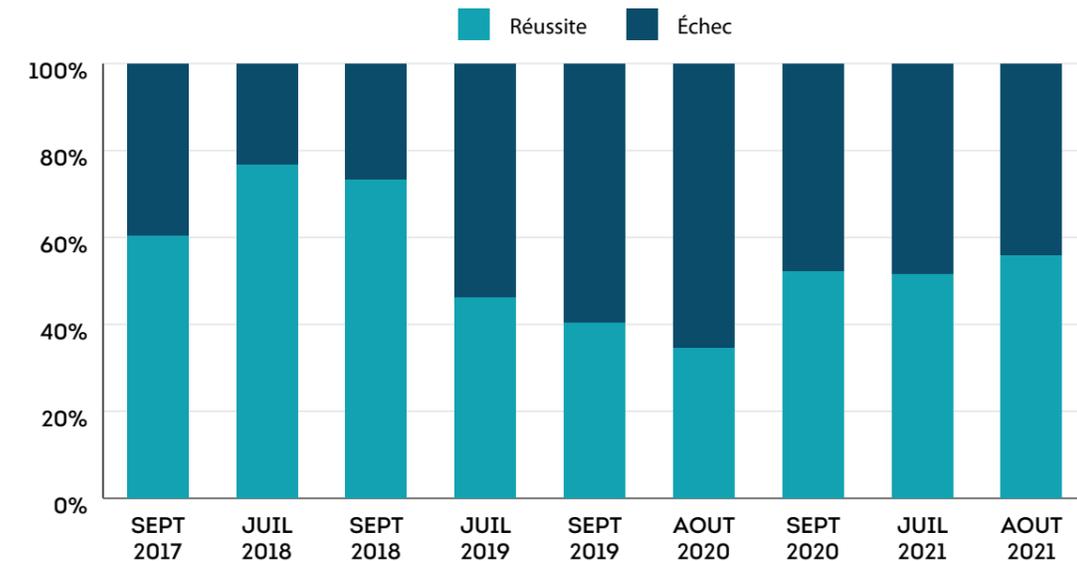
Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle de la première partie est relativement constant entre la première et la dernière épreuve à l'exception de la première épreuve de l'édition de 2021 où le taux chute à 14,8 %. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 25,2 %.

Graphique 57. Évolution du taux de réussite conditionnelle de la partie 2

Cohorte : inscriptions réalisées



Le taux de réussite conditionnelle de la seconde partie fluctue depuis la première et s'est stabilisé lors des trois dernières épreuves à un taux légèrement supérieur à 50 %. Le taux moyen sur l'ensemble des épreuves est de 53,7 %.

30. Quelles sont les proportions de réponses correctes, fausses et ouvertes ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les chiffres sont calculés sur l'ensemble des épreuves à l'exception de la première puisque le nombre de questions pour chacune des matières était différent de celui des éditions postérieures.

Depuis l'édition 2018, chacune des 8 matières comporte 15 questions.

Une bonne réponse octroie 1 point au candidat, une mauvaise le pénalise de 1/3 point.

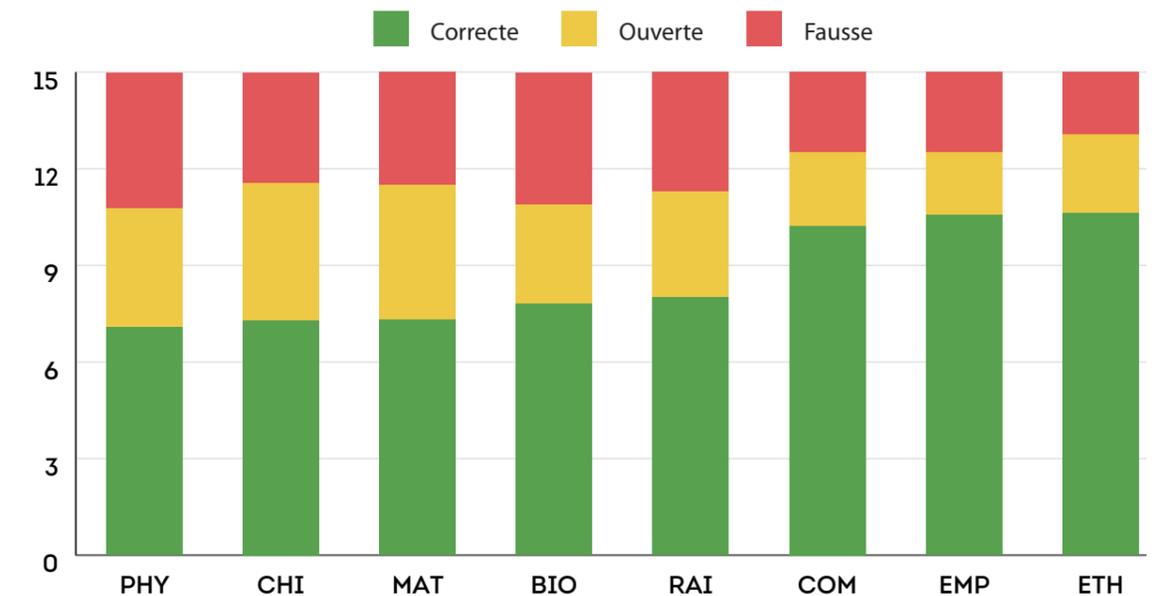
Une réponse ouverte correspond à une réponse pour laquelle le candidat choisi de ne pas répondre. Il ne bénéficie alors d'aucun point, ni d'aucune pénalité.

Tableau 39. Nombre moyen de réponses selon le type de réponse et la matière

	PHY	CHI	MAT	BIO	RAI	COM	EMP	ETH
Correcte	7,08	7,31	7,31	7,80	8,01	10,22	10,56	10,62
Ouverte	3,69	4,24	4,18	3,10	3,28	2,28	1,96	2,44
Fausse	4,22	3,45	3,51	4,09	3,71	2,50	2,49	1,94
Total	15							

Graphique 58. Nombre moyen de réponses selon le type de réponses et la matière

👥 Cohorte : inscriptions réalisées, hors édition de 2017



La physique est la matière pour laquelle les candidats donnent en moyenne le moins de réponses correctes et le plus de réponses fausses. C'est en chimie que les candidats sont le plus hésitant avec une moyenne de 4,24 réponses ouvertes.

31. À combien de questions répondent les candidats ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les chiffres sont calculés sur l'ensemble des épreuves à l'exception de la première puisque le nombre de questions pour chacune des matières était différent de celui des éditions postérieures.

Depuis l'édition 2018, chacune des 8 matières comporte 15 questions, soit un total de 120 questions.

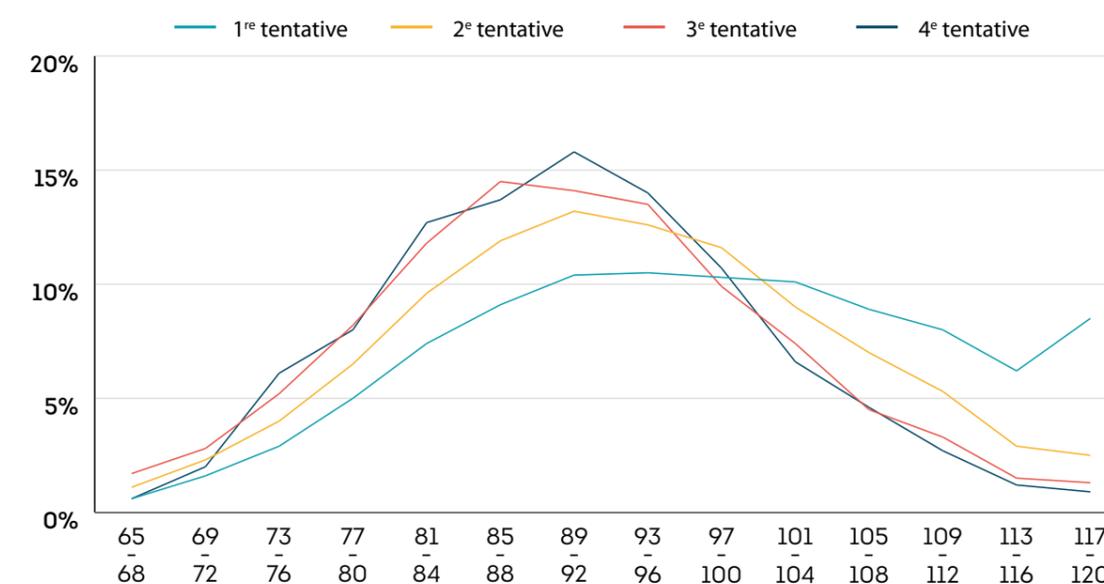
Le numéro d'ordre de la tentative correspond au nombre d'épreuves déjà réalisées par le candidat plus un. Ainsi, lors d'une 2^e tentative, un candidat a déjà réalisé une épreuve auparavant.

Tableau 40. Nombre de candidats selon le nombre de réponses données et le numéro d'ordre de la tentative

NOMBRE DE RÉPONSES DONNÉES	1 TENTATIVE	2 TENTATIVES	3 TENTATIVES	4 TENTATIVES	TOTAL
0 - 64	69	48	8	5	130
65 - 68	89	104	54	8	255
69 - 72	229	207	87	28	551
73 - 76	426	362	165	85	1 038
77 - 80	730	598	257	110	1 695
81 - 84	1 086	883	372	175	2 516
85 - 88	1 339	1 088	456	190	3 073
89 - 92	1 519	1 205	443	220	3 387
93 - 96	1 538	1 157	426	193	3 314
97 - 100	1 508	1 060	312	148	3 028
101 - 104	1 487	826	234	91	2 638
105 - 108	1 310	641	142	64	2 157
109 - 112	1 176	482	104	38	1 800
113 - 116	908	262	47	17	1 234
117 - 120	1 245	231	40	12	1 528
Total	14 659	9 154	3 147	1 384	28 344

Graphique 59. Proportion de candidats selon le nombre de réponses données et le numéro d'ordre de la tentative

👤 Cohorte : inscriptions réalisées, hors édition de 2017



Les candidats qui présentent l'examen pour la première fois ont tendance à répondre à plus de questions que lors de tentatives ultérieures. Il y a notamment un « pic » dans le dernier groupe de nombre de réponses données (117-120).

32. Les candidats répondent-ils à davantage de questions lors d'un nouveau passage ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Pour le calcul de l'indicateur, tous les examens qui ne sont pas une première tentative sont pris en compte. Chaque score est comparé à la première tentative du candidat (et non la précédente).

Une augmentation du nombre de réponses ouvertes signifie que le candidat répond à moins de questions entre la tentative actuelle et sa première tentative. À l'inverse, une diminution du nombre de réponses ouvertes signifie que le candidat répond à plus de questions entre la tentative actuelle et sa première tentative.

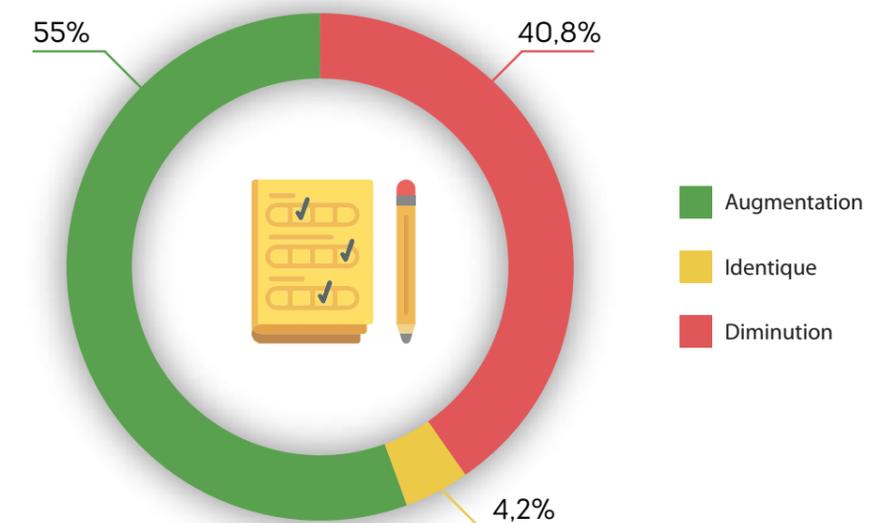
On ne distingue pas s'il s'agit de deux passages différents qui ont lieu lors de la même édition ou non. Le temps de préparation supplémentaire du candidat est moindre en cas d'un second passage lors d'une même édition.

Tableau 41. Nombre de candidats selon la variation du nombre de réponses ouvertes

	FRÉQUENCE	POURCENTAGE
Diminution	3 243	40,7 %
Identique	332	4,2 %
Augmentation	4 373	54,9 %
Sans information	12	0,2 %
Total	7 960	100 %

Graphique 60. Proportion de candidats selon la variation du nombre total de réponses ouvertes

 Cohorte : candidats ayant présenté l'examen plus d'une fois



Un peu plus de la moitié des candidats répondent à moins de questions lors d'une nouvelle épreuve par rapport à leur premier passage de l'examen.

33. Les candidats répondent-ils à davantage de questions à chaque partie lors d'un nouveau passage ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Pour le calcul de l'indicateur, tous les examens qui ne sont pas une première tentative sont pris en compte. Chaque score est comparé à la première tentative du candidat (et non la précédente).

Une augmentation du nombre de réponses ouvertes signifie que le candidat répond à moins de questions entre la tentative actuelle et sa première tentative. À l'inverse, une diminution du nombre de réponses ouvertes signifie que le candidat répond à plus de questions entre la tentative actuelle et sa première tentative.

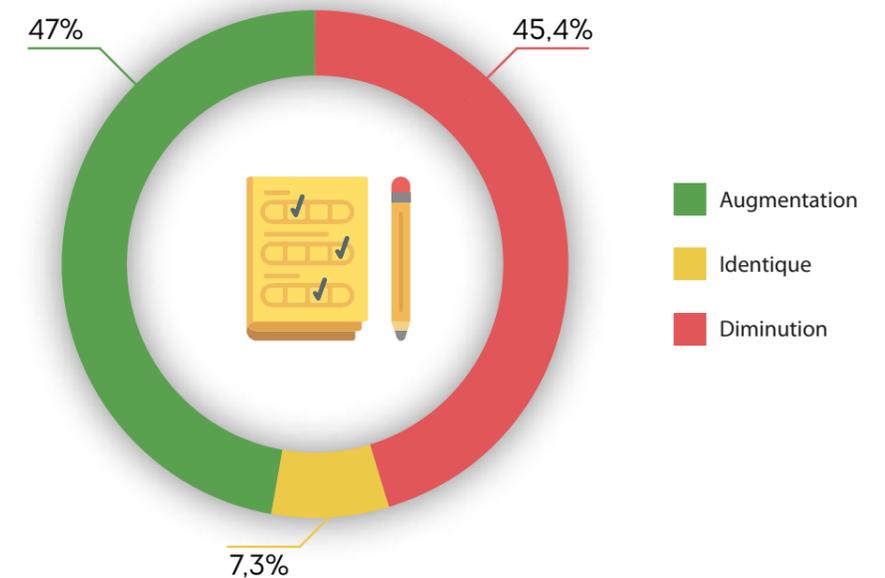
On ne distingue pas s'il s'agit de deux passages différents qui ont lieu lors de la même édition ou non. Le temps de préparation supplémentaire du candidat est moindre en cas d'un second passage lors d'une même édition.

Tableau 42. Nombre de candidats selon la variation du nombre de réponses ouvertes pour chacune des deux parties de l'examen

	FRÉQUENCE		POURCENTAGE	
	PARTIE 1	PARTIE 2	PARTIE 1	PARTIE 2
Diminution	3 613	4 673	45,4 %	58,7 %
Identique	583	760	7,3 %	9,5 %
Augmentation	3 740	2 503	47 %	31,4 %
Sans information	24	24	0,3 %	0,3 %
Total	7 960	7 960	100 %	100 %

Graphique 61. Proportion de candidats selon la variation du nombre de réponses ouvertes pour la partie 1

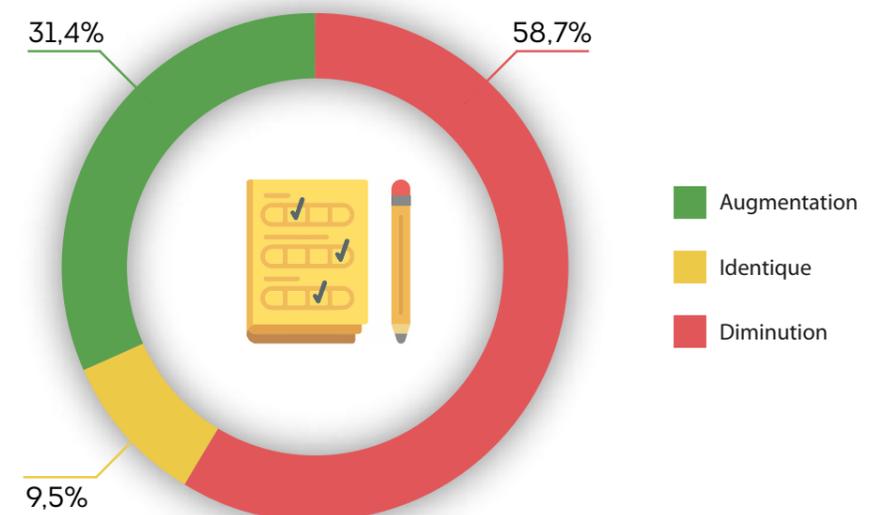
 Cohorte : candidats ayant présenté l'examen plus d'une fois



La proportion de candidats qui répondent à moins de questions à la première partie de l'examen par rapport à leur première épreuve est similaire à celle de ceux qui répondent à plus de questions.

Graphique 62. Proportion de candidats selon la variation du nombre de réponses ouvertes pour la partie 2

 Cohorte : candidats ayant présenté l'examen plus d'une fois



Un peu plus de la moitié des candidats répondent à plus de questions à la seconde partie de l'examen lors d'une nouvelle épreuve par rapport à leur premier passage de l'examen.

34. Quel est le score moyen en fonction du nombre de questions répondues ?

INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les chiffres sont calculés sur l'ensemble des épreuves à l'exception de la première puisque le nombre de questions pour chacune des matières était différent de celui des éditions postérieures.

Depuis l'édition 2018, chacune des 8 matières comporte 15 questions, soit un total de 120 questions.

Le taux de réussite est calculé en divisant le nombre de candidats ayant réussi l'examen par le nombre total de candidats. Pour réussir l'examen, il faut :

- obtenir au moins 8/20 à chacune des huit matières ;
- obtenir au moins 10/20 à chacune des deux parties.

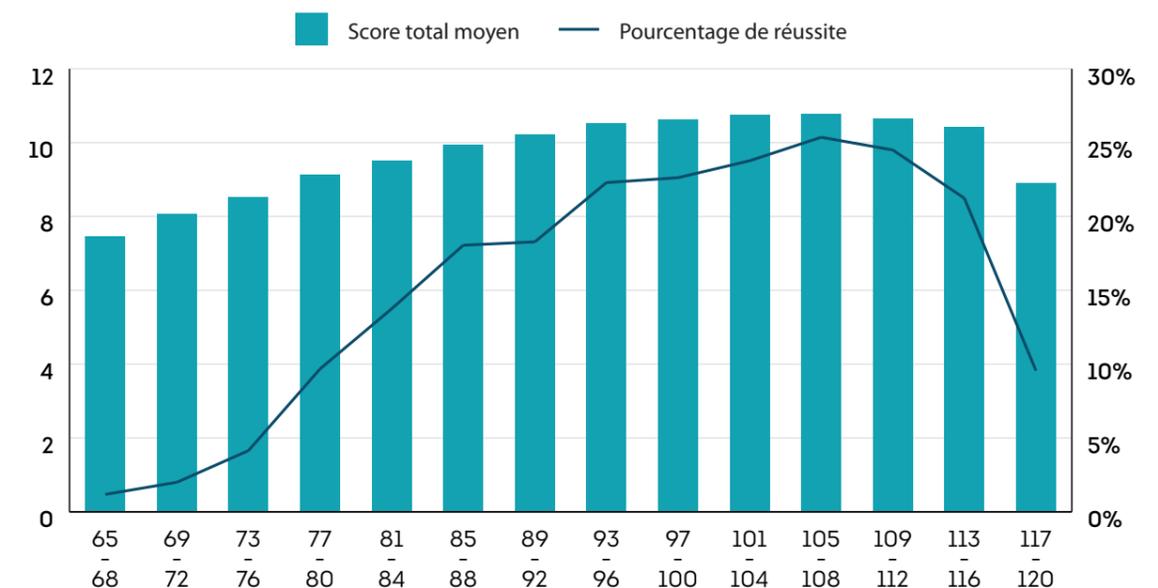
Ici, on parle bien de la notion de réussite et non pas de celle de lauréat : la notion de quota sur les candidats non-résidents n'est pas prise en compte dans le calcul de la réussite.

Tableau 43. Score total moyen et taux de réussite par nombre de réponses données

NOMBRE DE RÉPONSES DONNÉES	TAUX DE RÉUSSITE	SCORE TOTAL
0 - 64	0 %	6,14
65 - 68	1,2 %	7,45
69 - 72	2,0 %	8,06
73 - 76	4,1 %	8,51
77 - 80	9,7 %	9,13
81 - 84	13,7 %	9,51
85 - 88	18,0 %	9,95
89 - 92	18,3 %	10,21
93 - 96	22,3 %	10,53
97 - 100	22,6 %	10,62
101 - 104	23,8 %	10,74
105 - 108	25,4 %	10,78
109 - 112	24,5 %	10,66
113 - 116	21,2 %	10,41
117 - 120	9,6 %	8,89
Total	18,3 %	10,05

Graphique 63. Score total moyen et taux de réussite par nombre de réponses données

👤 Cohorte : inscriptions réalisées, hors édition de 2017



Le taux de réussite maximum est atteint par les candidats qui répondent à 105-108 questions. Le taux de réussite moyen chute fortement parmi les candidats qui répondent à plus de 117 questions. Le score total moyen chute également pour cette catégorie.

La première catégorie du nombre de réponses données à obtenir un score total moyen supérieur à 10/20 est la catégorie 89-92.



LES ÉDITIONS EN CHIFFRES

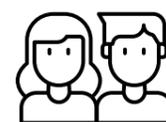
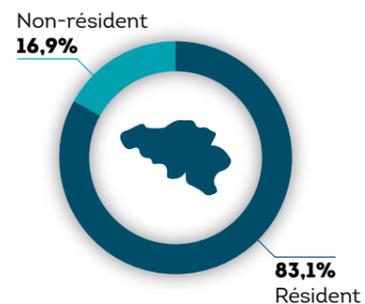
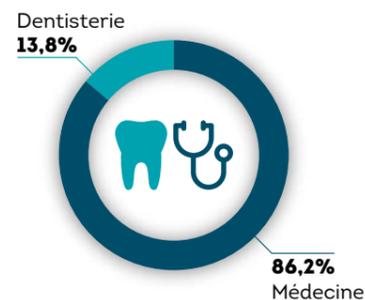
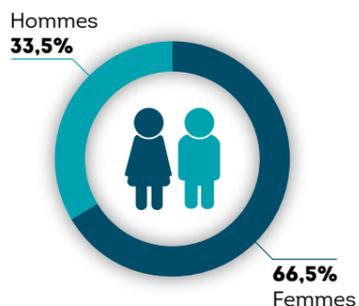
2017 EN CHIFFRES



4 368 inscriptions



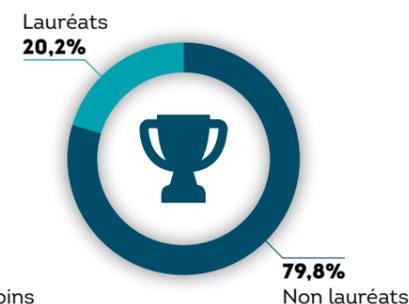
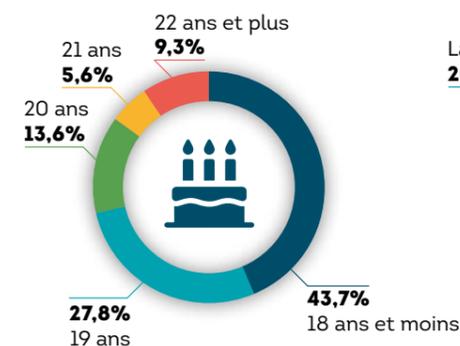
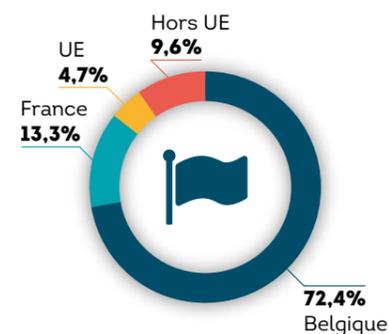
3 473 examens présentés



3 473 candidats uniques

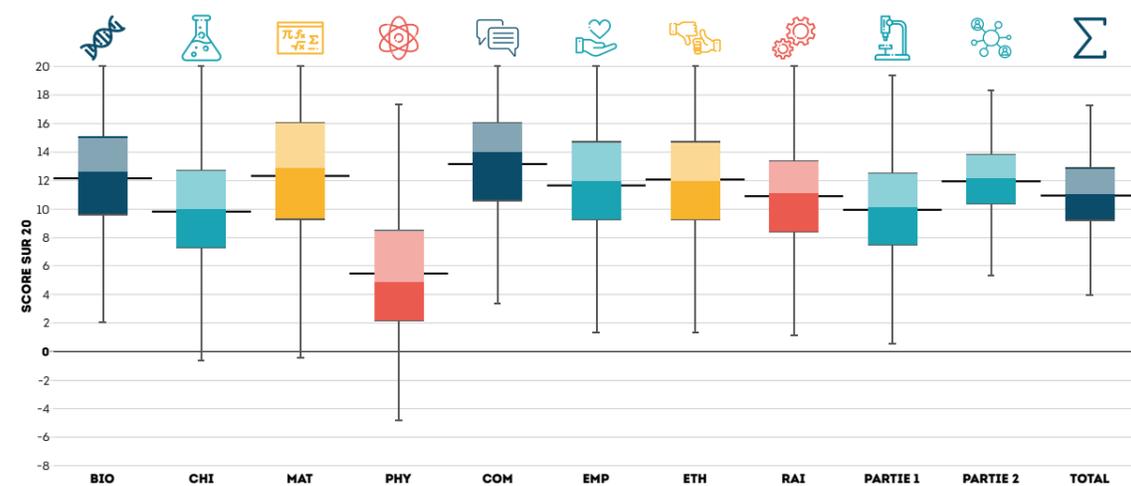


700 lauréats



Graphique 64. Distribution des scores de 2017

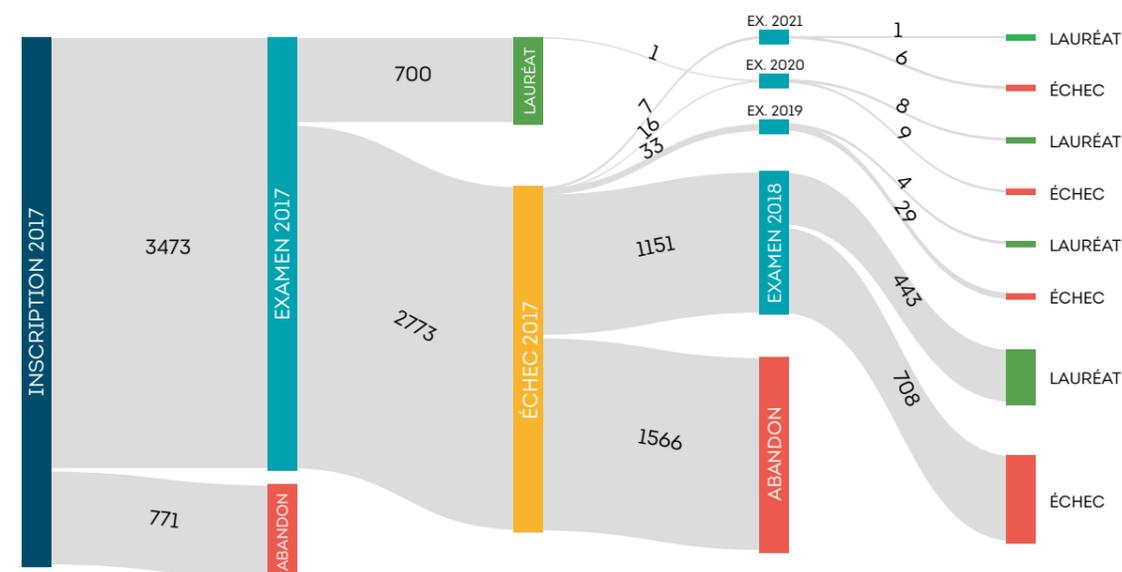
Cohorte : inscriptions réalisées



NOTE : La hauteur de la boîte représente 50 % des observations et délimite les quartiles inférieurs et supérieurs ainsi que la médiane au niveau du changement de teinte. Les moustaches reprennent 1,5 fois l'écart interquartile. La ligne noire représente la moyenne.

Graphique 65. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2017

Cohorte : primo-inscrits



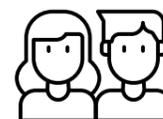
2018 EN CHIFFRES



6 668 inscriptions



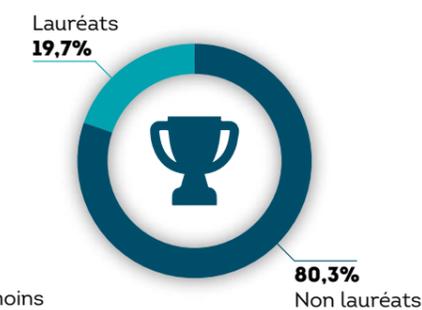
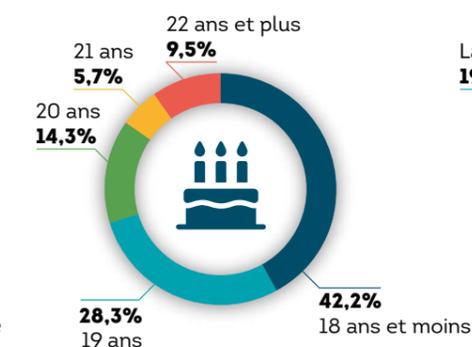
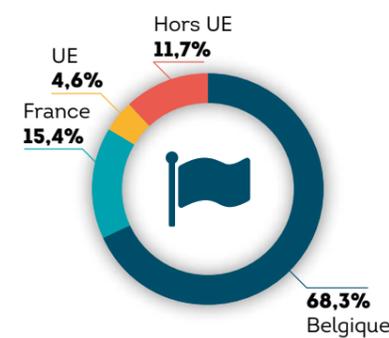
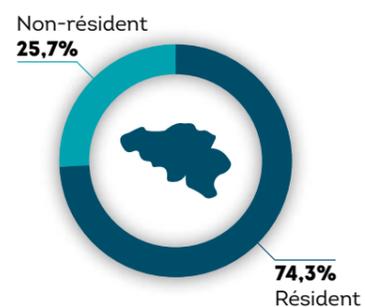
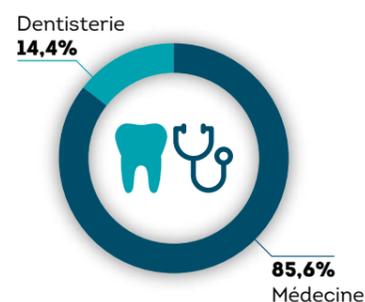
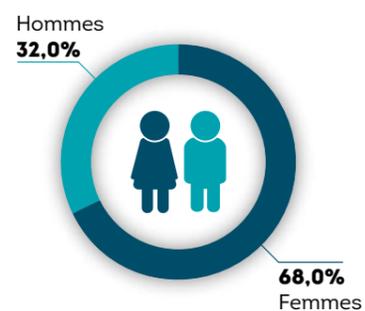
5 821 examens présentés



4 037 candidats uniques

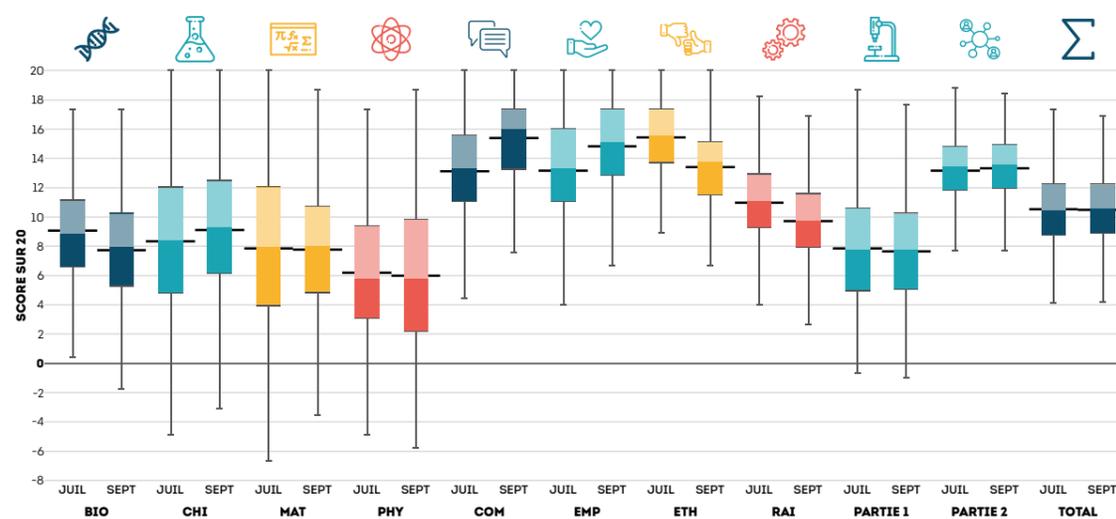


1 144 lauréats



Graphique 66. Distribution des scores de 2018

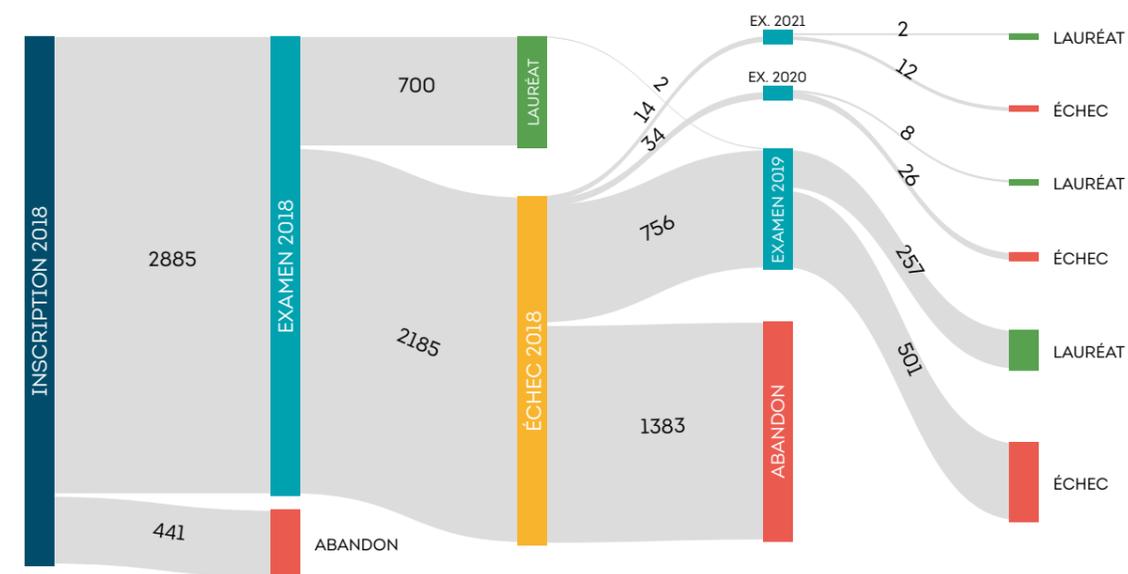
Cohorte : inscriptions réalisées



NOTE : La hauteur de la boîte représente 50 % des observations et délimite les quartiles inférieurs et supérieurs ainsi que la médiane au niveau du changement de teinte. Les moustaches reprennent 1,5 fois l'écart interquartile. La ligne noire représente la moyenne.

Graphique 67. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2018

Cohorte : primo-inscrits



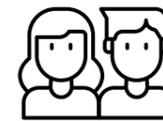
2019 EN CHIFFRES



6 699 inscriptions



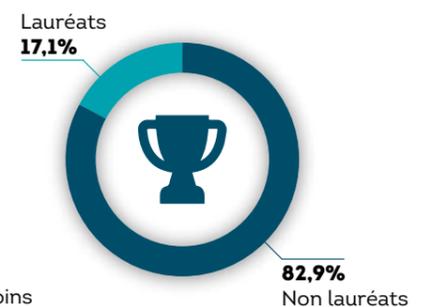
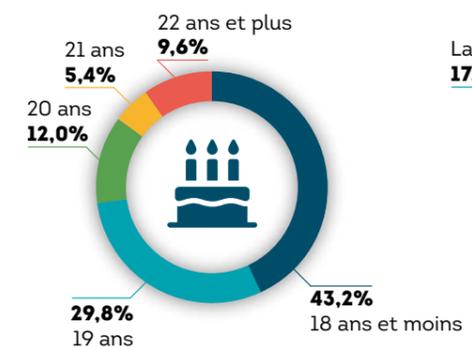
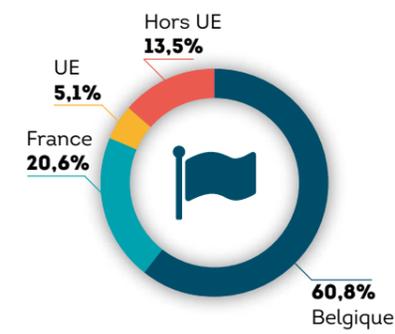
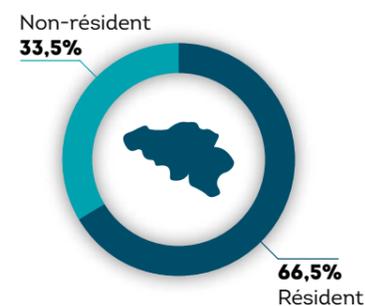
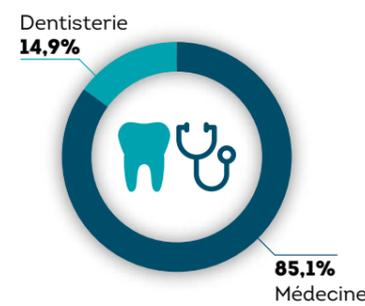
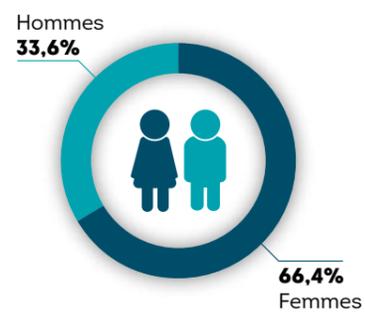
6 118 examens présentés



4 084 candidats uniques

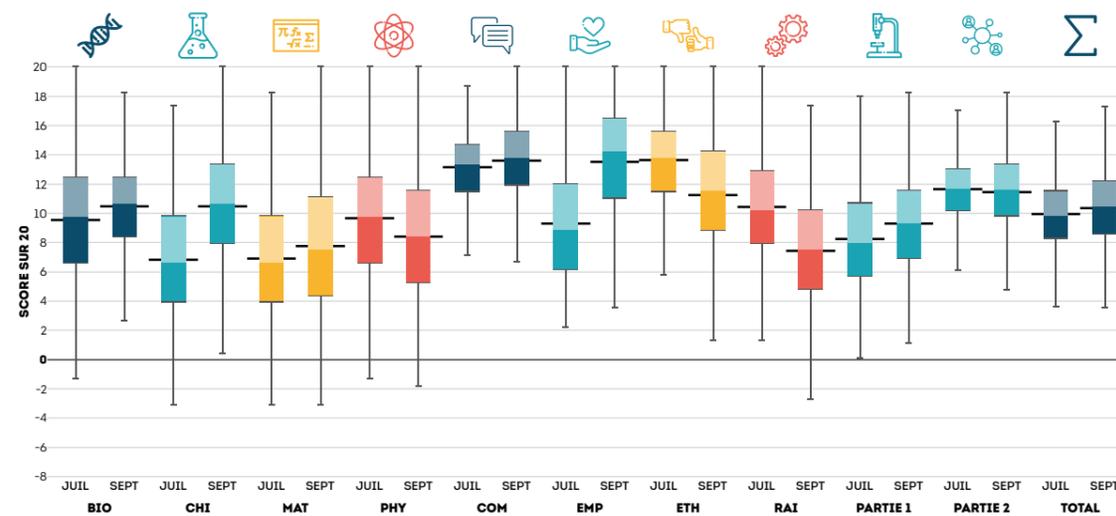


1 045 lauréats



Graphique 68. Distribution des scores de 2019

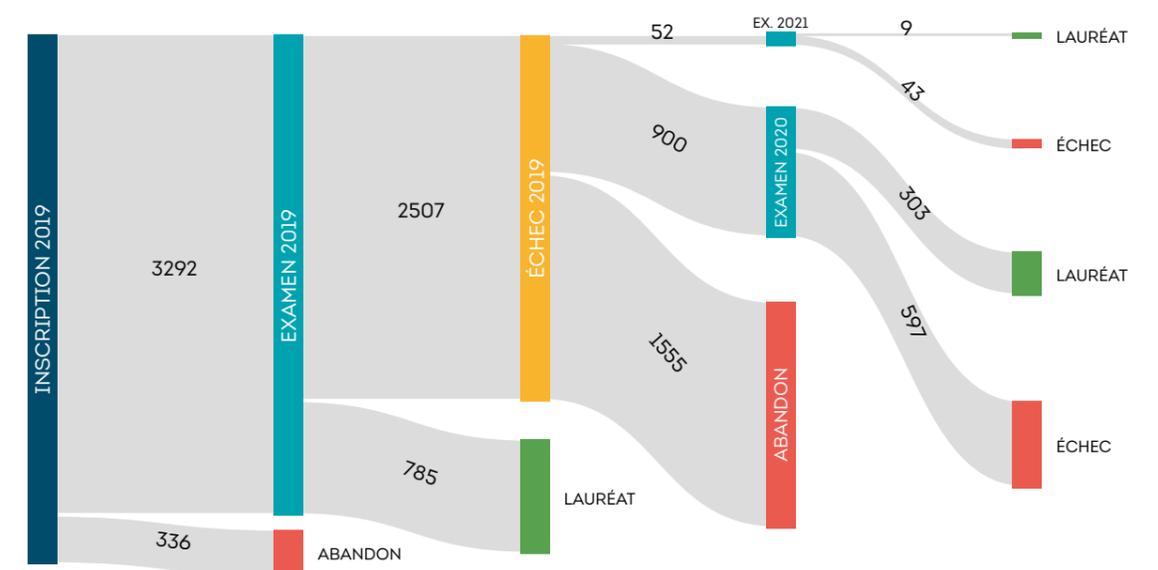
Cohorte : inscriptions réalisées



NOTE : La hauteur de la boîte représente 50 % des observations et délimite les quartiles inférieurs et supérieurs ainsi que la médiane au niveau du changement de teinte. Les moustaches reprennent 1,5 fois l'écart interquartile. La ligne noire représente la moyenne.

Graphique 69. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2019

Cohorte : primo-inscrits



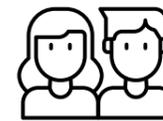
2020 EN CHIFFRES



7 884 inscriptions



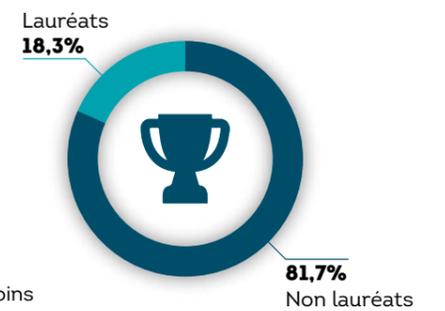
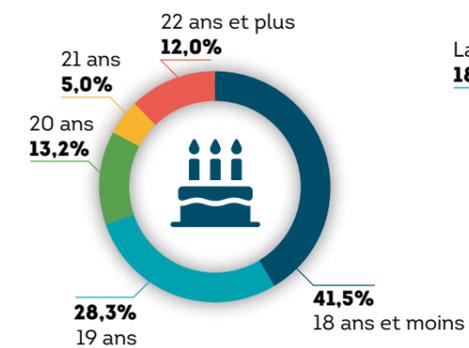
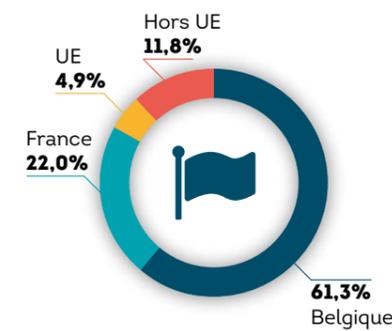
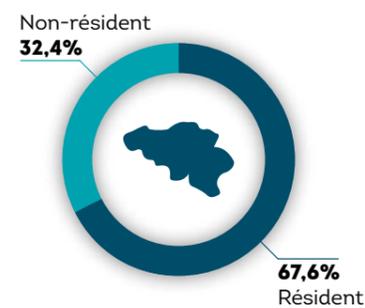
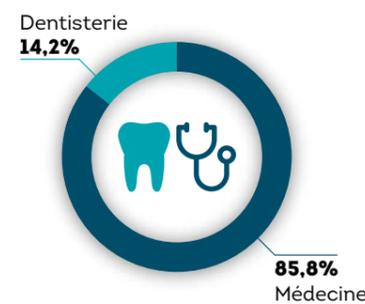
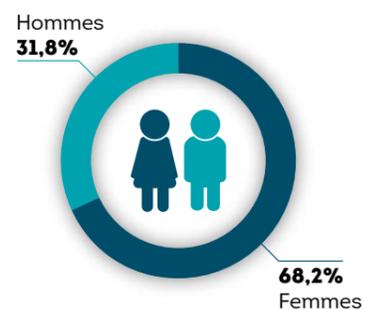
7 028 examens présentés



4 254 candidats uniques

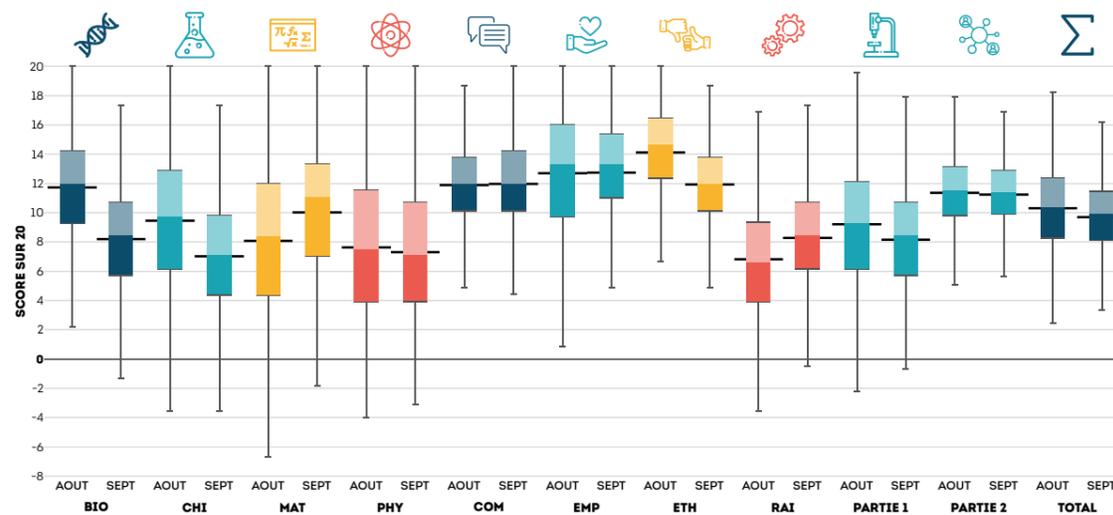


1 286 lauréats



Graphique 70. Distribution des scores de 2020

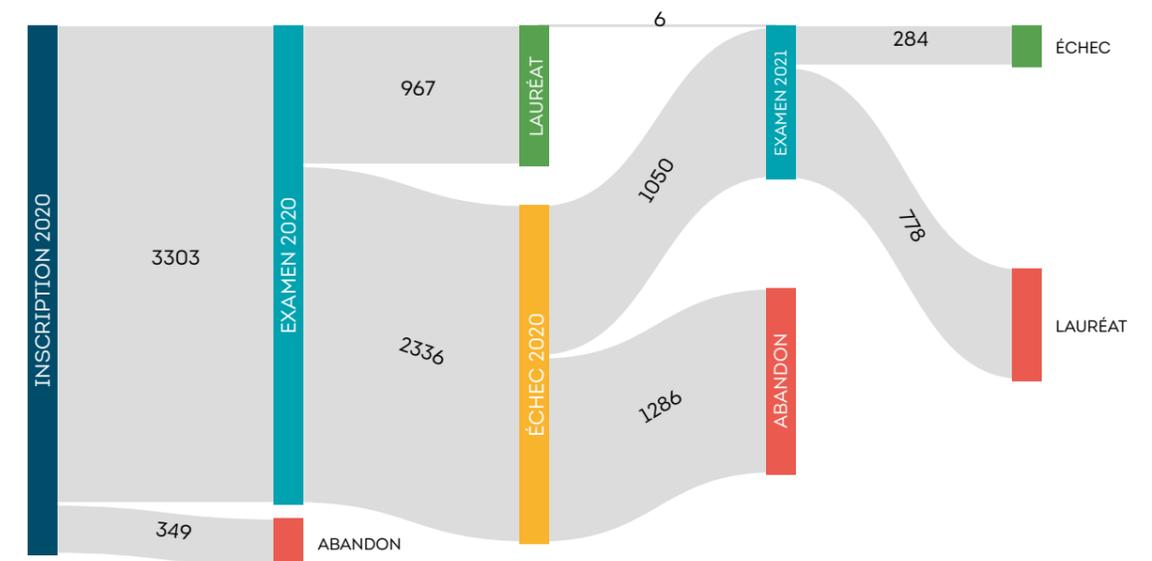
Cohorte : inscriptions réalisées



NOTE : La hauteur de la boîte représente 50 % des observations et délimite les quartiles inférieurs et supérieurs ainsi que la médiane au niveau du changement de teinte. Les moustaches reprennent 1,5 fois l'écart interquartile. La ligne noire représente la moyenne.

Graphique 71. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2020

Cohorte : primo-inscrits



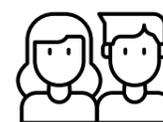
2021 EN CHIFFRES



10 610 inscriptions



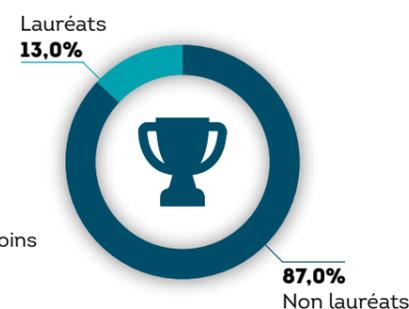
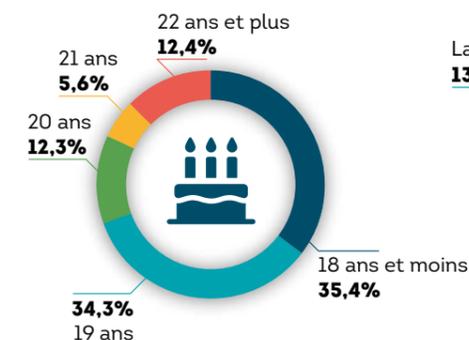
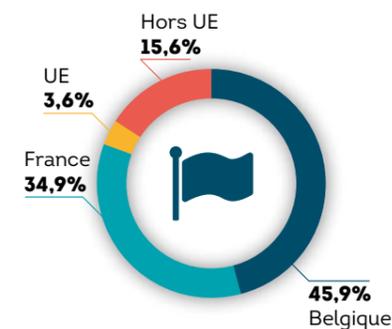
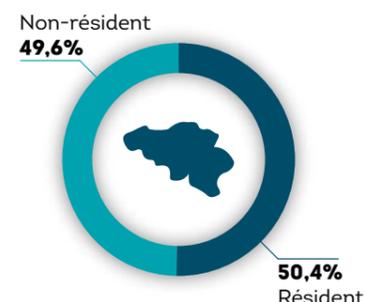
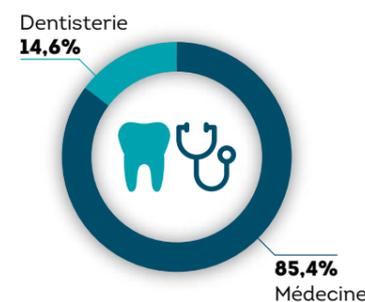
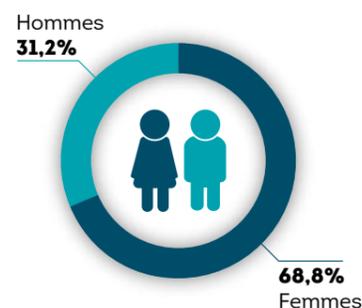
9 418 examens présentés



6 325 candidats uniques

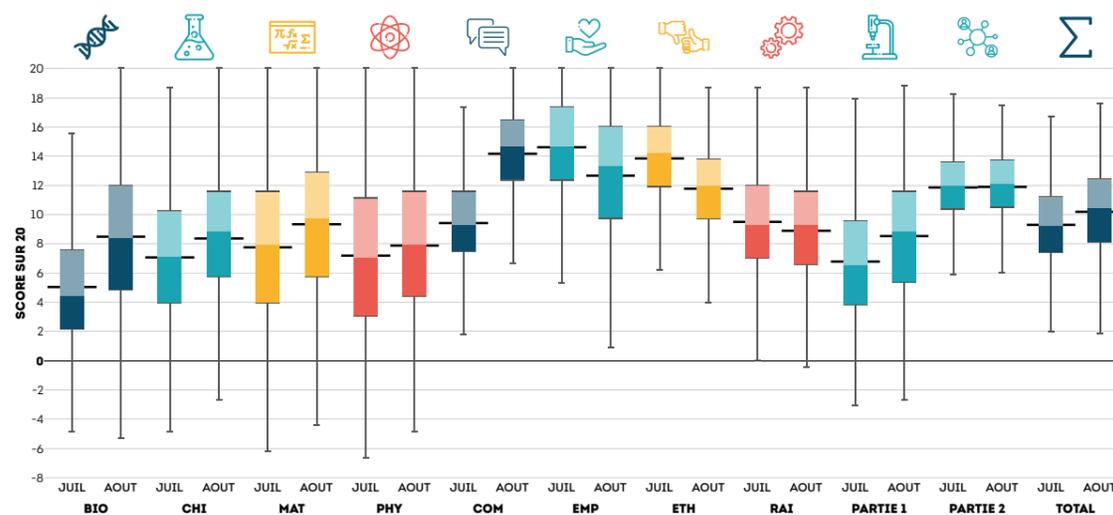


1 227 lauréats



Graphique 72. Distribution des scores de 2021

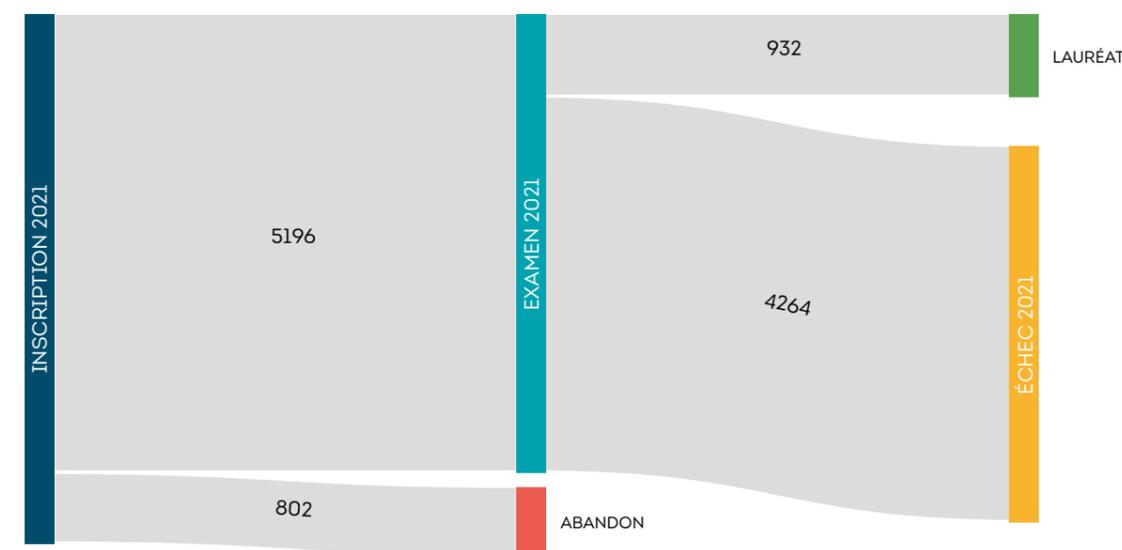
Cohorte : inscriptions réalisées



NOTE : La hauteur de la boîte représente 50 % des observations et délimite les quartiles inférieurs et supérieurs ainsi que la médiane au niveau du changement de teinte. Les moustaches reprennent 1,5 fois l'écart interquartile. La ligne noire représente la moyenne.

Graphique 73. Suivi de cohorte des primo-inscrits en 2021

Cohorte : primo-inscrits





ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 81 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique.

L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 220 000 étudiantes et étudiants que comptent les établissements.

POUR EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE

 Cette publication a été imprimée en Belgique, en un nombre limité d'exemplaires, sur papier respectueux de l'environnement, fabriqué à partir de 100 % de fibres recyclées, sans chlore, et certifié Ecolabel européen.

La version électronique de ce rapport peut être téléchargée sur www.ares-ac.be/publications

CRÉDITS

Flaticon - flaticon.com/



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

—

RUE ROYALE 180
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11
F +32 2 225 45 05

WWW.ARES-AC.BE

—